



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023



ID : 031-213103419-20231215-D2023_050-DE

MAIRIE DE MERVILLE
Place du 11 novembre 1918
31330 MERVILLE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le vendredi 15 décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la Présidence de Madame Chantal AYGAT, Maire de Merville en exercice et sur sa convocation. Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Présents : 19

Madame Chantal AYGAT, Maire,
Madame Patricia OGRODNIK,
Messieurs Jean-François LARROUX, Jean-Luc FOURQUET, Robert BONNAFE, Adjoints au Maire,
Mesdames Katia ZANETTI, Fabienne SAINT-AUBIN, Morgane GUILLEMOT, Michèle SANTACREU,
Sylviane GABEZ, Céline BREIL et Barbara KIRCH, conseillères municipales,
Messieurs Daniel CADAMURO, Patrick DI BENEDETTO, René BÉGUÉ, Samuel TRESSEL, Michel HANNE, Franc CORTESE et Laurent LESUEUR, conseillers municipaux.

Procurations : 8

Madame Alexandrine MOUCHET donne procuration à Madame Michèle SANTACREU,
Madame Nelly AUGUSTE donne procuration à Madame Barbara KIRCH,
Madame Virginie LARROUX donne procuration à Monsieur Laurent LESUEUR,
Monsieur Luc MERIEUX donne procuration à Madame Patricia OGRODNIK,
Madame Monique NICODEMO-SIMION donne procuration à Monsieur Patrick DI BENEDETTO,
Monsieur Olivier BERTHELOT donne procuration à Monsieur Jean-François LARROUX,
Monsieur Fabrice MARTINEZ donne procuration à Madame Chantal AYGAT,
Madame Sophie CIECKO donne procuration à Monsieur Robert BONNAFE.

Absents : 2

François GAUTHIER et Evelyne PATEY.

Secrétaire de séance : Jean-Luc FOURQUET

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 19
Nombre de Conseillers votants : 27
Date de convocation : 08 décembre 2023
Date d'affichage : 08 décembre 2023

La séance est ouverte à 20H00, séance publique.

OBJET : Finances locales : Subventions
Dispositif bourg-centre initié par la Région OCCITANIE : Approbation de l'avenant du contrat cadre

Exposé :

Par délibération n°2019-044 en date du 25 octobre 2019, la commune de Merville approuvait son contrat dans le cadre du dispositif bourg-centre initié par la région OCCITANIE.

Pour rappel, dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET Occitanie 2040) et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 25 octobre 2019 :

- ❖ En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028 ;
- ❖ En organisant entre l'ensemble des communes bourgs centres mitoyennes (contrats existants ou à venir) la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de Grenade (avenant), Larra et Daux (entrantes). Les communes précitées devront se concerter pour développer leurs relations de complémentarité et développer les synergies indispensables au développement du territoire ;
- ❖ En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement et les axes stratégiques de la commune ;
- ❖ En mettant à jour les actions prioritaires du programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période 2022-2028.

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département de la Haute-Garonne, la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, le PETR Pays Tolosan, la commune de Merville en y associant les partenaires suivants : CAUE, services de l'Etat, les chambres consulaires, le SCOT du Nord-Toulousain et l'EPFO.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Merville, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Décision :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29,

Vu les délibérations entérinées par nos différents partenaires sur l'avenant du contrat bourg-centre de la commune de Merville,

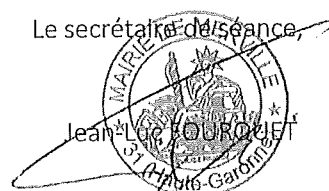
Le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant du contrat bourg-centre de la commune de Merville,

PRECISE que le document est annexé à la présente délibération,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Extrait certifié conforme au registre,
Merville, le 18 décembre 2023,





BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-M

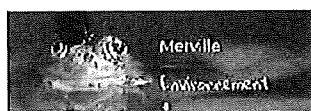
COMMUNE DE MERVILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS-TOLOSANS

PETR PAYS TOLOSAN

Avenant – Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental de Haute-Garonne, représenté par Sébastien VINCINI, son Président,

Le PETR Pays Tolosan, représenté par Didier CUJIVES, son Président,

La Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, représentée par Jean-Paul DELMAS, son Président,

La commune de Merville, représentée par son Maire en exercice, Chantal AYGAT,

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires,

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027,

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat,

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028,

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial,

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) - Occitanie 2040,

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Merville, approuvé le 25 octobre 2019,

Vu la délibération de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional N°2023-02/12.04 en date du 9 février 2023 approuvant le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Tolosan élargi à la Communauté de Communes du Grand Ouest Toulousain pour la période 2022-2028,

Vu la délibération n°2023-050 de la commune de Merville entérinant l'adoption de l'avenant au contrat bourg-centre en date du 15 décembre 2023,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans en date du 08 décembre 2022,

Vu la délibération du PETR Pays Tolosan en date du 28/03/2023 approuvant l'accompagnement et le suivi des contrats « Bourgs Centres »,

Vu la délibération n° 289051 de la Commission Permanente du Conseil Départemental de Haute-Garonne en date du 8 mars 2023,

Vu la délibération n° CP/2023-12/12.06 de la Commission Permanente du Conseil Régional Occitanie en date du 1^{er} décembre 2023, approuvant le Présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :**Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie**

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'Etat, l'Etablissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 25/10/2019 :

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- En organisant entre l'ensemble des communes bourgs centres mitoyennes (contrats existants ou à venir) la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie. Sont principalement concernées les communes de Grenade (avenant), Larra et Daux (entrantes). Les communes précitées devront se concerter pour développer leurs relations de complémentarité et développer les synergies indispensables au développement du territoire,
- En actualisant les éléments de contexte, les enjeux de développement et les axes stratégiques de la commune,
- En mettant à jour les actions prioritaires du programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification des actions à moyen et long terme sur la période 2022-2028.

Cet avenant a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région Occitanie, la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, le PETR Pays Tolosan, la commune de Merville en y associant les partenaires suivants : CAUE, services de l'Etat, les chambres consulaires, le SCOT du Nord-Toulousain et l'EPFO.

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la commune de Merville, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- La structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- Le développement de l'économie et de l'emploi ;
- La valorisation des spécificités locales.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié et piloté par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Tolosan, dont il est un sous-ensemble.

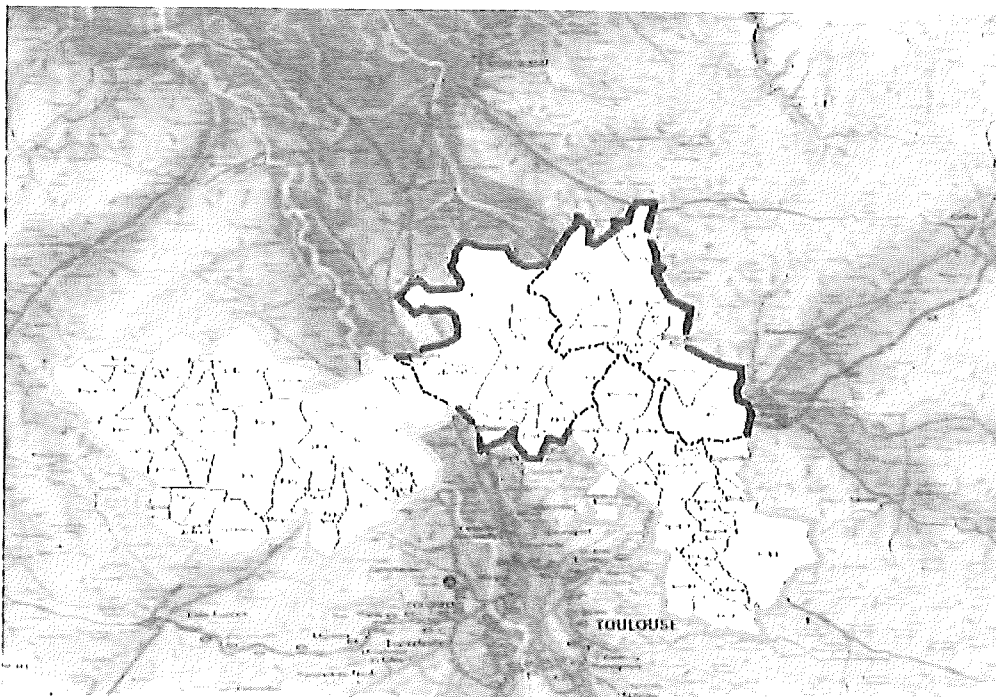
Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Situation et caractéristiques de la commune

Merville, est une commune du nord du département de la Haute-Garonne, rattachée à la communauté de communes des Hauts Tolosans et plus largement au Pays Tolosan. Elle s'étend sur 3 068 hectares.

Notre identité s'affirme rurale, dans une tradition de convivialité, dans un cadre de vie agréable et riche en patrimoine aux portes de la métropole.



Source : CAUE Haute-Garonne

Elle est située en bordure Ouest de la Garonne, à équidistance de Toulouse et de Bordeaux, desservi par la D2, axe important de communication et de transport entre Toulouse, Blagnac Grenade et Montauban.

Elle bénéficie dans son positionnement de la proximité avec ces deux agglomérations, avec le complexe aéroportuaire et l'industrie aéronautique de Blagnac (12km), le futur parc des expositions, les futures gares de la LGV (Bordeaux Toulouse). Deux cours d'eau principaux, la Save et la Garonne, offrent des zones humides de qualité.

Dans ce contexte, elle a vu sa population fortement augmenter ces dix dernières années (+70%) pour atteindre en 2023 le nombre de 6 500 habitants, et a été identifiée dans le SCOT Nord toulousain comme une polarité de son bassin de vie (Save et Garonne) et un pôle de développement économique majeur avec la ville de Grenade à l'échelle du Pays Tolosan.

Cependant, malgré la pression immobilière et économique, générée par sa proximité avec la métropole toulousaine, la commune reste encore très marquée par son activité agricole et son environnement naturel ; elle propose une image plutôt rurale, verte qui est recensée dans le concept de couronne verte de la métropole.

Il apparaît par conséquent important d'accompagner le développement de la commune sur le plan résidentiel, économique et la création d'emplois, les déplacements, tout en préservant l'environnement et la qualité de son cadre de vie.

Afin de maîtriser la pression démographique et d'adapter la commune aux nouveaux enjeux, le plan local d'urbanisme (PLU) a été révisé en date du 10 décembre 2021 en fonction des objectifs suivants :

- Etablir au niveau communal une politique d'aménagement et de développement urbain qui tienne compte des évolutions apportées par les lois « Grenelle II » et « ALUR »,
- Maîtriser et préciser les conditions d'urbanisation permettant l'accueil de nouveaux habitants sur la base d'une utilisation économe, équilibrée et diversifiée de l'espace,
- Recenser la trame verte urbaine et améliorer la mise en réseau des éléments et espaces de nature, par l'établissement d'un « plan vert » comme demandé par le SCOT ; et identifier l'ensemble des liaisons douces, poursuivre l'aménagement de cheminements piétons et cyclables et améliorer l'accessibilité des espaces et des équipements publics pour tous les usagers,
- Adapter les équipements publics aux besoins de la population,
- Créer de l'emploi et favoriser l'accueil de nouvelles entreprises innovantes sur la commune par la requalification de la zone d'activités de la Patte d'Oie et la création de la zone d'activités ECOPOLE, mais aussi favoriser le maintien et l'implantation de commerces en centre-ville,
- Poursuivre le développement touristique en créant un espace aménagé en bord de Garonne, en préservant la diversité et la qualité des paysages et en mettant en valeur les richesses patrimoniales bâties et naturelles de la commune,
- Préserver les espaces agricoles et limiter le mitage en appliquant les nouvelles règles en matière d'extension et d'annexes pour les habitations isolées existantes (suppression du pastillage),
- Prendre en compte les risques d'inondation en préservant de toute urbanisation les secteurs concernés et intégrer les contraintes liées au risque de retrait-gonflement des argiles,
- Assurer la préservation des espaces naturels et les lieux de richesse écologique, notamment les vallées de la Garonne et de la Save et les coteaux boisés, en retranscrivant le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et le SCOT et en identifiant dans le PLU la trame verte et bleue locale.

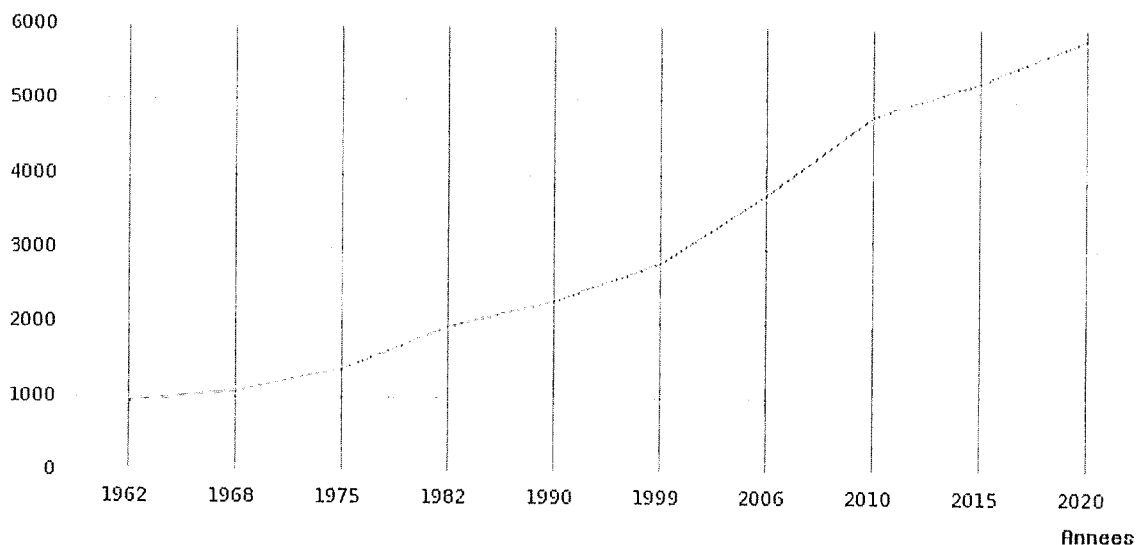
Diagnostic et identification des enjeux

Une démographie dynamique à prendre en compte pour l'intégration et l'identité.

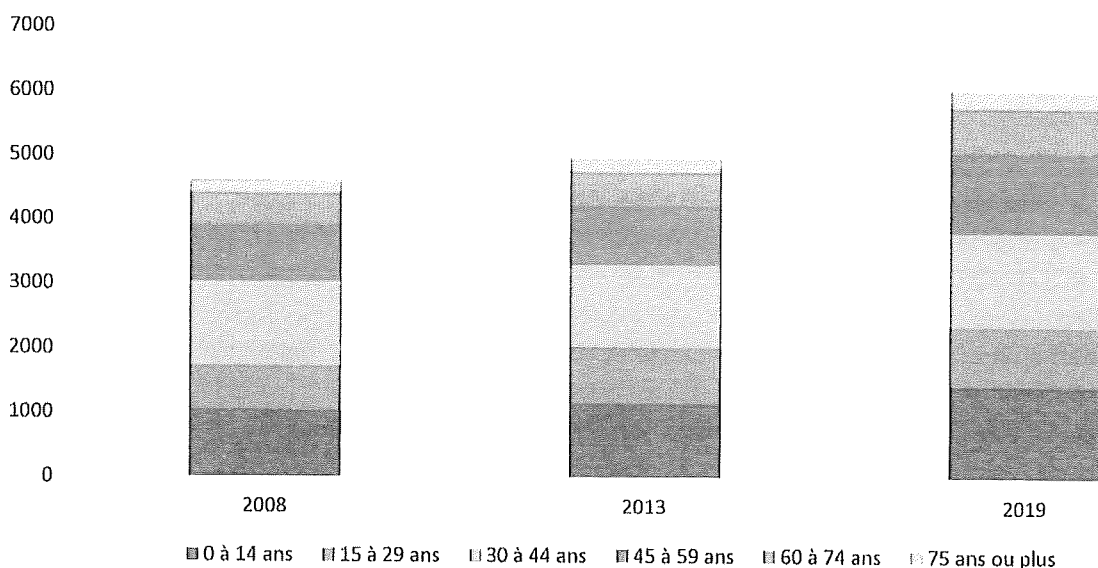
Merville compte 6 500 habitants au recensement INSEE en vigueur à compter du 1er janvier 2020. La population de la commune est en constante augmentation. La période de croissance la plus importante se situe entre 1999 et 2009 où la population passe de 2 796 habitants à 4 703 soit une hausse de l'ordre de 70% en 10 ans.

A Merville, 50% des habitants de la commune ont une ancienneté de résidence inférieure à 4 ans, dessinant ainsi le principal enjeu d'intégration des nouveaux arrivants. Il s'agit de nouvelles installations liées à la construction de logements.

Evolution de la population de Merville entre 1962 et 2020



Source : INSEE

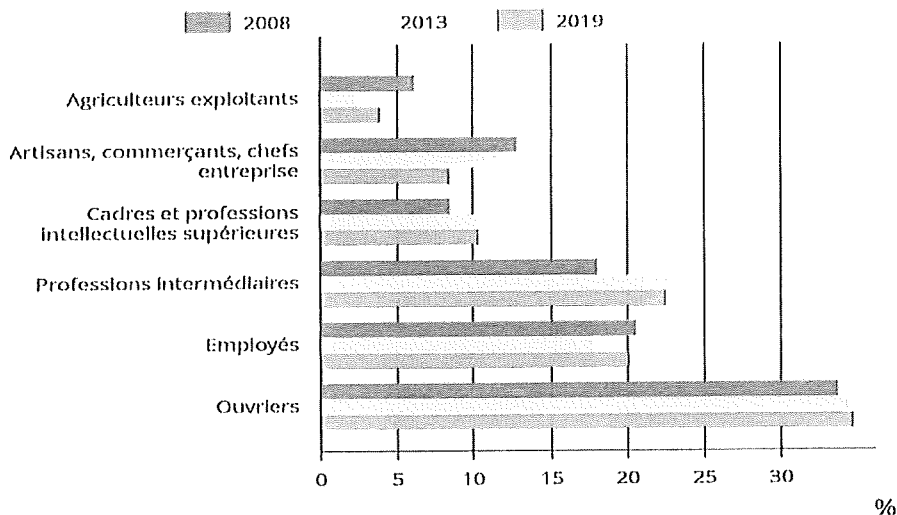


Répartition de la population par tranche d'âge (Source : INSEE)

Le graphique ci-dessus met en valeur une augmentation substantielle de la population mervilloise sur toutes les tranches d'âges. Les catégories les plus représentées sont les actifs de 30 à 44 ans et les jeunes de 0 à 14 ans. La structure de la population est donc plutôt jeune.

Cette dynamique démographique n'est pas spécifique à notre territoire et s'inscrit dans une dynamique intercommunale et de la métropole. Au même titre que les communes avoisinantes, Merville tire profit de la vitalité économique de Toulouse et de sa métropole. Néanmoins, on constate un creux dans la tranche d'âge des 15-29 ans qui s'explique par l'inexistence d'infrastructures pour les jeunes (collège, lycée, université). Les étudiants quittent la commune pour rejoindre les pôles universitaires mieux équipés et davantage desservis en transport.

EMP G3 - Emplois par catégorie socioprofessionnelle



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2022.

Le taux de chômage s'établit à 10% de la population active environ soit un taux supérieur à la moyenne nationale. Les statistiques officielles de l'INSEE révèlent une part très importante de la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers parmi les habitants de la commune de Merville. On peut noter également une augmentation du nombre de cadres et de représentants des professions intermédiaires. Par ailleurs, la commune abrite 1 200 emplois même si 83% des mervillois exercent leurs fonctions en dehors de leur commune de résidence. Les nouveaux arrivants aspirent à un cadre de vie agréable. Ces caractéristiques sont similaires à celles que l'on peut rencontrer au sein de la communauté de communes.

Une capacité foncière organisée à développer et affirmer l'identité rurale

La commune de Merville s'étend sur 3068 Ha. C'est une commune très étendue. Elle est définie comme un pôle de complémentarité dans le SCOT Nord Toulousain qui lui impose de développer des services et équipements.

La révision du PLU en décembre 2021 a permis sans rupture de faire corrélérer les possibilités de construire aux besoins tout en restituant à l'agriculture une centaine d'hectares qui était à urbaniser.

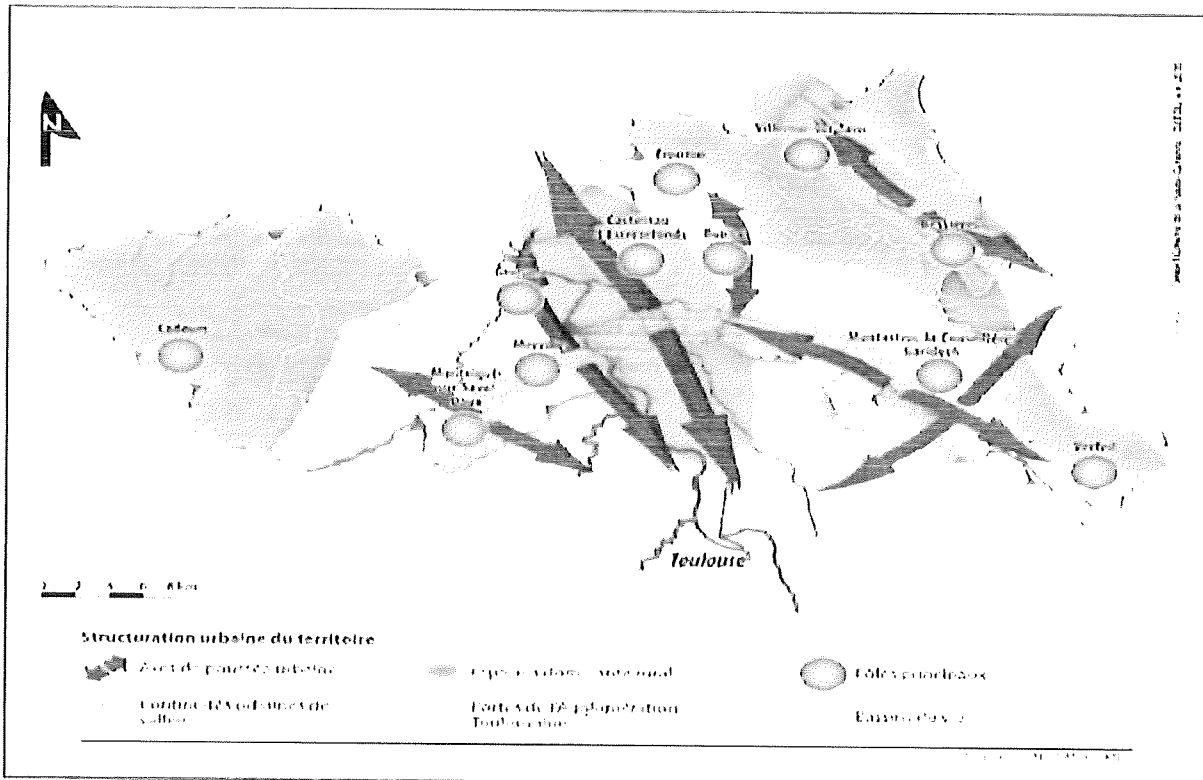
Environ 160 Ha ont été urbanisés entre 2008 et 2017 et permis la construction de 700 logements (dont presque 400 l'ont été en 2012-2013) ; les surfaces urbanisées pour les activités économiques représentent 99 Ha. La commune a pu anticiper cet afflux de population par la constitution de réserves foncières. A titre d'exemple, cette stratégie a permis la réalisation d'un nouveau groupe scolaire. La commune doit également répondre aux attentes du SCOT en la matière. De nouvelles réserves foncières seront à constituer pour les besoins définis sur le long terme.

Plus de 80% de la surface de la commune étant agricole, l'identité rurale reste affirmée.

Merville participe depuis 2006 au sein du syndicat mixte du Nord Tolosan à la définition d'un projet de territoire cohérent entre les différents bassins de vies qui le composent mais aussi avec les agglomérations toulousaine et montalbanaise en complémentarité avec la ville de Grenade qui la jouxte.

La commune possède un patrimoine naturel remarquable :

- Un site Natura 2000 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste » le long d'un corridor formé par l'écoulement de la Garonne élaboré à partir des directives habitats et oiseaux,
- Deux espaces protégés (le ramier de Bigorre et le cours inférieur de la Garonne),
- Trois zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) en raison de leur richesse le long de la Garonne.



Une activité économique et touristique à développer, structurer et valoriser pour créer des emplois

- L'activité commerciale située dans le centre du bourg : maintien de commerces pour faire en sorte que les habitants s'y rendent et puissent bénéficier d'une série de services,
- Activités commerciales/artisanales dans la zone d'activités de la Patte d'oie (22,5 ha) avec principalement de l'artisanat et des entreprises industrielles. Le territoire abrite de nombreux commerces et entreprises aux activités variées. Tous les secteurs d'activités sont représentés au niveau du tissu entrepreneurial de Merville (commerces, transport, restauration, services aux particuliers, construction, industrie...). La demande est soutenue,
- Projet de Mail Tolosan : projet de création d'une zone d'activités de 100 hectares avec une première phase. Des cellules commerciales et industrielles sont prévues avec un volet maraichage,
- La commune dispose également d'un marché de plein vent qui se tient tous les mercredis matin,
- L'activité touristique vient de la richesse du patrimoine et de l'espace de 3 068 hectares qu'offre Merville comme véritable poumon vert aux portes de la métropole. Le château du XVIIIème siècle et son parc de buis (cf photographie page suivante) sont de réputation nationale et classés au titre des monuments historiques. Il existe donc un périmètre ABF sur la commune. Le circuit des pigeonniers mis en valeur par la communauté de communes des Hauts Tolosans passe par de nombreux sites mervillois. L'église Saint Saturnin et ses peintures en trompe l'œil des frères Pedoya sont uniques. Une halle couverte avec une architecture traditionnelle et de caractère sera édifiée en 2023 et viendra compléter ce parcours touristique.

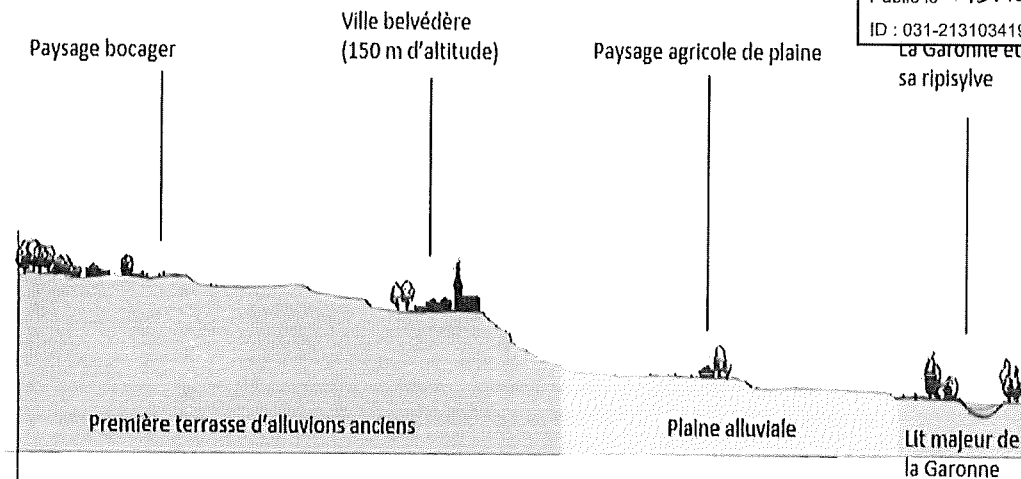


Une agriculture qui doit s'adapter aux nouveaux défis contemporains

La proportion de terres agricoles est forte sur la commune. La production est essentiellement végétale (céréales et maraîchage). On note également la présence de l'élevage avec la présence d'une grande exploitation qui produit du canard et du cochon.



-  Les paysages bocagers de la Save
-  La ville belvédère et l'étalement urbain
-  Les paysages agricoles de plaine
-  Les paysages naturels des bords de Garonne



Mais le secteur d'activité agricole doit faire face à :

- la réduction progressive des terres et des agriculteurs peinant à trouver leurs successeurs,
- la reconstruction de la filière maraîchage,
- l'évolution vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement,

Des voies sont ouvertes pour favoriser les circuits courts et structurer la filière pour faciliter l'accès des producteurs à la commande publique. Labellisé Pôle d'Excellence Rurale en Hauts Tolosans, la filière doit tirer les bénéfices de ces efforts. Rappelons aussi le rôle de l'agriculture dans le maintien des paysages et donc le soutien à lui apporter pour la préservation de notre identité.

Une cohésion sociale à consolider et éviter l'effet dortoir

- La vie associative est extrêmement dynamique et le centre social actif (mise en place d'actions qui créent du lien intergénérationnel comme par exemple des cours de gestion du budget familial ou la gestion de la banque alimentaire) ;
- De nombreuses manifestations sont organisées : fête locale, repas de village, tournois, trail, dépoluthon (opération environnementale de ramassage et collecte des déchets), forums, cérémonies, lotos, salons, spectacles, carnaval, labours, vide grenier, foire des métiers, festivals... ;
- Des activités culturelles, sportives et de loisirs sont proposées par les 38 associations à leurs adhérents. Des repas et des voyages sont ouverts à tous ceux qui veulent s'inscrire ;
- Des actions de solidarité sont proposées par le Centre social au-delà de l'aide aux plus défavorisés : ateliers animés par des bénévoles mais aussi par des associations sensibles à l'intérêt général.

Mais seulement 30 % de la population adhère à ces structures et donc, malgré ce dynamisme, 70% de la population ne profitent pas des opportunités proposées pour créer du lien social.

Des initiatives doivent être prises pour provoquer des rencontres autour de la culture, du sport ou de l'environnement en cohérence avec le projet de territoire de la communauté de communes des Hauts Tolosans.

Résoudre les problématiques prégnantes de mobilité et diversifier les modes de déplacement

Des transports en communs en maillage faible et insuffisant en regard du besoin : deux lignes de bus (numéros 88 et 62) desservent la commune et seulement aux heures de pointes et peu cadencées.

Le principal mode de transport reste donc la voiture (autosolisme). Le maillage routier composé de voies départementales et communales est saturé (surtout aux heures de pointe) pour permettre l'accès aux lieux de travail ou aux bassins d'emploi et attirer les entreprises vers notre zone économique créatrice d'emploi.

La construction du pont sur la Garonne, projet porté par la Métropole de Toulouse et le Conseil Départemental de la Haute-Garonne, le contournement de Seilh et la connexion avec Eurocentre sont pour Merville et au-delà tout le Hauts

Tolosans un besoin criant. Les études sont en cours et l'implantation du pont répond à un réel besoin de la population et aux évolutions démographiques.

Les gares les plus proches sont situées à Castelnau d'Estrétefonds et Saint-Jory.

Le centre-bourg est en zone 30km/h et des pistes cyclables dédiées ou par peinture au sol sur route, sont pour l'instant limitées au quartier des écoles, réduisant de façon marginale l'usage de la voiture pour les courts déplacements. Un schéma intercommunal permettra par phase de relier, en mode doux, le canal du midi à la forêt de Bouconne en passant par Merville. Par ailleurs, la commune souhaite s'inscrire dans la réalisation d'un plan ambitieux de réalisation de pistes cyclables.

De plus, la commune profite dans le cadre des stratégies construites à l'échelle de l'InterSCoT des projets d'infrastructures pensés pour améliorer et faciliter le lien entre ces 2 polarités économiques (Pays Tolosan et Agglomération toulousaine).

Adapter l'habitat à nos besoins et faire prévaloir la mixité

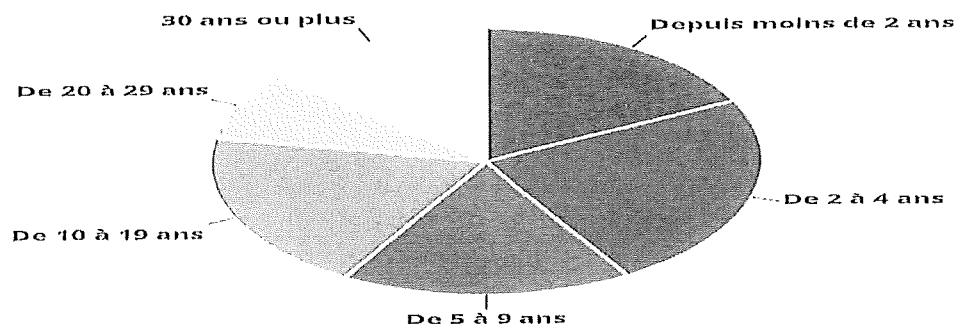
La capacité foncière permet de faire face aux besoins ; la majorité des habitants sont propriétaires de leur résidence et l'attrait de la commune permet de voir venir de nombreuses opérations nouvelles en location. De manière globale, la commune présente une physionomie du bâti plutôt récent sauf en centre bourg qui abrite un bâti de caractère. Notre parc de logements sociaux croît régulièrement pour se situer autour de 15%.

Nos points de vigilance se portent sur la densification et la mixité des opérations afin d'assurer l'intégration des nouveaux arrivants.

Nous voulons promouvoir une charte urbanistique, environnementale et paysagère et faciliter l'implantation de résidence senior en centre-ville.

La qualité du bâti est bonne avec un besoin de mettre à niveau certaines façades d'habitat ancien et clôtures inachevées de constructions récentes.

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2019



Source : Insee, RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022.

LOG T1 - Évolution du nombre de logements par catégorie en historique depuis 1968

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2015	2021
Ensemble	316	444	640	892	1 051	1 846	2 307	2 834
Résidences principales	272	393	578	742	938	1 762	1 969	2 406
Résidences secondaires et logements occasionnels	20	17	14	13	13	11	164	178
Logements vacants	24	34	48	37	50	72	174	250

Le label TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte) obtenu par la communauté de communes des Hauts-Tolosans a permis d'accélérer quatre actions :

- Rénovation énergétique des bâtiments publics : audits énergétiques et AMO ;
- Favoriser les mobilités douces : création de la liaison canal du midi /forêt de Bouconne ;
- Favoriser la collecte des déchets : mise en place de containers enterrés ;
- Circuits courts : mise en place d'un plan alimentaire territorial filière maraîchage bio.

Le Plan Climat Air Energie des Hauts Tolosans a été voté en conseil communautaire début 2019.

Aujourd'hui à Merville,

- Les audits énergétiques des bâtiments communaux initiés dès 2016 sont terminés (état des lieux par bâtiment) ;
- Projet de requalification complète des voiries avec création de trottoirs et pistes cyclables au rythme d'une rue par an (jonction avec le REV prévu par le Département) ;
- Les travaux thermiques ont été réalisés (remplacement chaudière mairie, remplacement de portes aux écoles, isolation des combles mairie et école de musique, installation de pompes à chaleur dans l'ensemble de l'école maternelle) ;
- La réflexion est engagée avec le SDEHG sur les réseaux de chaleur pour les zones futures à urbaniser (Ecoquartier de Lartigue, Mail Tolosan, requalification du Groupe scolaire G Brassens) ;
- Les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage ont été traitées avec l'aide du CAUE ;
- La règle de gestion de l'eau est intégrée au PLU ;
- Les notes d'opportunités pour la transition énergétique dans le cadre de l'engagement de Haute Qualité Environnementale font partie du processus d'aide à la décision (gestion de l'eau, systèmes photovoltaïques ...).

Concernant l'éclairage public, les plages horaires d'extinction ont été allongées et la commune s'est inscrite dans le programme led +++ initié par le SDHEG pour entreprendre une rénovation complète de l'éclairage public.

Atouts Faiblesses Opportunités Menaces

- Habiter le territoire

ATOUTS	FAIBLESSES
Le cadre de vie La qualité de vie L'économie résidentielle La maîtrise de l'étalement urbain	La pression foncière Le ratio emploi/habitant insatisfaisant Les accès à la métropole saturés
OPPORTUNITES	MENACES
Réduire les factures d'énergie (bâtiments publics) Développer les énergies renouvelables Diminution de l'empreinte carbone	Accroissement de la précarité énergétique Dégradation du paysage urbain (panneaux photovoltaïques, antennes téléphoniques) Densification à outrance
PRINCIPAUX ENJEUX	
Améliorer le cadre de vie Aider les habitants pour la sobriété énergétique	

- Grandir et s'épanouir

ATOUTS	FAIBLESSES
La population jeune La vitalité associative La dynamique des projets La découverte de la nature	Les infrastructures sportives limitées L'intégration des nouveaux arrivants aux activités Le lien intergénérationnel

OPPORTUNITES	ME
Accueillir de nouveaux habitants Créer une démographie dynamique Ancrer les résidents qui aiment la commune Faire partie d'une communauté dynamique	Perdre de la mixité sociale Hausse de la petite délinquance Accroissement démographique « subi » Dénaturer le côté rural/authentique
PRINCIPAUX ENJEUX	
Assurer la sécurité et la quiétude des administrés Conserver une image positive de la commune Adapter l'offre de services aux besoins de la population Maîtriser l'évolution démographique Préserver des espaces verts et naturels	

o Entreprendre et accueillir

ATOUTS	FAIBLESSES
La richesse touristique Les manifestations associatives L'accueil des nouveaux arrivants Le Mail Tolosan créateur d'emplois locaux Le plan d'aménagement des voies et espaces extérieurs	L'emploi et le commerce de proximité Les déplacements vers la métropole La circulation La densification La discontinuité des circulations douces
OPPORTUNITES	MENACES
Proposer des emplois locaux Accompagner les nouveaux modes de travail Développer l'offre de transports collectifs Raccorder Merville au MEET, REV et au Tram	Augmentation des nuisances sonores aériennes Saturation croissance des voies de déplacement Baisse de la qualité de vie des habitants
PRINCIPAUX ENJEUX	
Implantation de nouvelles entreprises Maintien de l'activité agricole Améliorer le cadencement de l'offre de transports en commun Eviter l'effet « ville dortoir » Raccorder Merville aux pôles d'échanges en matière de transport	

o Préserver et valoriser

ATOUTS	FAIBLESSES
Les paysages et la qualité des espaces La tranquillité Le maintien de l'activité agricole L'implication dans le Plan Climat Air Energie Les avancées dans la transition énergétique	La transmission des exploitations agricoles La relation aux berges de la Garonne La réduction des déchets La trame verte et bleue non mise en valeur
OPPORTUNITES	MENACES
Favoriser une agriculture respectueuse de l'environnement Accompagner les initiatives positives environnementales Valoriser le patrimoine naturel (ramier de Bigorre...) Valoriser le patrimoine bâti (château...)	Perte de la biodiversité Crues des fossés et des petits cours d'eau (manque d'entretien des fossés) Abandon de vieilles fermes typiques Attraits touristiques, environnementaux et patrimoniaux non valorisés
PRINCIPAUX ENJEUX	
Préserver et valoriser les richesses de la commune Préserver le monde agricole et les paysages naturels Défendre la biodiversité Accompagner et soutenir la rénovation de l'habitat Prendre en compte les besoins des générations futures	

o Vivre et se divertir

ATOUTS	FAIBLESSES
Les ressources environnementales Le patrimoine (châteaux, pigeonniers...) La richesse du tissu associatif Les espaces partagés en accès libre	Le manque de salle et de partage L'accès à la culture pour tous Le dimensionnement des plateaux sportifs
OPPORTUNITES	MENACES
Développer une politique culturelle ambitieuse Faire de la culture un vecteur de lien social pour tous	Attentisme en matière de culture Obsolescence de certains équipements
PRINCIPAUX ENJEUX	
Anticiper les besoins de la population Accroître les dynamiques de solidarité locales Rendre accessible l'offre culturelle au plus grand nombre	

Les enjeux majeurs

Le rapprochement de la concertation et de la réflexion des élus a conduit aux enjeux majeurs suivants :

- Adapter la commune aux enjeux de demain (développement durable, transition écologique, dynamisme démographique...) ;
- Créer des emplois locaux pour vivre et travailler à Merville ;
- Valoriser les atouts naturels et patrimoniaux, de qualité de vie et attirer le tourisme ;
- Améliorer sensiblement la desserte en transports en commun et participer aux projets structurants en la matière (Pont sur la Garonne, contournement de Seilh...) ;
- Assurer l'intégration des nouveaux arrivants pour ne pas devenir une cité dortoir ;
- Se doter des équipements adaptés aux attentes des habitants en qualité et quantité ;
- Accroître le lien social par des initiatives nouvelles (culture, sports...) à intégrer au projet social ;
- Redonner une position de centralité à la vie locale.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

La commune de Merville, traditionnellement agricole et rurale, doit piloter son évolution en pôle de centralité en devenant un bourg centre rayonnant au-delà de sa propre commune. Sa situation aux portes de la métropole fait de Merville un maillon essentiel de la couronne verte et agricole ainsi qu'un avenir économique créateur d'emploi pour les Hauts Tolosans.

L'urbanisation s'est réalisée à Merville sous la forme de maisons individuelles mais la construction d'appartements actuellement en croissance va changer la répartition sociologique des habitants (plus jeunes et avec moins de capacités financières) et les besoins. Les équipements publics sont en situation de saturation. Face à la croissance, la commune ne peut accueillir davantage d'habitants en leur assurant un cadre de vie adéquat sans une mise à niveau des différents équipements publics. L'urbanisation récente le long des routes et les nouvelles zones pavillonnaires en périphérie fragilisent le centre-bourg. Le rôle fédérateur du centre-bourg doit être renforcé à travers des actions transversales (aménagement, urbanisation, actions culturelles, etc.) et des projets structurants assurant l'attractivité et le partage (places publiques, pôle multiservices, centre social, commerces, salle culturelle au sein d'un réseau Hauts Tolosans).

La ZAC Mail Tolosan doit permettre l'implantation d'entreprises génératrices d'emplois sur le territoire. Toutefois, il est nécessaire d'assurer la pluralité du type d'activités afin de diversifier l'économie locale et préserver les commerces de proximité au centre-bourg.

La mobilité reste le principal handicap pour l'accès fluide à nos zones d'activités et pour les déplacements des mervillois vers leurs lieux de travail ; la réalisation du pont sur la Garonne, du contournement de Seilh et de la connexion à Eurocentre sont indispensables à notre développement.

Les principaux bassins d'emplois se situent sur le Nord de l'agglomération toulousaine. Un bassin d'emploi commun existe mais des améliorations sont nécessaires et attendues.

Les paysages présentent de nombreux atouts (vues sur le grand paysage, présence de ripisylves intéressantes, éléments de trame verte et bleue, etc.). Depuis 2011, Merville s'est engagée dans un programme ambitieux de développement durable par le déploiement d'un agenda 21 adossé à un plan pluriannuel des investissements (voir annexe).

Aujourd'hui, les enjeux dépassent les seuls besoins de la commune :

- **Créer une zone économique de niveau régional et développer le commerce local :**

L'enjeu est de créer des emplois locaux permettant de vivre et travailler sur place ; l'objectif est de passer de 1 emploi pour 5 habitants à 1 emploi pour 3,5 habitants sur la commune permettant aussi de dynamiser le commerce local.

- **Mettre en place de nouvelles mobilités pour le Nord Toulousain :**

L'enjeu est de faire sauter les verrous qui bloquent l'accès aux atouts de notre territoire.

La zone économique, la qualité de vie des mervillois et l'accès touristique à nos richesses dépendent du pont sur la Garonne, du contournement de Seilh et de la connexion aux plateformes logistiques Eurocentre.

- **Partager un bien naturel commun et un patrimoine aux portes de la métropole :**

L'enjeu est d'attirer plus de visiteurs sur notre territoire pour faire fonctionner l'économie et faire connaître les attraits de la commune.

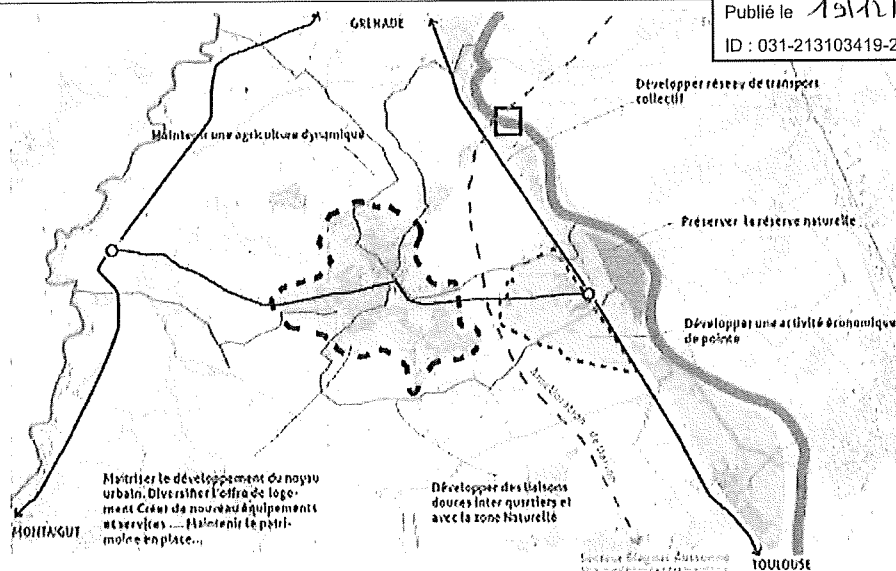
La commune peut également tirer profit des initiatives départementales Trans Garona et Via Garona, voie entre le canal du Midi et la forêt de Bouconne pour le tourisme vert. Elle pourrait également s'appuyer sur le dynamisme économique pour le tourisme d'affaires.

Nous avons des atouts patrimoniaux : ramier de Bigorre, château de Merville et son parc, église et ses peintures, pigeonniers, etc.

- **Créer le lien social et doter le bourg centre des équipements performants nécessaires :**

La commune a déployé une série d'équipements pour renforcer son action sociale (salle culturelle, salle associative, pôle multiservices, bibliothèque, marché). Mais ces équipements ne sont plus suffisants en termes de capacité d'accueil et de qualité. L'enjeu pour la commune est donc de mettre à disposition en temps voulu les équipements de proximité nécessaires aux habitants et à l'intégration de tous. La programmation proposée par les équipements culturels notamment doit être ouverte pour satisfaire l'attente des habitants des Hauts-Tolosans. La commune entend développer et faire venir des activités et répondre aux besoins des communes voisines en remplissant ainsi son rôle de centralité.

Ces équipements, tous situés dans le même périmètre, permettront ainsi de concilier l'attrait des commerces et les services à la population pour assurer la vie du centre-bourg.



Le choix politique de regrouper les équipements publics en plein centre a été guidé par le retour d'expérience de villes ayant laissé fuir en périphérie les équipements et qui se retrouvent avec un centre « en déshérence » ; la volonté d'implanter ces équipements en plein centre permettra de créer du lien social en prévenant ainsi la dévitalisation du centre-bourg.

• La transition énergétique

La transition énergétique est au cœur de nos préoccupations, transverse à tous les projets, par la mise en œuvre communale du PCAET des Hauts Tolosans, par la charte urbanistique architecturale et environnementale intégrée au PLU révisé, par la réalisation d'un écoquartier Lartigue autour du nouveau groupe scolaire et par les engagements de Haute Performance Environnementales du Mail Tolosan.

L'enjeu de la commune pour cette transition est d'adapter le territoire aux enjeux de demain par la prise en compte du développement durable. Pour les nouveaux projets, Merville souhaite leur conférer des dimensions environnementales, économiques et sociales. Concernant le bâti existant, une démarche de rénovation complète est en cours de réflexion.

• Le projet de développement et de valorisation

Projet de développement et de valorisation		Court terme (2022-2024)	Moyen terme (2025-2026)	Long terme (2027-2028)
AXE STRATEGIQUE 1 : Créer une zone économique de niveau régional et développer le commerce local				
ACTION 1.1 Attirer des entreprises à valeur ajoutée vers une zone de haute qualité environnementale				
	1.1.1 Requalifier le secteur Patte d'Oie et ses accès			
	1.1.2 Concevoir et réaliser la ZAC Mail Tolosan			
ACTION 1.2 Relancer la filière maraîchage aux portes de la métropole				
	1.2.1 Créer la zone d'aménagement différé			
	1.2.2 Dynamiser le marché de plein vent sur les circuits courts			
ACTION 1.3 Attirer les services, les commerces de proximité nécessaires à la zone, aux pôles voisins, au village et les rendre accessibles				
	1.3.1 Créer une aire de covoiturage			
	1.3.2 Faire une connexion mode doux avec le centre bourg			
	1.3.3 Faciliter l'installation d'hébergement et de services proches du Mail Tolosan			
	1.3.4 Soutenir le commerce de vitrine au centre du village			

AXE STRATEGIQUE 2 : Mettre en place de nouvelles mobilités pour le Nord**ACTION 2.1 Disposer d'un réseau routier à la hauteur des ambitions régionales et locales**

- | | | | |
|--|--|--|--|
| 2.1.1 Anticiper les aménagements en vue des projets pont de Garonne/contournement de Seilh | | | |
| 2.1.2 Limiter la circulation dans le centre-bourg, l'améliorer et faciliter le stationnement | | | |

ACTION 2.2 Disposer de transport en commun et de nouveaux modes alternatifs à la voiture

- | | | | |
|---|--|--|--|
| 2.2.1 Desservir Merville avec un cadencement qualitatif | | | |
| 2.2.2 Poursuivre Trans Garona jusqu'au Mail Tolosan | | | |

ACTION 2.3 Mettre en œuvre un maillage de cheminement doux

- | | | | |
|--|--|--|--|
| 2.3.1 Réviser le schéma des mobilités douces porté par la CC des hauts Tolosan et réaliser les aménagements prévus | | | |
| 2.3.2 Mailler les cheminements doux locaux selon les priorités du schéma directeur | | | |

AXE STRATEGIQUE 3 : Partager un bien naturel commun et un patrimoine aux portes de la métropole**ACTION 3.1 Rendre visible nos atouts de niveau régional pour attirer le tourisme**

- | | | | |
|---|--|--|--|
| 3.1.1 Promouvoir l'utilisation de Intramuros (territoire connecté) | | | |
| 3.1.2 Réhabiliter et promouvoir le Ramier de Bigorre et le corridor de bio diversité du Mail Tolosan et protéger les zones humides selon les délégations de compétences | | | |
| 3.1.3 Promouvoir les circuits Hauts Tolosans | | | |
| 3.1.4 Promouvoir les événements communaux pour rayonner sur le territoire | | | |

ACTION 3.2 Créer les poumons verts et valoriser le patrimoine, embellir le village, prévenir et réduire les pollutions

- | | | | |
|--|--|--|--|
| 3.2.1 Rendre sa splendeur à l'église, à la mairie et aux bâtiments remarquables, aux façades et clôtures | | | |
| 3.2.2 Créer des parcs verts et fleuris aux entrées bourg et embellir la commune | | | |
| 3.2.3 Faciliter et aider les initiatives privées pour valoriser le patrimoine et embellir le village | | | |
| 3.2.4 Anticiper les évolutions de collecte ordures ménagères, encombrants et des bio-déchets | | | |
| 3.2.5 Protéger les éléments remarquables du paysage | | | |

AXE STRATEGIQUE 4 : Créer le lien social et doter le bourg centre des équipements performants nécessaires**ACTION 4.1 Etendre les politiques sociales**

- | | | | |
|---|--|--|--|
| 4.1.1 Faire vivre un projet social communal participatif | | | |
| 4.1.2 Contribution du service Enfance et jeunesse au projet social | | | |
| 4.1.3 Contribution de la Maison des Jeunes au projet social | | | |
| 4.1.4 Contribution du CCAS au projet social | | | |
| 4.1.5 Contribution de la vie associative au projet social | | | |
| 4.1.6 Contribution du projet culturel Arts de la Scène au projet social | | | |
| 4.1.7 Contribution du projet culturel Lecture Publique au projet social | | | |
| 4.1.8 Contribution du Comité Citoyen au Projet Social | | | |
| 4.1.9 Un CCAS "ouvert à tous" : le centre social | | | |

ACTION 4.2 Passer en revue les besoins face aux transitions à venir et préparer la mise en œuvre des actions

- | | | | |
|--|--|--|--|
| 4.2.1 Lancer la deuxième phase des travaux après audit énergétique des bâtiments publics | | | |
| 4.2.2 Créer des écoquartiers économes en énergie et lancer le groupe scolaire secteur Lartigue | | | |
| 4.2.3 Créer des réserves foncières au sein des futurs écoquartiers et réviser le schéma directeur d'assainissement | | | |
| 4.2.4 Accélérer les économies sur l'éclairage public et réduire l'impact sur l'environnement | | | |

ACTION 4.3 Créer le pôle multiservices pour animer la vie du centre et définir les équipements publics des écoquartiers

- | | | | |
|---|--|--|--|
| 4.3.1 Mise en place d'un programme d'animation au sein du complexe ARPEGE | | | |
|---|--|--|--|

4.3.2 Mise en place d'un programme d'animations au sein de la médiathèque			
4.3.3 Construire une halle couverte Place de la république			
4.3.4 Construire la salle omnisports et les salles associatives contiguës sur le site Lartigue			
4.3.5 Plateaux sportifs extérieur Lartigue			
4.3.6 Anticiper l'extension urbaine de la commune : étudier les besoins en équipements et logements, prévoir les réserves foncières			
ACTION 4.4 Adapter les espaces publics au développement démographique et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite			
4.4.1 Mettre en œuvre le programme ADAP (Agenda d'accessibilité programmée)			
4.4.2 Mettre en œuvre le programmes PAVE (Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics)			
4.4.3 Doubler la capacité du cimetière d'Embrusq			
4.4.4 Aménager l'aire d'accueil pour les gens du voyage			

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

- Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période 2022 / 2028.
- Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période 2022-2024 sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2024 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Pays Tolosan, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- Du territoire communautaire de la communauté de communes des Hauts-Tolosans :

Merville est fortement impliquée dans le projet de territoire de la communauté de communes des Hauts Tolosans.

Le contrat bourg centre de Merville est cohérent avec le projet de territoire et le PCAET Hauts-Tolosans. Les enjeux et défis du territoire sont partagés.

Dès 2011, l'Agenda 21 de Merville a été élaboré en déclinaison locale des actions globales prévu par celui de la communauté de communes, en y intégrant les actions spécifiques à Merville. En 2018, le projet de territoire des Hauts-Tolosans a été élaboré de façon participative avec les communes en s'appuyant aussi sur une concertation citoyenne réussie.

Le présent contrat du Bourg Centre de Merville s'articule donc avec le projet communautaire et le déploie pour les actions où Merville rayonne sur un territoire plus large que sa propre commune.

La communauté de communes exerce certaines de ses compétences sur le territoire communal mettant en exergue les liens étroits entre les deux entité (petite enfance avec la crèche, développement économique avec le projet phare du mail Tolosan, tourisme avec la promotion des atouts de la commune et la voirie avec l'entretien des voies communales).

- Du territoire de projet du PETR Pays Tolosan

Sur le Territoire du PETR Pays Tolosan, ce sont 26 communes pré-fléchées vers le dispositif Bourg Centre. Et elles jouent un rôle central sur le territoire et doivent répondre aux attentes de la population dans les domaines des services aux publics, de l’habitat, de la jeunesse, de la santé, de l’accès aux commerces, des équipements culturels, de loisirs, sportifs...

Le projet de contrat territorial du PETR Pays Tolosan Occitanie 2022-2028 est un document partagé et fédérateur qui permet la déclinaison de la vision des élus en actions opérationnelles.

Il assure une cohérence des différentes politiques menées et décline une vision stratégique commune en plans d’actions. Le projet de territoire s’articule autour de 3 grands enjeux dans lesquels le contrat bourg-centre de Merville s’inscrit pleinement.

ENJEU 1 Améliorer et préserver la qualité de vie	Objectif Stratégique 1 Développer des équipements et services à la population	Mesure Opérationnelle 1.1 Aménagements des espaces publics et valorisation des Bourgs Centres
		Mesure Opérationnelle 1.2 Accompagnement à l’élaboration d’un projet global et transversal de développement et de valorisation du Bourg Centre
		Mesure Opérationnelle 1.3 Lutter contre la désertification médicale
	Objectif Stratégique 2 Libérer les énergies sportives et culturelles	Mesure Opérationnelle 2.1 Répondre aux besoins en équipements et services aux publics
		Mesure Opérationnelle 2.2 Construction ou extension d’équipements de services mutualisés
		Mesure Opérationnelle 2.3 Lieux d’accueil en faveur de la petite enfance
ENJEU 2 Soutenir une économie responsable, plurielle et diversifiée	Objectif Stratégique 3 Démultiplier l’activité et l’emploi	Mesure Opérationnelle 3.1 Asseoir la destination touristique du Pays Tolosan
		Mesure Opérationnelle 3.2 Développer et qualifier les infrastructures économiques
		Mesure Opérationnelle 3.3 Expérimenter de nouvelles formes de travail
	Objectif Stratégique 4 Accompagner une économie plus résiliente et vertueuse	Mesure Opérationnelle 4.1 Développer et structurer les filières courtes
		Mesure Opérationnelle 4.2 Réaliser des études préalables et aider au démarrage d’activités nouvelles
		Mesure Opérationnelle 4.3 Sensibiliser la population à l’économie circulaire
ENJEU 3 Favoriser un développement engagé dans la lutte contre le changement climatique	Objectif Stratégique 5 Faire circuler les hommes, les données et les flux	Mesure Opérationnelle 5.1 Développer l’intermodalité
		Mesure Opérationnelle 5.2 Création de connexions physiques
		Mesure Opérationnelle 5.3 Innover et expérimenter pour un territoire connecté
	Objectif Stratégique 6 Impulser la transition énergétique et écologique	Mesure Opérationnelle 6.1 Préserver et valoriser les ressources naturelles
		Mesure Opérationnelle 6.2 Favoriser les énergies propres
		Mesure Opérationnelle 6.3 Renforcer la performance énergétique et promouvoir la mise en œuvre d’énergies renouvelables dans les bâtiments publics

Article 5-2 : Modalités d’intervention et contributions :

Voir article 5.1

- Communauté de communes des Hauts-Tolosans : accompagnement dans l’ingénierie de projets et financements le cas échéant,
- PETR Pays Tolosan :

Le PETR Pays Tolosan coordonne plusieurs outils contractuels permettant de réaliser un projet de territoire.

Pour cela, le PETR Pays Tolosan peut accompagner les projets inscrits dans le cadre du Contrat Bourg Centre de Merville au travers :

- Du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2022-2027, approuvé par la Commission Permanente de la Région le 9 février 2023,
- Du Contrat de Relance et de Transition Écologique 2020-2026 signé avec l'Etat
- Du programme LEADER 2023-2027,
- Du Projet Alimentaire de Territoire du PETR Pays Tolosan,
- Des AMI et AAP européens, français et régionaux

Au titre de ces procédures contractuelles, les services du PETR Pays Tolosan pourront être sollicités afin d'apporter une assistance technique à la recherche des moyens financiers mobilisables dans la mise en œuvre des projets ainsi que pour le suivi des dossiers de demande de subvention auprès des partenaires.

Le PETR Pays Tolosan est le relais local du dispositif « Bourgs Centres » qui permet de soutenir les projets de développement et de valorisation des bourgs centres pour renforcer leur attractivité, notamment par l'aménagement de leurs espaces publics, leurs équipements...

L'inscription d'un projet au sein du contrat n'engage pas les partenaires sur le portage et/ou l'accompagnement financier du projet.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département de la Haute-Garonne et modalité de contributions du Département :

En tant que chef de file de la solidarité territoriale et garant de l'équilibre des territoires, le Conseil départemental de la Haute-Garonne accompagne les communes jouant un rôle de centralité ou de pôle sur un territoire pour améliorer l'accessibilité, la proximité et l'autonomie des bassins de vie.

A cet effet, il soutient historiquement les investissements et les projets qui visent à redynamiser les communes : requalification de voiries et d'espaces publics, équipements publics, habitats, espaces publics, infrastructures numériques, projets touristiques...

En valorisant et coordonnant ses dispositifs existants, le Conseil départemental souhaite apporter une meilleure réponse aux besoins des communes, petites et grandes, et une aide optimale à chaque projet intégrant l'ensemble des interventions départementales dès le démarrage du projet. Cette politique départementale s'inscrit en complémentarité des dispositifs de l'Etat et de la Région pour apporter des aides financières optimisées.

Le Conseil départemental étudiera les dossiers de demandes de subvention qui lui seront adressés selon ses règlements en vigueur.

En intervenant sur les communes haut-garonnaises porteuses d'un projet pour leur centralité favorisant le vivre ensemble, le Département déploiera un parcours d'accompagnement global nommé « cœur de vie ». Dans ce parcours d'ingénierie et de conseils pluridisciplinaires, le Département sera attentif aux enjeux de la transition écologique et du vivre ensemble.

Le Conseil départemental sera aussi à l'écoute des besoins de demain, des aspirations des citoyens dans leur désir d'un bien vivre retrouvé et convivial, en proposant une réflexion d'aménagement prospective et participative, dans la continuité de la démarche Haute-Garonne Demain.

Enfin, le Conseil départemental participera aux comités techniques et comités de pilotage organisés à l'occasion du suivi et de l'état d'avancement des projets découlant de cette convention.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- La qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- Le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- Les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- Le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de coworking et de télétravail, commerce de proximité, artisanat, ...),
- L'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs, ...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 6 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres.

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmes Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie Positive » qui a pour objectifs de :

- Réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- Multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr



L'Agence Régionale pour les Investissements stratégiques

ARIS

La Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a souhaité créer en 2020 l'Agence Régionale des Investissements Stratégiques (ARIS), afin de relocaliser en Occitanie des activités ou savoir-faire clés indispensables, assurer l'autonomie de la région sur le plan économique, accélérer la transition écologique du territoire et favoriser l'émergence de l'économie de demain.

Créée pour répondre aux enjeux forts de relocalisation et de souveraineté mis en exergue par la crise COVID, l'ARIS va permettre d'accompagner les meilleurs projets des entreprises d'Occitanie de nature à renforcer l'autonomie et la résilience des filières industrielles stratégiques, tout en développant les filières d'avenir.

L'ARIS va permettre de soutenir des projets en particulier dans les secteurs clés de la santé, l'alimentation, les transports intelligents, la transition climatique et le numérique... en devenant actionnaire d'entreprises régionales sur des projets de création, de diversification, de développement ou de transformation avec des solutions de portage immobilier : mobilisation de fonds propres ou quasi fonds propres et constitution de sociétés de projets.

L'objectif de la Région est de permettre aux entreprises locales de développer sur le sol régional, les activités dont nous avons besoin.

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux, ...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local**FOCCAL**

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la commune de Merville.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La commune de Merville, Bourg-centre,
- La Communauté de communes des Hauts-Tolosans,
- Le PETR Pays Tolosan,
- La Région OCCITANIE-PYRENEES-MEDITERRANEE,
- Le Département de la Haute-Garonne

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Merville (Chambres consulaires, CAUE, EPFO, services de l'Etat et le SCOT nord-toulousain...).

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Merville.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant au 31 décembre 2028.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à la fin du second semestre de l'année 2024 afin de procéder à un premier état des lieux des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à Merville, ... Le..... ,

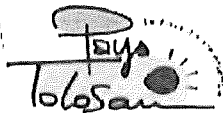
Chantal AYGAT
Maire de Merville

Jean-Paul DELMAS
Président de la Communauté
de Communes des Hauts-Tolosans

Didier CUJIVES
Président du PETR Pays Tolosan

Sébastien VINCINI
Président du Conseil
Départemental de la Haute-
Garonne

Carole DELGA
Présidente du Conseil Régional
Occitanie-Pyrénées-Méditerranée



Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 15/12/23



ID : 031-213103419-20231215-D2023_050-DE

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1

Créer une zone économique de niveau régional et développer le commerce local

Fiche action 1.1

Attirer des entreprises à valeur ajoutée vers une zone de haute qualité environnementale

PRESENTATION DE L'ACTION**Contexte**

Merville est la première commune aux portes de la métropole, des pôles industriels aéronautiques et du Parc des Expositions ouvert en 2021. Cette dynamique économique est une opportunité

Les élus, en accord avec les objectifs et les ambitions du SCOT NORD TOULOUSAIN, souhaitent que leur territoire participe activement au dynamisme économique tout en permettant de rapprocher l'emploi des zones d'habitat.

La signature du contrat de partenariat entre les communautés de communes des Hauts Tolosans, du Val d'Aigo, du Frontonnais et Toulouse Métropole doit veiller à favoriser le desserrement économique de la métropole dans une logique de partage de la croissance et de l'emploi

Le territoire communal compte 3 zones d'activités créées ou en projet :

La ZAD de Merville et des Hauts Tolosans : la réalisation d'une Zone d'Activité Différée doit permettre la création à terme de plus de 1200 emplois. La surface de la ZAD est de 97.52 hectares appartenant majoritairement à des particuliers, à des groupements de propriétaires ou à des entreprises. La communauté de communes souhaite maîtriser l'acquisition foncière sur ce périmètre et disposer à moyen terme du foncier nécessaire à l'aménagement de la zone.

La ZA Patte d'Oie (Pedauco en occitan) : cette zone d'activités existante s'étend sur une superficie de 10.96 hectares. Elle compte une vingtaine d'entreprises qui rassemblent environ 200 emplois.

Le Mail Tolosan : contigüe à la ZAC de la Patte d'Oie, une nouvelle zone de 26,1 Ha nommée « le Mail Tolosan » conciliera efficacité fonctionnelle, qualité urbaine, exemplarité environnementale et attractivité économique.

La concession de cette ZAC a été confiée en décembre 2016 à la Société d'Economie Mixte OPPIDEA pour une durée de 10 ans ; sa vocation est de permettre aux entreprises locales de se développer et d'attirer de nouvelles entreprises sur le territoire.

L'attrait de cette zone économique de niveau régional passe par la requalification du secteur existant et ce sous réserve de la construction des infrastructures (pont sur la Garonne, voies de contournement de Seilh et connexion avec Eurocentre) permettant une circulation fluide pour accéder à notre zone économique

Objectifs stratégiques

Accueillir des entreprises à valeur ajoutée et soutenir les entreprises artisanales.

Créer de l'emploi local et répondre aux objectifs du SCOT Nord Toulousain (ratio nombre d'emploi/habitant).

Limiter les trajets entre le domicile et le travail : rapprocher l'emploi des zones d'habitats.

Contribuer à la transition écologique.

Accueillir de nouveaux équipements comme une cuisine centrale intercommunale ou plus large fondée sur les produits locaux.

Projet 1.1.1 :

Titre :

Requalification du secteur Patte d'Oie et ses accès

Descriptif :

Mettre les accès et équipements publics existants au même niveau de qualité que le Mail Tolosan.

- Identifier les maîtres d'ouvrages pour chaque action
 - Aménagement giratoire RD2 pour qu'il devienne une vitrine de la commune et des zones Patte d'Oie et Mail Tolosan
 - Éradication friche industrielle entrée de la ZAC
 - Visibilité de la signalétique à améliorer
- Planifier l'amélioration des équipements publics et privés
- Suivre le plan d'amélioration

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5 Préserver et développer des emplois de qualité,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Hauts Tolosans

Coût estimatif : 20 k€ pour le rondpoint (commune), frais d'avocat pour traitement de la ruine (photo ci-contre) et dépenses à estimer pour la mise en œuvre du plan d'amélioration global.

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Vente dernière parcelle et PC accordé
- 2023 : Installation dernière entreprise de la zone et démolition de la ruine
- 2024 : Acquisition de la friche par la commune si l'action en justice menée par la CCHT n'aboutit pas
- 2025 : mise en place du plan global d'amélioration

Partenaires potentiellement concernés :

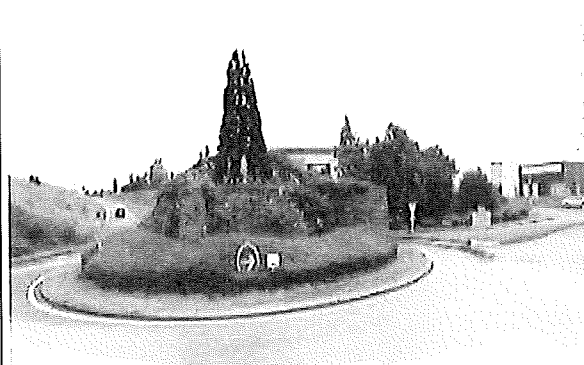
Partenariat technique : CCHT, EPFO, CAUE, PETR

Partenariat financier : Privé, CD31, Communauté de communes des Hauts Tolosans, Leader



Ruine en entrée de zone, Acquisition possible pour un tiers lieu

Rond-point RD2 et Totem vitrine entrée de zone



Exemple d'aménagement



Projet 1.1.2 :

Titre :

Concevoir et réaliser la ZAC Mail Tolosan

Descriptif :

La surface globale de construction est de 100 000 m² découpés en une cinquantaine de lots pour accueillir des grandes entreprises sous-traitantes de l'aéronautique, mais aussi des PME, PMI et de l'artisanat s'inscrivant dans une démarche de progrès et de qualité.

Un espace public central : le MAIL sera le point d'accès principal à la zone d'activité et sera doté d'un tiers lieu.

La synergie avec le commerce local fera partie du projet pour dynamiser le tissu économique.

Le projet prévoit également la création d'une piste cyclable dédiée pour faciliter les déplacements doux.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5 Préserver et développer des emplois de qualité,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes des Hauts Tolosans

Coût estimatif : 3400 K€ + Equilibre Recette/Dépense

Calendrier prévisionnel :

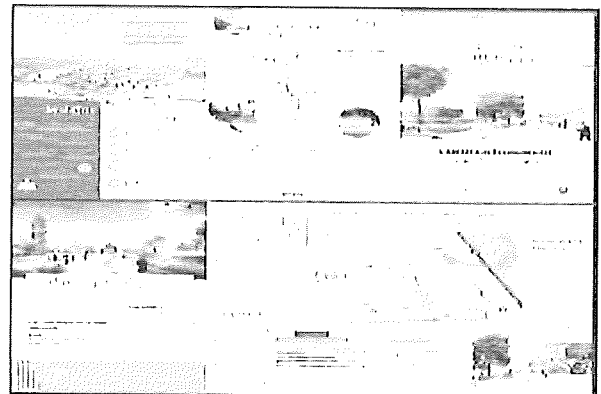
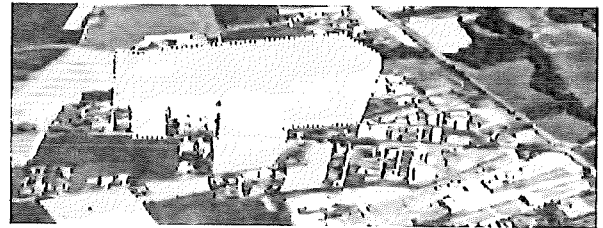
- 2021 Enquête publique lancée
- 2023 Acquisition foncière, prospects, critère emploi local
- 2024 : Début travaux voiries et réseaux
- 2025 : Permis de construire et accueil d'entreprises
- 2026 : Réalisation Tiers lieux et accueil d'entreprises
- 2027-2028 : Accueil des entreprises et gestion

Partenaires potentiellement concernés :

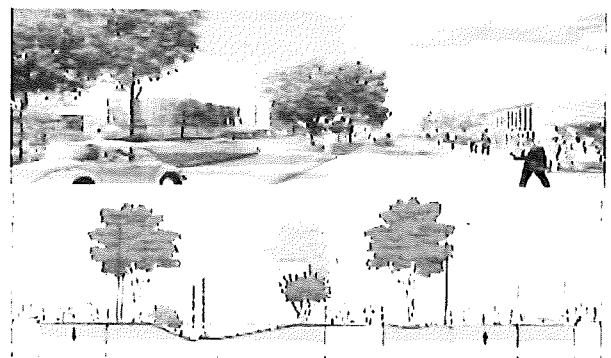
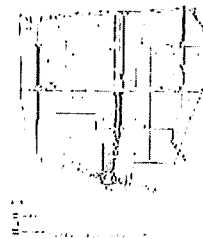
Partenariat technique : OPPIDEA, CAUE

Partenariat financier : Communauté de communes des Hauts Tolosans

Plaquette co



Parcellaire et projection



Axe 1

Créer une zone économique de niveau régional
et développer le commerce local

Fiche action 1.2

Relancer la filière maraîchage aux portes de la métropole

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La communauté de commune et les élus de Merville veulent relancer la filière maraîchage en permettant aux porteurs de projets d'accéder à des terres agricoles pour développer les circuits courts, de préférence bio et permettre l'agritourisme.

Il s'agit donc d'accompagner la filière maraîchage d'amont en aval tout en étant conscients des limites d'intervention de la collectivité locale qui doit, avant tout, s'appuyer sur le monde agricole. Les élus ont néanmoins des leviers possibles à travers la protection des zones agricoles (PLU approuvé 10 décembre 2021) dans leurs documents d'urbanisme, l'aide à l'accession foncière, l'achat par la collectivité de légumes pour la restauration collective.

Le projet Valterra sera rendu possible par la délimitation d'une partie du mail et de la zone d'aménagement différé (ZAD) de Merville et des Hauts Tolosans dans laquelle une partie du foncier sera réservée à cet effet (cf action 1.1). Ce projet a été initié par l'Agenda 21 communautaire lancé en 2010. Ce projet communautaire est d'ambition métropolitaine à l'échelle du SCOT Nord Toulousain

Le projet intercommunal global est constitué : d'un espace test agricole biologique à Grenade, un espace de la ZAD labellisé Pôle d'Excellence Rural à Merville avec pour ambition de faciliter les débouchés de la production maraîchère (exemple implantation d'un centre de conditionnement de légumes) et soutenir et promouvoir l'agro-tourisme comme diversification de l'activité agricole (élément stratégique de l'Office de Tourisme Intercommunal).

Objectifs stratégiques

Maintenir le rôle économique direct et indirect des activités agricoles sur le territoire.

Développer le nombre des emplois liés au maraîchage.

Répondre aux besoins croissants en productions agricoles biologiques notamment dans la restauration collective (cuisine centrale).

Expérimenter de nouveaux parcours agronomiques et des techniques de productions agricoles respectueuses.

Freiner la transformation d'usage de la Surface Agricole Utile sur notre secteur à forte pression foncière.

Projet 1.2.1 :**Titre :**

Créer la zone d'aménagement différé

Descriptif :

Une délibération du conseil municipal a approuvé le 1 mars 2019 le principe de création de la ZAD de Merville et des Hauts Tolosans d'un périmètre de 97,52 Ha. Par arrêté préfectoral, la communauté de communes des Hauts Tolosans a été désignée titulaire du droit de préemption urbain à l'intérieur du périmètre de la ZAD.

Le Mail Tolosan, contiguë à la ZAD est lancé sur 26Ha la phase VALTERRA visant à relancer la filière maraîchage sera déployée sur une partie de la ZAD par la CCT.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 3 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5 Préserver et développer des emplois de qualité,

Maître d'ouvrage : Merville/Communauté de communes des Hauts Tolosans

Coût estimatif : temps agents et élus

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : Analyse zonage par le SCOT
- 2024 : Renouvellement ZAD
- 2026-2027-2028 : Programmation aménagement exploitation ZAC

Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : PETR, CAUE, Chambre d'agriculture

Partenariat financier : Communauté de communes des Hauts Tolosans



Renforcement de la filière de maraîchage en agriculture biologique en Haute-Garonne

Agence Régionale de l'Alimentation

Le projet de filière de maraîchage en agriculture biologique en Haute-Garonne vise à renforcer la production locale, à améliorer la qualité des produits et à créer des emplois. Il s'agit d'un projet ambitieux qui nécessite une coordination entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux.



Le projet de filière de maraîchage en agriculture biologique en Haute-Garonne vise à renforcer la production locale, à améliorer la qualité des produits et à créer des emplois. Il s'agit d'un projet ambitieux qui nécessite une coordination entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux.



Haute-Garonne

Le projet de filière de maraîchage en agriculture biologique en Haute-Garonne vise à renforcer la production locale, à améliorer la qualité des produits et à créer des emplois. Il s'agit d'un projet ambitieux qui nécessite une coordination entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux.



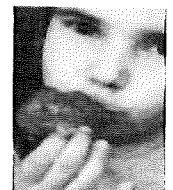
Le projet de filière de maraîchage en agriculture biologique en Haute-Garonne vise à renforcer la production locale, à améliorer la qualité des produits et à créer des emplois. Il s'agit d'un projet ambitieux qui nécessite une coordination entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux.

Le projet de filière de maraîchage en agriculture biologique en Haute-Garonne vise à renforcer la production locale, à améliorer la qualité des produits et à créer des emplois. Il s'agit d'un projet ambitieux qui nécessite une coordination entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux.

Le projet de filière de maraîchage en agriculture biologique en Haute-Garonne vise à renforcer la production locale, à améliorer la qualité des produits et à créer des emplois. Il s'agit d'un projet ambitieux qui nécessite une coordination entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux.

Le projet de filière de maraîchage en agriculture biologique en Haute-Garonne vise à renforcer la production locale, à améliorer la qualité des produits et à créer des emplois. Il s'agit d'un projet ambitieux qui nécessite une coordination entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux.

Le projet de filière de maraîchage en agriculture biologique en Haute-Garonne vise à renforcer la production locale, à améliorer la qualité des produits et à créer des emplois. Il s'agit d'un projet ambitieux qui nécessite une coordination entre les acteurs locaux, régionaux et nationaux.



Projet 1.2.2 :

Titre :

Dynamiser le marché de plein vent sur les circuits courts

Descriptif :

Construire une halle couverte place de la république

Réserver un espace « circuits courts » et animer cet espace

Organiser une navette pour permettre aux personnes âgées éloignées de venir au marché

Créer des événements réguliers (vin chaud, paniers. Marché gourmand ...)

Promouvoir le marché sur le Mail Tolosan

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5 Préserver et développer des emplois de qualité,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : temps agents et élus pour animation

Investissement halle en fiche projet 4.3.3

Calendrier prévisionnel :

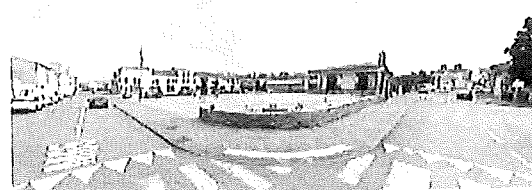
- 2023 : Début de construction de la halle
Faire un test de navettes avec des bénévoles
- 2024 : Organiser le pôle « circuits courts »
- 2025-2028 : organisation d'animations régulières sur le marché

Partenaires potentiellement concernés :

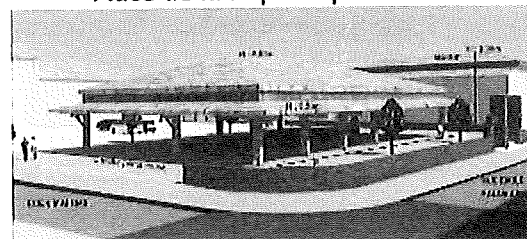
Partenariat technique : office de tourisme, commerçants

Partenariat financier : sponsors

Place de la République AVANT

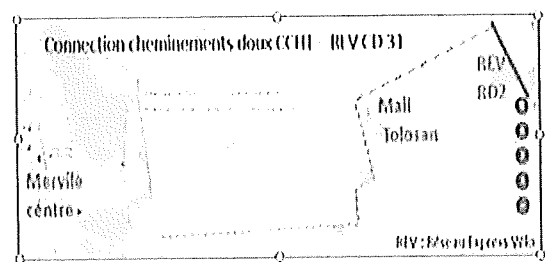
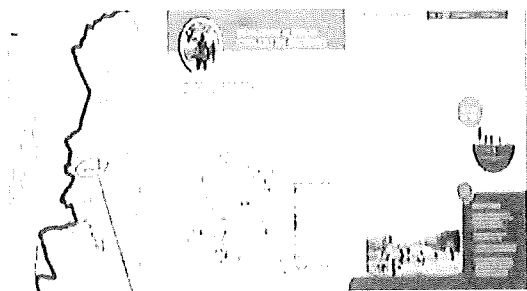
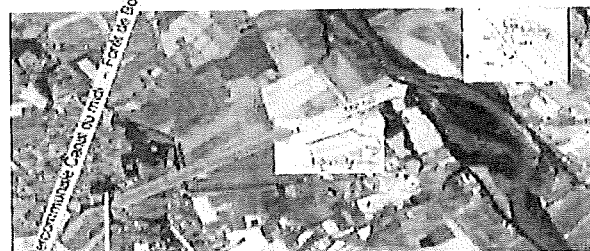


Place de la République APRES



Faire venir en vélo les employés Mail Tolosan au marché du centre

Via chemin de Cazevette



Axe 1

Créer une zone économique de niveau régional et développer le commerce local

Fiche action 1.5

Attirer les services, les commerces de proximité nécessaires à la zone, aux pôles voisins au village et les rendre accessibles

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le secteur géographique du Nord-Ouest Toulousain est un des plus dynamiques de l'agglomération, c'est pour cela que Toulouse Métropole y réalise dans le prolongement de la zone d'activités d'Aéroconstellation, son nouveau Parc des Expositions ouvert en 2021 avec une fréquentation attendue de 1 million de visiteurs chaque année. Ce nouvel équipement, qui se situe à 15 minutes de la commune de Merville va accroître le rayonnement de notre territoire.

Le 29 juin 2018, Toulouse Métropole et le Conseil Départemental de la Haute Garonne ont signé un accord autour de 4 axes, dont le premier est dédié aux infrastructures routières. L'objectif est de regarder, sans délai, le problème du franchissement de la Garonne et de ses conséquences sur la mobilité.

Au-delà de l'accès par route dans un temps compatible avec l'activité économique, le Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain établira un plan de mobilité rurale à moyen terme. Ce plan comportera, entre autres, un schéma des infrastructures et aménagements permettant d'améliorer la mobilité sur le territoire et accéder aux voies rapides.

A la suite du Plan de Mobilité Rurale, les EPCI et communes en lien avec les partenaires financiers aménageront les projets identifiés (parking, aire de covoiturage, navettes bus, pistes cyclables, tiers lieux, co-working, "gare", etc.).

La mobilité étant assurée, les entreprises doivent trouver sur place les équipements d'hôtellerie et de restauration complémentaires à celle du bourg situé à 2 km ; la proximité du parc des expositions va générer des besoins nouveaux tels que crèches, conciergerie et aires de covoiturage.

La commune de Merville peut se prévaloir d'un certain dynamisme commercial. Les commerces sont concentrés en centre-bourg autour de la Place de la République et du supermarché local. Toutes les professions sont représentées satisfaisant aussi les besoins de base de la population. Des professionnels se sont installés récemment (fleuriste, épicerie fine...). Une association baptisée AMCAPLA représente les intérêts des commerçants.

Objectifs stratégiques

Assurer un temps d'accès aux équipements en 30 mn depuis l'aéroport et en mode doux jusqu'au bourg.

Permettre l'accueil des salariés venant travailler dans les entreprises du secteur nord métropole.

Optimiser le réseau voirie par la réduction du nombre de véhicules en circulation grâce au co-voiturage.

Permettre l'accueil des visiteurs du MEET et la restauration des salariés du Mail Tolosan.

Projet 1.3.1 :

Titre :

Créer une aire de covoiturage

Descriptif :

Un espace est réservé dans le PLU pour la création d'une aire de covoiturage dans la bande des 75 m le long de la RD2.

L'aménagement serait réalisé par le département après acquisition du foncier par la commune. Pour cela, le projet doit être intégré dans le projet d'équipement du Conseil Départemental.

L'aire devra également être équipée de parcs à vélo sécurisés.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

2 S'adapter à l'urgence climatique,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Commune : acquisition foncière

CD 31 : réalisation de l'aire et équipements

Coût estimatif : 50 k€ acquisition foncière et travaux d'aménagements à définir

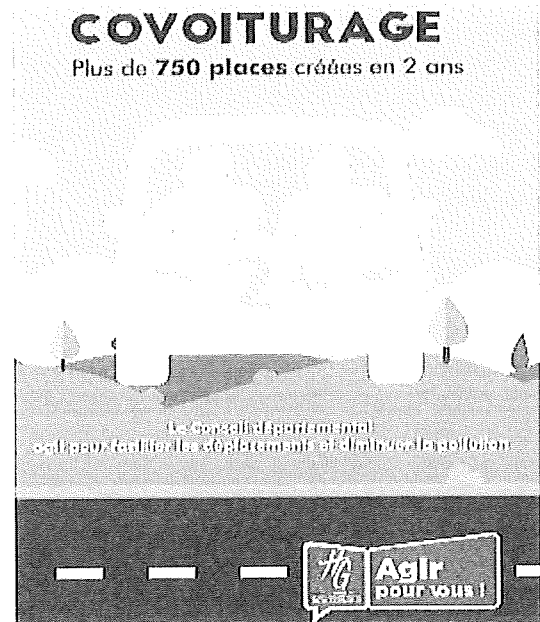
Calendrier prévisionnel :

- 2027-2028 : acquisition parcelle et réalisation des aménagements

Partenaires potentiellement concernés :

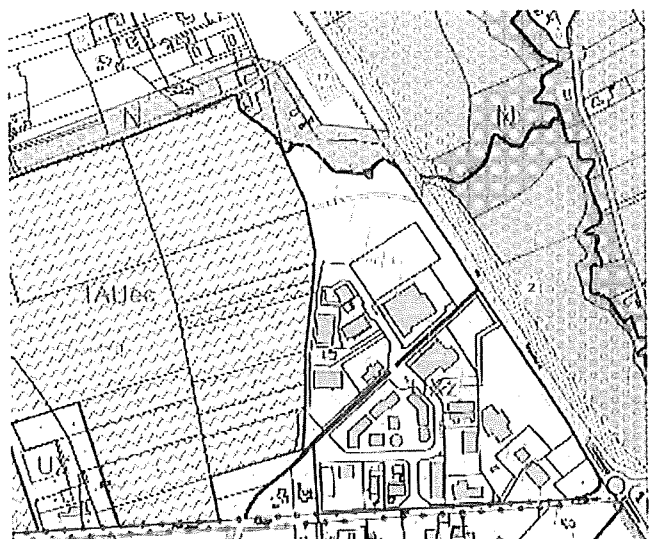
Partenariat technique : BET 2AU, PETR, CAUE

Partenariat financier : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, Leader, etc.



Emplacement réservé

17	Création d'une aire de covoiturage	3 100 m²
----	------------------------------------	----------



Projet 1.3.2 :

Titre :

Faire une connexion mode doux avec le centre-bourg

Descriptif :

La connexion entre le Mail et le centre-bourg permettra de compléter le dispositif prévu au sein de la zone économique en faveur des modes doux (pistes cyclables et aire de co-voiturage). Cette connexion cyclable pourra drainer une partie des mille salariés estimés sur le site.

Cette liaison sera également interconnectée avec la jonction intercommunale Canal du Midi/Forêt de Bouconne et celle du REV (Réseau Express Vélo : voir action mobilité) et devrait permettre d'augmenter la clientèle des commerces du centre-ville sans prendre leur voiture.

Cette jonction connectera ainsi la zone économique à la liaison intercommunale Gare de Castelnau d'Estrétefonds /Canal/Grenade /Merville/Daux /Bouconne.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Hauts Tolosans

Coût estimatif : 50 k€ pour le segment prolongeant le chemin de Cazevieille vers le centre.

Calendrier prévisionnel :

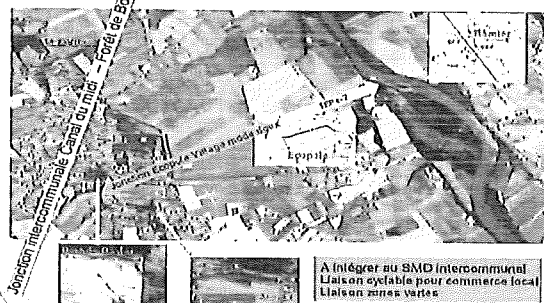
- 2024 : Actualisation des études
- 2025 : Programmation
- 2027-2028 : Réalisation

Partenaires potentiellement concernés :

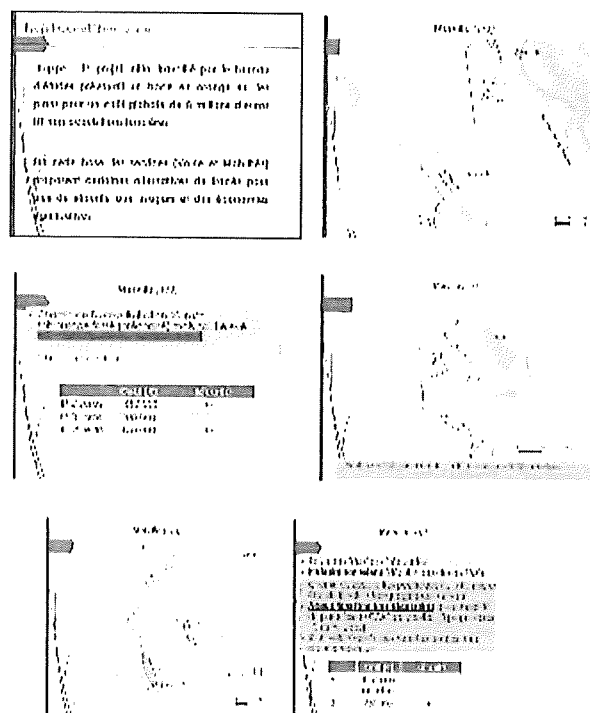
Partenariat technique : Commune et Communauté de communes des Hauts-Tolosans

Partenariat financier : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, PETR, Région, LEADER

Traiter la jonction Ecopole / Canal du midi - Bouconne
 Via chemin de Cazevieille



Projet actualisé 2021



Projet 1.3.3 :

Titre :

Faciliter l'installation d'hébergement et de services proches du Mail Tolosan

Descriptif :

Des zones Ux (voir carte ci-contre) sont prévues pour accueillir ces installations (cuisine centrale, tiers lieu, installations hôtelières...). Ces installations ont vocation à accueillir dans de bonnes conditions les futurs salariés de la zone d'activité avec par exemple des hôtels, restaurants ou services de conciergerie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5 Préserver et développer des emplois de qualité,
6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : privés et communauté de communes des Hauts-Tolosans pour la cuisine centrale

Coût estimatif : A déterminer

Calendrier prévisionnel :

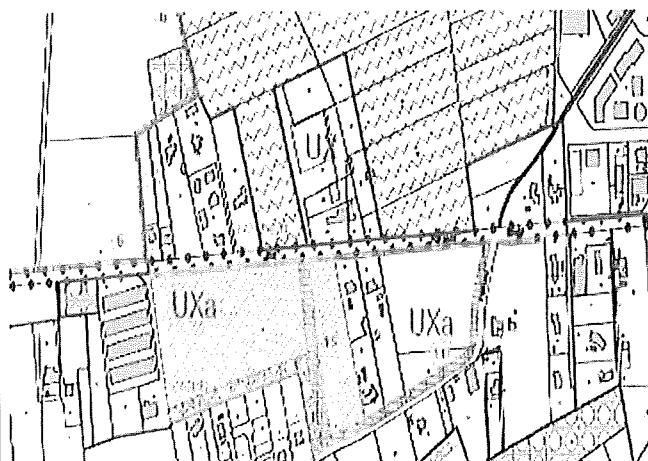
- 2022 2023 : Synergie CCHT OPPIDEA
- 2024 2025 : Prospection des entreprises/investisseurs
- 2026 2027 2028 : Installation

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CAUE, communauté de communes des Hauts Tolosans et commune de Merville

Partenaires financiers : privés, Région et Département de la Haute-Garonne pour la partie cuisine centrale

Extrait du PLU approuvé le 10 décembre 2021



Projet 1.3.4 :

Titre : Soutenir les commerces de vitrine au centre du village

Descriptif :
 Mettre en place des animations auprès des commerçants type remue-ménage sur des thèmes comme « Comment vous aider ? »
 Exploiter les retours d’expériences sur la revitalisation des centre Bourgs (OMPCA)
 Explorer avec Grenade et Cadours les bonnes pratiques « petites villes de demain »
 Communiquer par de la signalétique depuis la RD2 et le Mail Tolosan, profiter des connexions cyclables vers le centre et augmenter la clientèle des commerces du centre-ville

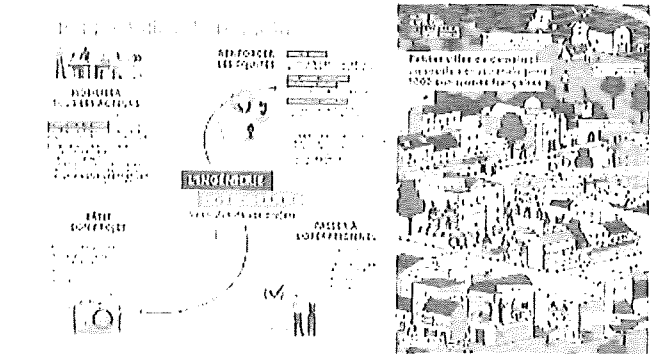
Référentiel territorial du Pacte Vert
 5 Préserver et développer des emplois de qualité,
 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l’attractivité et les mobilités durables

Maître d’ouvrage : commune

Coût estimatif : temps élus

Calendrier prévisionnel :
 • 2024 : Faire des tests d’initiatives comparables

Partenaires potentiellement concernés :
Partenaire technique : Fédérations commerçants, Région Occitanie.
Partenaires financiers : SO



Axe 2

Fiche action

Mettre en place de nouvelles mobilités pour le Nord Toulousain

Disposer d'un réseau routier à la hauteur des ambitions régionales et locales

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune de Merville dispose d'axes routiers majeurs : la RD902 qui relie par le fil d'Ariane le périphérique Toulousain et l'A64 vers Tarbes ou l'A61 vers Montpellier. L'autre accès par la D2 permet de rejoindre le réseau autoroutier par l'échangeur de Castelnau d'Estrétefonds (axe montalbanais). Enfin, l'axe RD17 relie la commune avec le Gers.

Le diagnostic du PCAET à l'échelle SCoT stipule que la mobilité est la première source d'émissions de polluants atmosphériques et de consommation d'énergie. De plus, la proximité avec la métropole toulousaine et l'agglomération Montalbanaise provoque une augmentation des temps de parcours domicile travail.

Les études ménages de l'AUTAT montrent une prédominance des mouvements pendulaires (62% des déplacements se font en interne au quadrant Nord-Ouest).

La cohérence des architectures des réseaux (routier, transports en commun, mobilité douce, pôles multimodaux), la continuité des réseaux et la cohérence tarifaire sont une demande forte des populations pour garantir des délais de déplacement les plus rapides possibles notamment domicile-travail ou domicile études.

La mobilité difficile est un facteur négatif pour l'attractivité de nos territoires d'autant plus dans le cadre d'une croissance annoncée de la population.

Comme évoqué dans le contrat de partenariat Toulouse Métropole, Communautés communes Hauts Tolosans, Val d'Aigo et Frontonnais, trois projets de mobilité de grande ampleur modifieront à long terme le territoire nord toulousain :

- La réalisation, à l'horizon 2028, de la 3ème ligne de métro
- Le Grand Projet ferroviaire du Sud-Ouest
- Le nouveau pont sur la Garonne reliant Saint Jory à Merville : désenclavement du nord toulousain grâce à la liaison de prolongement de la voie lactée et le contournement de Seilh

Objectifs stratégiques

Effacer une menace sur l'économie du Nord Toulousain.

Réduire les temps de trajet.

Participer à la transition écologique.

Projet 2.1.1 :

Titre :

Anticiper les aménagements en vue des projets « pont de Garonne/contournement de Seilh »

Descriptif :

La commune a anticipé la construction du pont en intégrant des espaces réservés dans la révision du PLU pour permettre l'implantation des futurs aménagements. Le tracé du pont relierait les communes de Merville et Saint-Jory.

Pour cela, les élus de la commune s'impliquent dans la gouvernance de la CC des Hauts Tolosans, et devront être associés au dialogue instauré par le contrat de partenariat Toulouse Métropole / CCHT.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maîtres d'ouvrage :

Le Département et la Métropole pour l'ouvrage et la commune pour les réserves foncières.

Coût estimatif :

Commune : temps agents et élus

CD 31 et Métropole : Chiffrage à définir

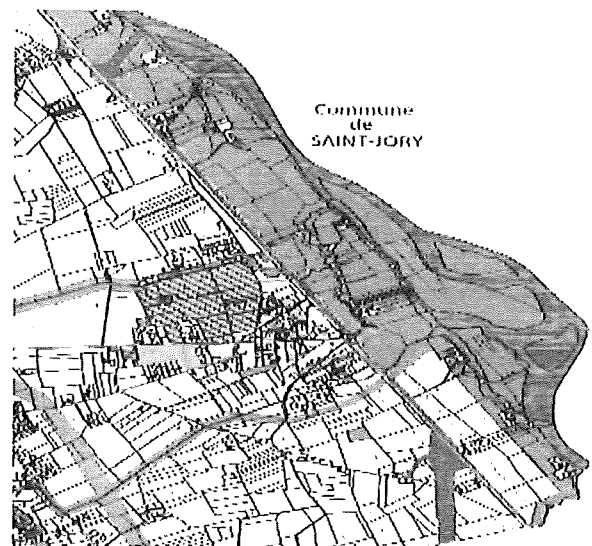
Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Etudes en cours
- 2023-2025 : Conception et programme
- 2026-2027-2028 : Démarrage des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Métropole de Toulouse, CD31

Partenariat financier : Etat, Région, Communauté de communes des Hauts Tolosans, commune



Emplacements réservés dans le PLU approuvé le 10/12/2021

R°	Désignation	Superficie	Contenance
1	Voie communale 31	1125 m²	Contenance 11
2	Propriété 11	1125 m²	Contenance 11
3	Propriété 11	1125 m²	Contenance 11
4	Propriété 11	1125 m²	Contenance 11
5	Propriété 11	1125 m²	Contenance 11

Projet 2.1.2 :**Titre :**

Limiter la circulation dans le centre-bourg, l'améliorer et faciliter le stationnement

Descriptif :

- Créer une voie de contournement de Merville en connectant des tronçons existants

Cette voie permettra ainsi de désenclaver le quartier G Brassens et de contourner le centre-bourg au Sud de la commune pour les habitants se rendant aux écoles et aux espaces sportifs tout en conservant l'accès aux commerces du centre-ville

- Après mise en service du contournement, interdire le centre à la circulation des poids lourds supérieurs à 18 t sauf desserte locale
- Acquérir à chaque opportunité du foncier au centre-ville pour accroître le nombre de places de parking (définition du besoin à préciser).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables.

Maître d'ouvrage : Commune de Merville / Communauté de communes des Hauts-Tolosans

Coût estimatif :

Contournement : 600 k€

Calendrier prévisionnel :

- 2022-2023 : Mission confiée au CAUE
- 2024 : Etudes nouvelles voies (+ et/ou vélo)
- 2025-2026 : Etudes pré-opérationnelles
- 2027-2028 : Démarrage des travaux

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Conseil départemental

Partenariat financier : CD, Communauté de communes des Hauts Tolosans



Axe 2

Mettre en place de nouvelles mobilités pour le Nord Toulousain

Fiche action 2.2

Disposer de transport en commun et de nouveaux modes alternatifs à la voiture

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

L'augmentation constante de la population et le prix du foncier pousse les populations à s'installer sur la 3^{ème} et 4^{ème} ceinture de l'aire urbaine de Toulouse. La population du territoire nord toulousain se déplace essentiellement en voiture car elle n'a pas accès aux transports en commun ou très peu.

Aux heures de pointe, le réseau routier est saturé pour desservir les bassins d'emploi de Blagnac et Colomiers. Les mervillois sont très impactés par ces bouchons, mais aussi par les nombreux usagers résidant au-delà de Merville qui la traversent pour ne pas circuler sur les axes principaux déjà très encombrés.

Les actions en cours ou à engager devraient accélérer la réponse à nos besoins par notamment un travail partenarial autour des pôles d'échanges multi modaux favorisant l'accès au bassin de vie de Toulouse et l'accessibilité multimodale des zones d'emploi du territoire (gare de Castelnau d'Estrétefonds, le MEET, la zone aéroportuaire, etc.). Pour cela, un travail prospectif et de planification doit s'engager autour des besoins d'infrastructures.

Pour y répondre, le plan d'action du PCAET a lancé des actions pilotées au niveau du SCOT :

- Par le développement des lignes de transport en commun dédiées et cadencées vers les bassins d'emploi de Blagnac, Colomiers ou Toulouse. Le TRAM ou la ligne HOP (bus) qui permet de rejoindre Grenade à la station de métro Borderouge peuvent constituer des opportunités,
- Par la modification du trajet de la ligne LIO 362 en desservant les nouveaux quartiers plus peuplés d'actifs que le centre, en cours de discussion avec les services de la Région,
- Par le développement de l'auto stop pour des populations non autonomes : mobilisation du dispositif REZO POUCE (Convention commune/ CCHT avec deux arrêts sur Merville).
- Par le développement du TAD sur le territoire de la CCHT pour les populations non autonomes (compétence CCHT). Merville a besoin de la création d'un transport à la demande (TAD) vers Grenade le mercredi et le samedi.

Par ailleurs, sous l'égide de ses partenaires, la commune de Merville souhaite s'inscrire dans les projets structurants en termes de cheminements cyclables ou piétonniers tels que TRANS GARONA ou VIA GARONA. Le projet TRANS-GARONA reliant la Haute-Garonne au Val d'Aran, vise le développement du tourisme à vélo et donc le renforcement de l'attractivité touristique des territoires ruraux et de montagne, par l'aménagement d'une piste cyclable transfrontalière. Le projet VIA GARONA connecté aux chemins de Compostelle déjà existants « Conques-Toulouse », la « Voie d'Arles et la « Voie du piémont pyrénéen » est un chemin pédestre labellisé GR ® de 170 km reliant à pied en 7 à 12 tronçons, le centre de Toulouse jusqu'au village de Saint-Bertrand-de-Comminges et sa majestueuse cathédrale.

Objectifs stratégiques

Eviter l'asphyxie des routes au nord de Toulouse aux heures de pointe.

Améliorer la mobilité sur le territoire par la complémentarité des modes de transport.

Sécuriser les populations et améliorer le bien-être. Réduire la production de gaz à effet de serre.

Projet 2.2.2 :

Titre :

Poursuivre le Trans Garona jusqu'au Mail Tolosan

Descriptif

Participer à l'itinéraire reliant Toulouse aux sources de la Garonne en Espagne sur un parcours de 175 kilomètres. (Un premier tronçon a été réalisé). Au sud de Muret à Marquefave (Haute Garonne), il est possible de pédaler au bord de la Garonne jusqu'à Fronsac.

Il serait intéressant de poursuivre cette action jusqu'à Montauban facilitant ainsi l'accès au Mail Tolosan, nouveau pôle économique structurant qui voit le jour et qui devrait désengorger les sites économiques de la Métropole et donc favoriser l'accès à vélo.

Il serait par ailleurs judicieux de réaliser une jonction avec l'itinéraire Via Garona.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Département, Communauté de communes des Hauts-Tolosans /Commune

Coût estimatif : inconnus au niveau communal

Calendrier prévisionnel : inconnu au niveau communal.

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Région, Département, Communauté de communes des Hauts Tolosans,

Partenariat financier : Région, Département, Communauté de communes des Hauts Tolosans,



Comment découvrir la Trans-Garona qui va relier l'Espagne en 2023



Axe 2

Mettre en place de nouvelles mobilités pour le Nord Toulousain

Fiche action 2

Mettre en œuvre un maillage de cheminement doux

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Dès 2012, la communauté de communes des Hauts Tolosans a établi un schéma de pistes cyclables intercommunal et communal qui a été révisé en 2020. En termes de compétences, la communauté de communes a en charge les liaisons intercommunales et les communes le maillage interne.

Lors de l'Assemblée départementale du 25 juin 2019, les élus réunis en session se sont positionnés en faveur de la création du Réseau Express Vélo (REV) pour améliorer la circulation sur l'agglomération Toulousaine.

La même année, le syndicat mixte du SCOT nord toulousain a élaboré un plan de mobilité rurale. Ce dernier comporte, entre autres, un schéma des infrastructures et aménagements permettant d'améliorer la mobilité sur le territoire. Plus récemment, le 8 décembre 2022, la Communauté de Commune des Hauts Tolosans a voté le contrat de partenariat avec Toulouse Métropole, les communautés communes Hauts Tolosans, Val d'Aigo et Frontonnais. Dans celui-ci, il est prévu la généralisation des possibilités de liaisons et de la sécurisation de voies de déplacements doux : vers un projet de piste cyclable « canal latéral de la Garonne/forêt de Bouconne » ayant pour but de favoriser les déplacements doux domicile /travail et touristiques et de réduire l'utilisation de la voiture individuelle.

Au niveau communal, Merville a demandé la révision du schéma intercommunal pour y intégrer :

- La jonction Mail Tolosan – Centre-bourg afin de dynamiser le commerce local et les circuits courts (action 1.3)
- La traversée de Merville en site dédié via le chemin de Lartigue et non par le centre (flux voiture dense). Ce tronçon sera prolongé par une voie verte pour sécuriser les cyclistes par le chemin de Laborio et qui ira jusqu'à la route de Daux.

Globalement, Merville poursuit dans son plan pluriannuel d'investissement le maillage du réseau local en complément des compétences des Hauts Tolosans et du conseil Départemental. Une OAP cheminements doux figure dans le PLU.

Objectifs stratégiques

Réduire le flux de voitures.

Améliorer le cadre et la qualité de vie.

Projet 2.3.1 :

Titre :

Réviser le schéma des mobilités douces porté par la communauté de communes des Hauts Tolosan et réaliser les aménagements prévus

Descriptif :

La liaison intercommunale Canal du Midi / Forêt de Bouconne traverse Merville en site propre par le chemin de Lartigue desservant ainsi le nouvel écoquartier et le groupe scolaire Les Tournesols.

La connexion à Daux reste à réaliser ainsi que la jonction Mail Tolosan /Centre-ville.

L'étude REV du conseil Départemental doit prendre en compte dans son prolongement vers Grenade la valeur ajoutée de pouvoir aussi relier la voie verte canal du Midi/Bouconne.

Ces projets sont à travailler en concertation avec la CCHT et, si validés, devront être intégrés dans le schéma intercommunal (révision du schéma).

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Hauts Tolosans

Coût estimatif : 200 000 euros affectés par an pour la réalisation du schéma intercommunal

Calendrier prévisionnel :

- 2024 : Actualisation des études
- 2025 : Programmation
- 2027-2028 : Réalisation

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de communes des Hauts Tolosans, Région, PETR, CAUE

Partenariat financier : Région, CD 31, CCHT, Leader

OAP Cheminements doux PLU approuvé le 10 /12/2021

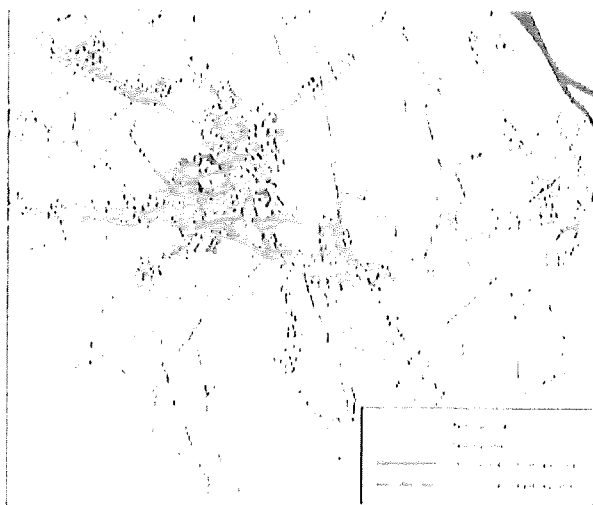
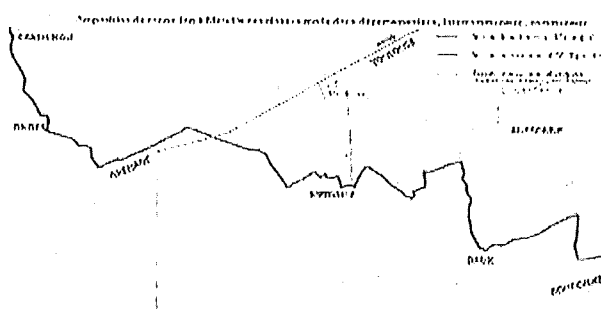


Schéma directeur cohérent élaboré en 2022 à valider



Projet 2.3.2 :

Titre :

Mailler les cheminements doux (piétonniers et cyclables)
locaux selon les priorités du schéma directeur

Descriptif :

Assurer la continuité des cheminements doux dans le périmètre communal, le long des voies départementales et autour des bâtiments et espaces publics (PAVE). Cela comprend le volet cyclable dont les compétences sont partagées avec l'EPCI, mais également l'aménagement des trottoirs.

Les équipements destinés aux mobilités douces à déployer sont :

- Route de Guinot (trottoirs + pistes cyclables),
- Grand Borde (trottoirs + pistes cyclables),
- Route de Larra (trottoirs + pistes cyclables),
- Equiper la commune de parcs à vélos sécurisés aux points stratégiques

Un travail conjoint doit permettre de statuer sur les moyens techniques permettant la réalisation des cheminements doux via le pool routier.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune et Communauté de communes des Hauts Tolosans

Coût estimatif : 500 k€ jusqu'en 2025 puis selon PPI
(chiffrage à valider suite à la révision du schéma)

Calendrier prévisionnel :

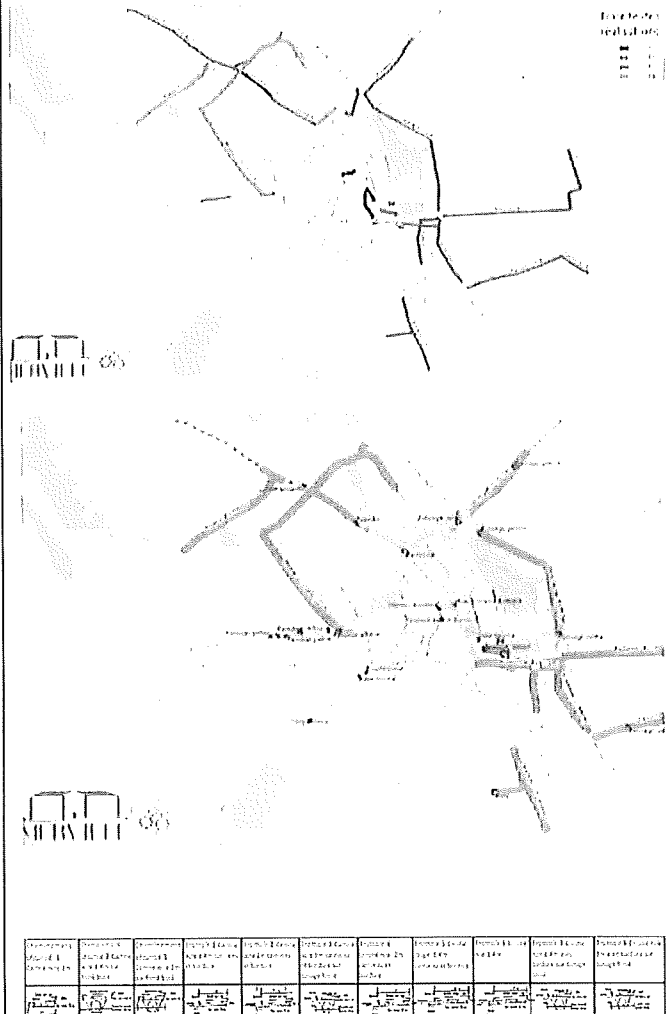
- 2023 :
 - Restitution complète sur « objectifs 2024 »
 - Arbitrage sur solutions pour mise à jour PPI
 - Réunion publique sur le projet global
 - Vote premières demandes de subventions
- 2024 : Réalisation trottoirs PMR en centre-ville
- 2025 : Réalisation autres segments agglomération
- 2026 : Programmation hors agglomération
- 2027-2028 : Réalisations par tranches

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de communes des Hauts Tolosans, PETR, CD31

Partenariat financier : Région, CD31, CCHT, Leader, ADEME

Schéma directeur cheminements doux

**Treatment 1: Active noise 1, 400 cm/sec and 100 Hz**

Page 1022 **Bottom 2** Castine page 2m caniveau et bordure

Keywords: feeding; 4-6 years; attachment; breastfeeding; bonding; gut; breast; faces

Trottoir 3 Enrobé noir 2m caniveau et bordure

Reitor: J. Carlos Rodrigues. 1-4m canções / 107 bordado

100 — Institut G. Ponsard n° 1, 400

Travail / L'arbre noir 1,4m avec bordure sur butage tassé

— **Infant** et **Enfant** nob. 2m avec bordure au linge 1955

bioRxiv preprint doi: <https://doi.org/10.1101/112721>; this version posted November 1, 2016. The copyright holder for this preprint (which was not certified by peer review) is the author/funder, who has granted bioRxiv a license to display the preprint in perpetuity. It is made available under aCC-BY-NC-ND 4.0 International license.

Chemicalment secure | Eastern 666 2M

Remplacement sécurisé d'asthme avec Lohu sur fosse basse

Axe 3

Partager un bien naturel commun et un patrimoine aux portes de la métropole

Fiche action 3.1

Rendre visible nos atouts de niveau régional pour attirer le tourisme

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Le contrat partenarial signé entre Toulouse Métropole et les Communautés communes des Hauts Tolosans, du Val d'Aigo et du Frontonnais prévoit également la valorisation des patrimoines communaux avec pour objectifs de :

- Explorer les possibilités de mettre en place des programmes communs et des outils adaptés (...) pour faciliter l'accès aux habitants, notamment les jeunes, à l'offre culturelle et touristique Métropole et EPCI
- Valoriser et préserver la forêt de Bouconne comme composante majeure du cadre de vie des habitants de l'ensemble des trois EPCI et reconnue par tous comme environnement privilégié pour la pratique des loisirs, pour sa qualité paysagère, et comme véritable poumon vert du bassin de vie nord toulousain

Outre la forêt de Bouconne, la commune de Merville compte un patrimoine varié. Situé dans un méandre de la Garonne, le Ramier de Bigorre est un espace naturel protégé d'environ 33 hectares, abritant une faune et une flore riches et variées. Ce milieu préservé où la forêt est l'élément essentiel, regorge d'une végétation luxuriante et insoupçonnée. Les panneaux explicatifs du sentier découverte permettent de mieux connaître l'écosystème tout en profitant des plaisirs d'une randonnée.

Au cœur du village, le Château de Merville et son parc témoignent de l'architecture et de l'art des jardins du XVIII^e siècle, en Midi-Pyrénées. Son labyrinthe de 10 km d'allées bordées de hauts murs de buis, véritable curiosité, est le plus grand labyrinthe de buis d'Europe. Le Château et son Parc sont classés au titre des Monuments Historiques et le Labyrinthe labellisé « Jardin Remarquable ».

L'église construite en 1840 dans le style néo-classique avec ses peintures en trompe l'œil des frères Bégoya mérite la visite.

Le Circuit des pigeonniers, animé par les Hauts Tolosans passe par plusieurs sites mervillois accessibles à pied par nos Caminols (chemins et sentiers) pour des promenades familiales.

Les éléments paysagers à protéger, à conserver, à mettre en valeur ont été identifiés lors de visites de sites. Ils contribuent à l'identité rurale de notre territoire, leur disparition amènerait une banalisation et une perte de repères.

Enfin, la commune pourra s'appuyer sur le tourisme d'affaire associé aux séjours des professionnels venant aux événements du MEET et/ou séjourner à proximité pour les activités industrielles de la métropole.

Objectifs stratégiques

Rehausser l'image de Merville grâce à ses sites remarquables.

Augmenter la fréquentation touristique et la connaissance par les mervillois de la qualité du cadre de vie.

Sensibiliser à la préservation des milieux naturels.

Améliorer la connaissance des zones humides.

Projet 3.1.1 :**Titre :**

Promouvoir l'utilisation de Intramuros (territoire connecté)

Descriptif :

IntraMuros est une application sur téléphone mobile informant sur toutes les activités du territoire autour de soi et permettant à tout citoyen d'apporter des contributions.

La commune souhaite participer à cette application en renseignant, par le service communication, toutes les opportunités festives, culturelles, touristiques et des services de proximité (marché, restaurants...) pour promouvoir le village et tisser du lien social.

Il y aura également un volet animations/communication pour faire connaître largement l'application.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

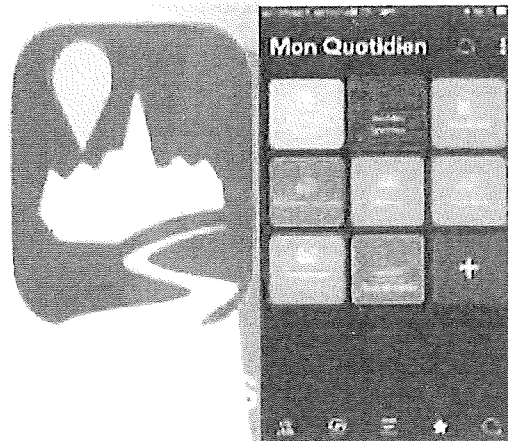
Coût estimatif : Temps agents et élus pour alimenter l'application

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Communiquer via la Newsletter, Merville Actus Facebook pour information de l'existence de l'application
- 2023 : Renseigner avec les données mervilloises
- 2024 : Animer
- 2025-2028 : Faire vivre les actualités sur l'application

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : communauté de communes des Hauts Tolosans

**Evénements**

S'appuyer sur la notoriété du Château et de son parc



Projet 3.1.2

Titre :

Réhabiliter et promouvoir le Ramier de Bigorre (corridor de biodiversité du Mail Tolosan) et protéger les zones humides selon les délégations de compétences

Descriptif :

La commune souhaite réhabiliter le site du ramier de Bigorre pour qu'il puisse de nouveau être accessible aux visiteurs. Pour cela, la commune doit intervenir auprès de France Nature Environnement, gestionnaire du site, afin de :

- Redonner sa qualité au site et permettre son accès,
- Créer un corridor de biodiversité à proximité de la Garonne,
- Etablir des schémas de gestion des eaux pluviales,
- Réaliser une communication spécifique pour en faire un attrait touristique,
- La remise en état de la borne de crue centenaire réalisée par l'association « un siècle de vie à Merville »

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : France Nature Environnement, Associations

Coût estimatif : indéterminé

4000 € investis en 2020 pour la restauration d'une borne de crue centenaire par une association

Calendrier prévisionnel :

- 2024 : interpellier le gestionnaire et actualiser les informations sur le web et travaux de réhabilitation
- 2025 : Rédaction de supports de communication spécifiques

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : France Nature Environnement

Partenariat financier : Etat, Région, CD31

Le site présenté comme exceptionnel est à l'abandon

Le site

Le site du ramier de Bigorre est un espace naturel d'exception, situé à proximité de la Garonne. Il est caractérisé par sa biodiversité et ses zones humides. Le site est actuellement à l'abandon et nécessite une réhabilitation pour être accessible aux visiteurs.

Le site est un espace naturel d'exception, situé à proximité de la Garonne. Il est caractérisé par sa biodiversité et ses zones humides. Le site est actuellement à l'abandon et nécessite une réhabilitation pour être accessible aux visiteurs.

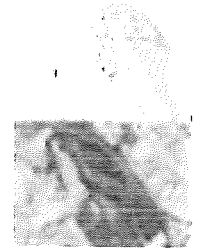


Figure 1 : Vue aérienne du site du ramier de Bigorre.

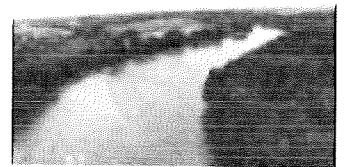


Figure 2 : Vue aérienne du site du ramier de Bigorre.

Projet 3.1.3 :**Titre :**

Promouvoir les circuits Hauts Tolosans

Descriptif :

- Recenser les éléments remarquables de Merville et proposer de les faire intégrer aux circuits Hauts Tolosans.
- Intégrer ces éléments de patrimoine dans la promotion touristique et culturelle, valorisation du patrimoine du contrat de partenariat Toulouse Métropole -CCHT

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Hauts Tolosans et commune de Merville

Coût estimatif : temps agents et élus, coût sur la partie communication à déterminer

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Inventaire des éléments remarquables
- 2023 : Rencontre commune et Office du tourisme
- 2024 : Offre de circuits complétée

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Office de tourisme intercommunal

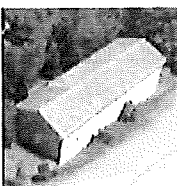
Partenariat financier : communauté de communes des Hauts Tolosans, CD 31

Les éléments paysagers à promouvoir

ont été identifiés lors de visites de sites. Ils contribuent à l'identité locale de notre territoire. Leur disparition entraînerait une banalisation et une perte de repères.



Hauts Tolosans & Pyrénées (2023)	
1	Château de Merville
2	Château de Merville
3	Château de Merville
4	Château de Merville
5	Château de Merville
6	Château de Merville
7	Château de Merville
8	Château de Merville
9	Château de Merville
10	Château de Merville
11	Château de Merville
12	Château de Merville
13	Château de Merville
14	Château de Merville
15	Château de Merville
16	Château de Merville
17	Château de Merville
18	Château de Merville
19	Château de Merville
20	Château de Merville
21	Château de Merville
22	Château de Merville
23	Château de Merville
24	Château de Merville
25	Château de Merville
26	Château de Merville
27	Château de Merville
28	Château de Merville
29	Château de Merville
30	Château de Merville
31	Château de Merville
32	Château de Merville
33	Château de Merville
34	Château de Merville
35	Château de Merville
36	Château de Merville
37	Château de Merville
38	Château de Merville
39	Château de Merville
40	Château de Merville
41	Château de Merville
42	Château de Merville
43	Château de Merville
44	Château de Merville
45	Château de Merville
46	Château de Merville
47	Château de Merville
48	Château de Merville
49	Château de Merville
50	Château de Merville
51	Château de Merville
52	Château de Merville
53	Château de Merville
54	Château de Merville
55	Château de Merville
56	Château de Merville
57	Château de Merville
58	Château de Merville
59	Château de Merville
60	Château de Merville
61	Château de Merville
62	Château de Merville
63	Château de Merville
64	Château de Merville
65	Château de Merville
66	Château de Merville
67	Château de Merville
68	Château de Merville
69	Château de Merville
70	Château de Merville
71	Château de Merville
72	Château de Merville
73	Château de Merville
74	Château de Merville
75	Château de Merville
76	Château de Merville
77	Château de Merville
78	Château de Merville
79	Château de Merville
80	Château de Merville
81	Château de Merville
82	Château de Merville
83	Château de Merville
84	Château de Merville
85	Château de Merville
86	Château de Merville
87	Château de Merville
88	Château de Merville
89	Château de Merville
90	Château de Merville
91	Château de Merville
92	Château de Merville
93	Château de Merville
94	Château de Merville
95	Château de Merville
96	Château de Merville
97	Château de Merville
98	Château de Merville
99	Château de Merville
100	Château de Merville



1	Château de Merville
2	Château de Merville
3	Château de Merville
4	Château de Merville
5	Château de Merville
6	Château de Merville
7	Château de Merville
8	Château de Merville
9	Château de Merville
10	Château de Merville
11	Château de Merville
12	Château de Merville
13	Château de Merville
14	Château de Merville
15	Château de Merville
16	Château de Merville
17	Château de Merville
18	Château de Merville
19	Château de Merville
20	Château de Merville
21	Château de Merville
22	Château de Merville
23	Château de Merville
24	Château de Merville
25	Château de Merville
26	Château de Merville
27	Château de Merville
28	Château de Merville
29	Château de Merville
30	Château de Merville
31	Château de Merville
32	Château de Merville
33	Château de Merville
34	Château de Merville
35	Château de Merville
36	Château de Merville
37	Château de Merville
38	Château de Merville
39	Château de Merville
40	Château de Merville
41	Château de Merville
42	Château de Merville
43	Château de Merville
44	Château de Merville
45	Château de Merville
46	Château de Merville
47	Château de Merville
48	Château de Merville
49	Château de Merville
50	Château de Merville
51	Château de Merville
52	Château de Merville
53	Château de Merville
54	Château de Merville
55	Château de Merville
56	Château de Merville
57	Château de Merville
58	Château de Merville
59	Château de Merville
60	Château de Merville
61	Château de Merville
62	Château de Merville
63	Château de Merville
64	Château de Merville
65	Château de Merville
66	Château de Merville
67	Château de Merville
68	Château de Merville
69	Château de Merville
70	Château de Merville
71	Château de Merville
72	Château de Merville
73	Château de Merville
74	Château de Merville
75	Château de Merville
76	Château de Merville
77	Château de Merville
78	Château de Merville
79	Château de Merville
80	Château de Merville
81	Château de Merville
82	Château de Merville
83	Château de Merville
84	Château de Merville
85	Château de Merville
86	Château de Merville
87	Château de Merville
88	Château de Merville
89	Château de Merville
90	Château de Merville
91	Château de Merville
92	Château de Merville
93	Château de Merville
94	Château de Merville
95	Château de Merville
96	Château de Merville
97	Château de Merville
98	Château de Merville
99	Château de Merville
100	Château de Merville



Projet 3.1.4 :

Titre :
Promouvoir les événements communaux pour rayonner sur le territoire

- Descriptif :**
- Assurer la promotion auprès des présidents d'associations, du site officiel de Merville, de l'application Intramuros,
 - Favoriser l'adhésion à la newsletter,
 - Faire un programme annuel des événements accessible depuis le site officiel (actions culturelles, cérémonies, forum des associations, Merville plage, etc...),
 - Faire une plaquette de présentation de l'Espace Arpège à diffuser aux managers des arts prospects
 - Elaborer un plan de communication pour chaque événement
 - Nouer des partenariats
 - Office de tourisme
 - Services de communication communaux

Référentiel territorial du Pacte Vert :
4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : fonctionnement service communication

Calendrier prévisionnel :
2022 : Conception du projet culturel
2023 : Diffuser le livret programme annuel rayonnant sur le territoire
2024 - 2028 : Programmation et diffusion à renouveler chaque année

Partenaires potentiellement concernés :
Partenariat technique : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD 31
Partenariat financier : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD 31

COMMUNICATION

Plus de 3000 abonnés à la page Facebook de Merville

Vous êtes intéressés par les événements de Merville ?

Vous souhaitez vous inscrire à l'un de nos événements ?

Vous souhaitez vous inscrire à l'un de nos événements ?

Vous souhaitez vous inscrire à l'un de nos événements ?

Plus de 3000 abonnés à la page Facebook de Merville

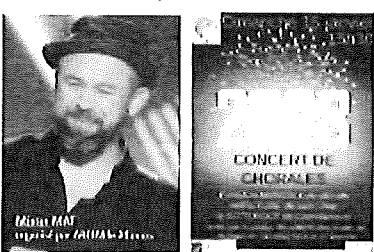
Exemple de support : Site institutionnel de la commune :



Programmation annuelle réalisée en 2022 :



Exemples de spectacles réalisés en 2023 :



Projet 3.2.1 :

Titre :

Rendre sa splendeur à l'église, à la mairie et aux bâtiments remarquables, aux façades et aux clôtures

Descriptif :

La rénovation du plafond de l'église est terminée. La commune souhaite maintenant :

- Rénover la façade de la mairie,
- Lancer une initiative « façades privées et clôtures » après étude de faisabilité,
- Faciliter les initiatives des associations pour la Rénovation du patrimoine et les fédérer,
- Faire l'inventaire des bâtiments remarquables

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de Merville

Coût estimatif : 150 k€

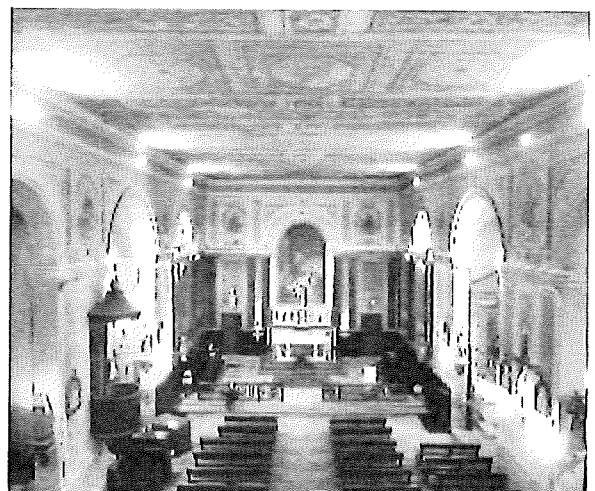
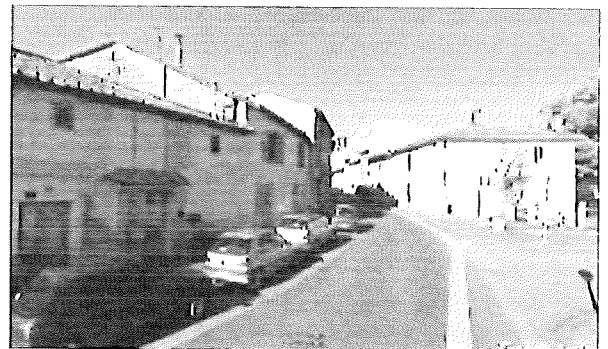
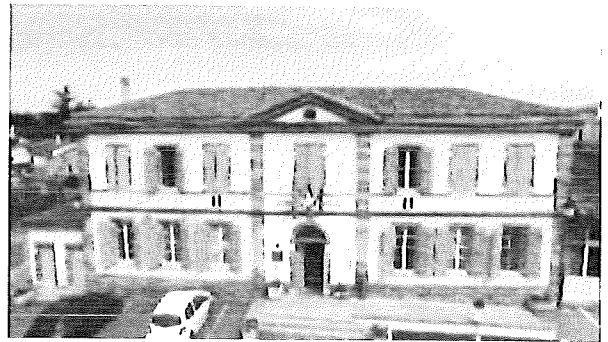
Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Rénovation de l'église terminée
- 2023 : Sélectionner les bâtiments remarquables
- 2024 : Façade de la Mairie et lancement opération habitat privé en réunion publique
- 2025 : Communication vers les propriétaires et aide à l'élaboration des dossiers
- 2026 : Premier effets visibles

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : Privé, fondation du Patrimoine, Région, CD31



Projet 3.2.2 :

Titre :

Créer des parcs verts et fleuris aux entrées bourg et embellir la commune

Descriptif

Arborer et maintenir les espaces existants délaissés après analyse des contraintes du milieu (impact arbres/parking.)

- Aménager le rond-point de la RD2 pour en faire une vitrine du village et de ses atouts
- Planter des lagedromia rouges rue de Guinot pour marquer l'entrée du village en avenue. Cette espèce fleurie permettra d'embellir les entrées de ville et présente des avantages environnementaux
- Mettre en place des initiatives pour encourager le propriétaire privé de l'espace vert Jean Monnet situé route de Guinot à planter des arbres
- Arborer (Cytise, magnolia, cerisier fleur) et aménager l'espace vert chemin de Laffage (face aux ateliers)
- Exiger du promoteur « Les Ecureuils » les jonctions dues aux cheminements communaux (Allées Buis-Cote rouge)
- Débroussailler et aménager l'espace Ecureuils-Grand Borde
- Embellir le talus d'entrée de village face aux silos
- Débroussailler et rendre accessible le bois de l'Arche
- Réhabiliter les ouvrages anciens en brique (pont, retenue)
- Relancer la réflexion sur l'aménagement global de l'Arche coté route des Platanes

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 100 k€

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Réflexions sur les solutions
- 2023 : Abattage arbres morts et remplacement, débroussaillage
- 2024 : Plantation annuelle d'arbres et maintenance
- 2025 : Etudes Arche, plantations et maintenance
- 2026 : Plantation annuelle d'arbres et maintenance

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE

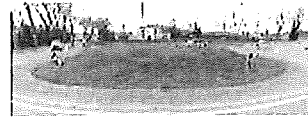
Partenariat financier : Région, CD31, Etat

Les images ci-dessous illustrent les espaces concernés par le projet.

Les images ci-dessous illustrent les espaces concernés par le projet.



Rondpoint RD2 à embellir



Espace vert privé délaissé route de Guinot



Espace vert public face aux ateliers municipaux



Promenade Allées Buis –Ecureuils-Grand Borde



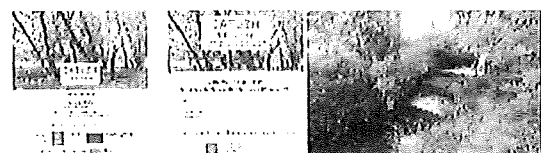
Talus entrée village face aux silos



Entrée village cote rouge -Grand Borde



Espace boisé ruisseau Lartigue-Arche



Projet 3.2.3 :

Titre :

Faciliter et aider les initiatives privées pour valoriser le patrimoine et embellir le village

Descriptif :

Le maintien, l'amélioration du cadre de vie est l'affaire de tous

- Communiquer sur l'implication citoyenne et favoriser les initiatives citoyennes pour l'amélioration du cadre de vie

Répliquer les bonnes pratiques, comme par exemple :

- Le sentier de Lartigue se voit rajeunir après une réunion publique incitant les riverains à l'action pour améliorer un sentier très fréquenté

Partager pour progresser :

- Les jardins familiaux, les échanges de graines, la formation sont autant d'initiatives qui améliorent le cadre de vie.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : temps agents et élus

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Réflexions sur les solutions
- 2023 : Communication vers les citoyens et réunions publiques
- 2024 : Incitation (maintien valeur), animations, aides
- 2025 : Mise en valeur des réussites, reconnaissance

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE

Partenariat financier : CD 31

ACTION SOCIALE



Les jardins familiaux s'agrandissent !

Les jardins familiaux de la commune de Merville ont vu leur surface augmenter de 100 m². Cette extension a été réalisée grâce à la collaboration de la commune et de la CAUE. Les nouveaux jardins sont situés à proximité du centre social et offrent un espace de détente et de loisir pour les habitants.

Ces jardins sont ouverts à tous les habitants de la commune. Ils offrent un espace de détente et de loisir pour les habitants. Les jardins sont situés à proximité du centre social et offrent un espace de détente et de loisir pour les habitants.

Les jardins familiaux de la commune de Merville ont vu leur surface augmenter de 100 m². Cette extension a été réalisée grâce à la collaboration de la commune et de la CAUE. Les nouveaux jardins sont situés à proximité du centre social et offrent un espace de détente et de loisir pour les habitants.



Une collaboration au top entre le Centre social et le Centre de loisirs !

Le Centre social et le Centre de loisirs de la commune de Merville ont collaboré pour organiser une animation. Cette animation a été réalisée grâce à la collaboration de la commune et de la CAUE. Les animations sont situées à proximité du centre social et offrent un espace de détente et de loisir pour les habitants.

Le Centre social et le Centre de loisirs de la commune de Merville ont collaboré pour organiser une animation. Cette animation a été réalisée grâce à la collaboration de la commune et de la CAUE. Les animations sont situées à proximité du centre social et offrent un espace de détente et de loisir pour les habitants.

Le Centre social et le Centre de loisirs de la commune de Merville ont collaboré pour organiser une animation. Cette animation a été réalisée grâce à la collaboration de la commune et de la CAUE. Les animations sont situées à proximité du centre social et offrent un espace de détente et de loisir pour les habitants.

Troc aux Plantes

Un deuxième "Troc plantes" sera organisé le dimanche 15 mai 2023 de 9h à 13h. Il se tiendra sur la place de la République.

Ce qui peut être troqué : des boutures, des plants potagers, des plaques de fournitures liées aux plantes, terreaux, outils, cache-pots, graines, des livres, etc.

Emmenez vos plantes dans des caisses de façons à les réhausser, de petites tables et chaises style camping si vous le souhaitez. Il ne

Projet 3.2.4 :**Titre :**

Anticiper les évolutions de collecte ordures ménagères, encombrants et des bio-déchets...

Descriptif :

Participer à l'amélioration de la collecte des déchets

Un test de collecte de bio déchets sera lancé en 2023 avec la mise en place de deux bornes à côté des colonnes enterrées (terrain de pétanque) et au lotissement Jean Monnet (Mourlanes)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : CCHT

Coût estimatif : à préciser

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : test bio déchets, réunions publiques
- 2024 : adaptation de la collecte en fonction des résultats du test
- 2025 - 2028 : élargissement si test concluant

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CCHT

Partenariat financier : Région, Etat, CD31



Régime de la MLC en place des DR en milieu urbain rural

Amplifier les efforts de régularisation des déchets en milieu urbain rural en favorisant la participation des habitants à la collecte des déchets.

Initiatives de test de bio-déchets

Le test de bio-déchets sera lancé en 2023 avec la mise en place de deux bornes à côté des colonnes enterrées (terrain de pétanque) et au lotissement Jean Monnet (Mourlanes).

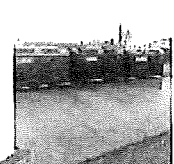
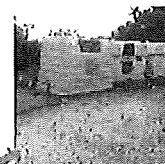
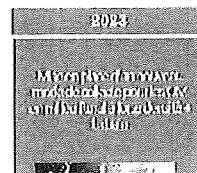
Amélioration de la collecte des déchets

Le test de bio-déchets sera lancé en 2023 avec la mise en place de deux bornes à côté des colonnes enterrées (terrain de pétanque) et au lotissement Jean Monnet (Mourlanes).

Le test de bio-déchets sera lancé en 2023 avec la mise en place de deux bornes à côté des colonnes enterrées (terrain de pétanque) et au lotissement Jean Monnet (Mourlanes).

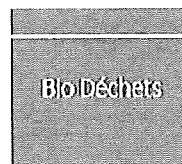
Le test de bio-déchets sera lancé en 2023 avec la mise en place de deux bornes à côté des colonnes enterrées (terrain de pétanque) et au lotissement Jean Monnet (Mourlanes).

Le test de bio-déchets sera lancé en 2023 avec la mise en place de deux bornes à côté des colonnes enterrées (terrain de pétanque) et au lotissement Jean Monnet (Mourlanes).



Avant de la MLC

Initiatives de test de bio-déchets



• Action de sensibilisation des habitants à la collecte des déchets en milieu urbain rural.

• Réflexion

• Amélioration

• Amélioration de la collecte

• Amélioration de la collecte

• Amélioration de la collecte

• Amélioration de la collecte

• Amélioration de la collecte

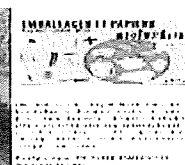
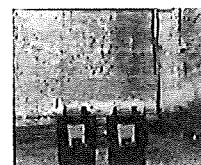
• Amélioration de la collecte

• Amélioration de la collecte

• Amélioration de la collecte

• Amélioration de la collecte

• Amélioration de la collecte



Projet 3.2.5 :**Titre :**

Protéger les éléments remarquables du paysage.

Descriptif :

La commune a identifié en 2021 un grand nombre d'éléments de paysage à protéger. Ces éléments paysagers à protéger, à conserver, à mettre en valeur ont été identifiés lors de visites de sites. Ils contribuent à l'identité rurale de notre territoire ; leur disparition amènerait une banalisation et une perte de repères.

La commune souhaite donc préserver les bâtiments, notamment les plus vétustes.

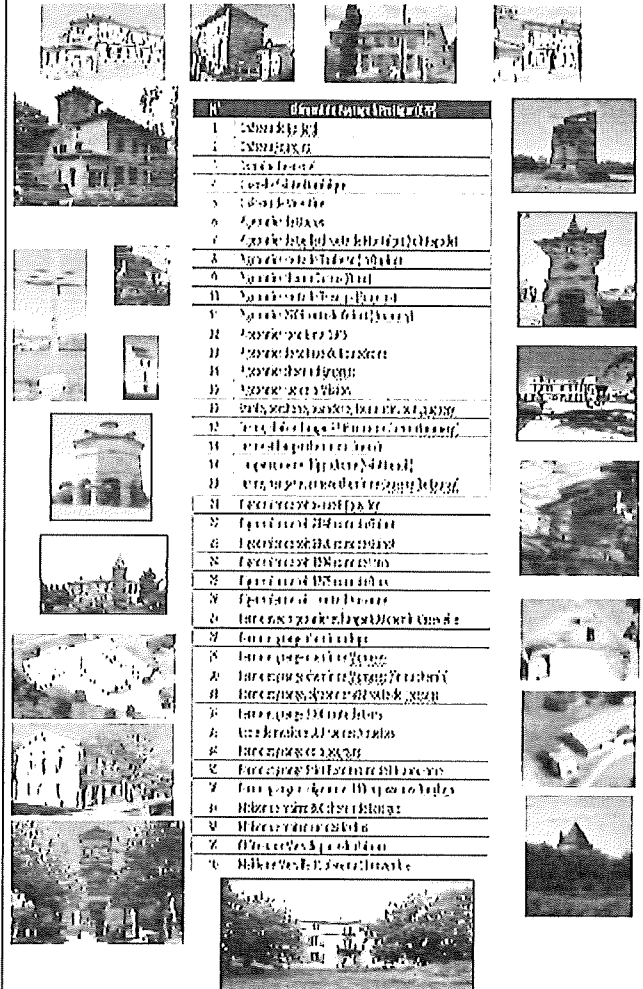
Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

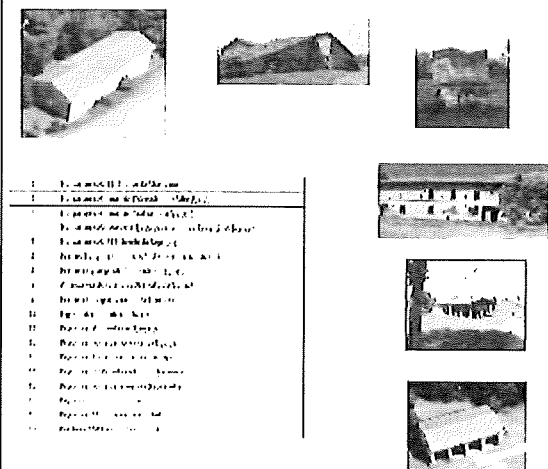
6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune**Coût estimatif :** Coût à déterminer**Calendrier prévisionnel :**

- 2022 : rédaction fiche projet
- 2023 : sélection des cas à traiter en priorité
- 2024 : concertation des propriétaires concernés
- 2025 - 2028 : Travaux sur les bâtiments vétustes

Partenaires potentiellement concernés :**Partenariat technique :** BET**Partenariat financier :** Fondation du Patrimoine, financeurs privés**Liste 2021 des éléments de paysage à protéger**


N°	Description
1	Château de Merville
2	Château de Merville
3	Château de Merville
4	Château de Merville
5	Château de Merville
6	Château de Merville
7	Château de Merville
8	Château de Merville
9	Château de Merville
10	Château de Merville
11	Château de Merville
12	Château de Merville
13	Château de Merville
14	Château de Merville
15	Château de Merville
16	Château de Merville
17	Château de Merville
18	Château de Merville
19	Château de Merville
20	Château de Merville
21	Château de Merville
22	Château de Merville
23	Château de Merville
24	Château de Merville
25	Château de Merville
26	Château de Merville
27	Château de Merville
28	Château de Merville
29	Château de Merville
30	Château de Merville
31	Château de Merville
32	Château de Merville
33	Château de Merville
34	Château de Merville
35	Château de Merville
36	Château de Merville
37	Château de Merville
38	Château de Merville
39	Château de Merville
40	Château de Merville
41	Château de Merville
42	Château de Merville
43	Château de Merville
44	Château de Merville
45	Château de Merville
46	Château de Merville
47	Château de Merville
48	Château de Merville
49	Château de Merville
50	Château de Merville

Liste des bâtiments agricole à sélectionner


N°	Description
1	Bâtiment agricole
2	Bâtiment agricole
3	Bâtiment agricole
4	Bâtiment agricole
5	Bâtiment agricole
6	Bâtiment agricole
7	Bâtiment agricole
8	Bâtiment agricole
9	Bâtiment agricole
10	Bâtiment agricole
11	Bâtiment agricole
12	Bâtiment agricole
13	Bâtiment agricole
14	Bâtiment agricole
15	Bâtiment agricole
16	Bâtiment agricole
17	Bâtiment agricole
18	Bâtiment agricole
19	Bâtiment agricole
20	Bâtiment agricole
21	Bâtiment agricole
22	Bâtiment agricole
23	Bâtiment agricole
24	Bâtiment agricole
25	Bâtiment agricole
26	Bâtiment agricole
27	Bâtiment agricole
28	Bâtiment agricole
29	Bâtiment agricole
30	Bâtiment agricole
31	Bâtiment agricole
32	Bâtiment agricole
33	Bâtiment agricole
34	Bâtiment agricole
35	Bâtiment agricole
36	Bâtiment agricole
37	Bâtiment agricole
38	Bâtiment agricole
39	Bâtiment agricole
40	Bâtiment agricole
41	Bâtiment agricole
42	Bâtiment agricole
43	Bâtiment agricole
44	Bâtiment agricole
45	Bâtiment agricole
46	Bâtiment agricole
47	Bâtiment agricole
48	Bâtiment agricole
49	Bâtiment agricole
50	Bâtiment agricole

Axe 4

Créer le lien social et doter le bourg centre des équipements performants nécessaires

Fiche action

Etendre les politiques sociales

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La participation organisée des habitants à la vie de la commune doit créer le lien social.

Les leviers vont de la participation citoyenne à l'action d'intérêt général que les forces vives (Associations et autres) peuvent mener, en passant par les instances en charge du projet social (CCAS).

Participation citoyenne : Création d'un comité citoyen en 2020 avec 12 membres actifs avec deux instances :

- les commissions participatives coordonnées par des élus. Elles regroupent les habitants qui le souhaitent et visent une réflexion générale, les propositions d'orientations et la priorisation des actions,
- les groupes de projet pour préparer, suivre une action concrète sur une période déterminée. Ces groupes sont de taille limitée autour d'un élu chargé du projet.

Bénévoles :

- Nombreux à permettre le fonctionnement de la banque alimentaire, du soutien aux personnes âgées en cas de plan canicule ou de pandémie. La population recèle un nombre beaucoup plus important de personnes prêtes à servir les autres à hauteur de leurs moyens et de leurs disponibilités. Le fonctionnement en réseau permet aujourd'hui de capter toutes ces énergies

Associations :

- Merville ne compte pas moins de 37 associations qui témoignent d'un dynamisme certain. 2000 personnes majeures (dont 1000 mineurs) fréquentent les associations mervilloises. C'est beaucoup Mais beaucoup d'habitants n'adhèrent à aucune association (30% des habitants adhèrent à plusieurs).

Projet social communal : la volonté politique a été exprimée dès 2018 et se définit autour de 5 axes :

- Organiser une mission d'accueil et d'écoute attentive.
- Assurer une attention particulière aux publics fragilisés.
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population.
- Organiser l'action pour développer la participation et la prise de responsabilité par tous les acteurs.
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs du projet social.

Ce projet porté par les professionnels du CCAS doit mobiliser aussi toutes les synergies communales (relais associatif, enfance et jeunesse...) et fédérer les initiatives autour du projet social communal.

Notre identité s'inscrit dans une tradition de convivialité et de solidarité servie par un cadre de vie agréable et riche en patrimoine aux portes de la métropole.

La forte croissance de notre population impose la mise en place d'un projet social structuré pour offrir à chacun cette qualité de vie que beaucoup viennent chercher au sein de notre « village »

Aujourd'hui, la moitié de la population habite la commune sans pour autant prendre part à la vie locale. L'enjeu est de conserver cette qualité de vie en favorisant les liens sociaux en intégrant les nouveaux arrivants et en impliquant chacun pour qu'il soit bon de vivre à Merville.

Objectifs stratégiques

Intégrer un plus grand nombre de nouveaux arrivants et d'anciens à la vie locale.

Veiller à ce que le village ne devienne pas une cité dortoir.

Créer du lien social par la culture et le sport

Détecter les fragilités et lutter contre.

Faciliter les échanges intergénérationnels dans les activités (associations, centre de loisirs, écoles, maison des jeunes...).

Projet 4.1.1 :

Titre

Faire vivre un projet social communal participatif

Descriptif

Favoriser le lien social :

- Faire participer toute la population à la vie locale

Vivre dignement :

- Etudier la faisabilité de créer une épicerie solidaire

Intégrer les nouveaux arrivants :

- Construire une relation continue en exploitant les bonnes pratiques identifiées lors de la concertation sociale de mai

Veiller à l'inclusion de tous :

- Organiser la cohésion sociale : intergénérationnel, mixité,

Gouvernance :

- Mettre en place un pilotage en mode projet prenant en compte toutes les contributions transverses

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Merville

Coût estimatif : 50 % du budget fonctionnement

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Poursuite du projet social communal
- 2023 : Vote en CCAS de lancement du projet

Concertation : ateliers élus, comité, partenaires, public

Vote en Conseil Municipal et déploiement

- 2024 : Déploiement et animation du projet
- 2025-2028 : Evaluation, actualisation, pérennisation

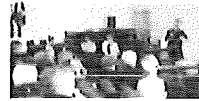
Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAF, DRAC, PETR

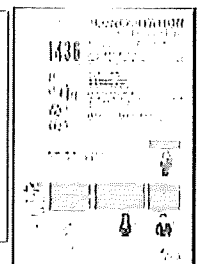
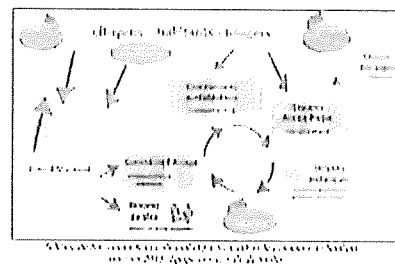
Partenariat financier : CAF, CD31, Etat, Leader

Boîte à idées pour consolider l'existant

Réunions publiques et revues de projets



Aller plus loin vers la participation citoyenne



Projet 4.1.2 :**Titre :**

Contribution du service enfance jeunesse au projet social

Descriptif :

Proposer des activités variées et de qualité, accessibles au plus grand nombre d'enfants grâce à des tarifs calculés en fonction des revenus (7 tranches de QF différents).

Coordonner les actions via le P.E.D.T (Projet Educatif de Territoire) renouvelé en 2022 en concertation avec les parents, avec les enseignants et avec les autres partenaires éducatifs présents sur le territoire (associations notamment)

Organiser des manifestations :

- Avec les associations (carnaval avec les Parents d'élèves., Grande Fête ALAE élémentaire avec les parents d'élèves., Atelier 'Pétanque' 3/5 ans).
- Avec les écoles (différentes fêtes de fin d'année comme Noël, la fête de l'ALAE, cross des écoles, projet vélo, la grande lessive, les olympiades).
- Avec les collectivités ou autres (cérémonies officielles 19/03, 8/05, 14/07, 11/11, Dépoluthon, Merville Plage.
- Avec le CCAS (manège en décembre, ateliers mix génération tel que « pâtisseries »)
- Avec la Police municipale (permis internet, permis vélo, permis piéton...)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Merville

Coût estimatif : Crédit alloué tous les ans en investissement

Calendrier prévisionnel :

- 2022-2028 : Définition et mise en œuvre d'une programmation annuelle

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAF, SDJES, Académie, PETR

Partenariat financier : CAF, CD31, Leader

Merville Actus ALAE

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

ALAE Merville
L'Association pour le Loisir et l'Activité des Enfants de Merville a été créée en 1974. Elle a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

Appel aux dons Centre de loisirs BRASSENS

Centre de loisirs de Brassen - 13000 Brassen
Téléphone : 04 91 23 10 34 - Email : cdl@brassen.fr

L'ALAE de BRASSENS fait appel à vous, afin d'obtenir des bourses et chaux pour la réalisation de projet sur la

L'esprit solidaire chez les enfants

Le Centre de Loisirs de Brassen a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

Le Centre de Loisirs de Brassen a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.

Le Centre de Loisirs de Brassen a pour but de proposer des activités de loisir et de sport à tous les enfants du territoire.



Projet 4.1.3 :

Titre :

Contribution de la Maison des Jeunes au projet social

Descriptif :

La maison des jeunes accompagne les jeunes de 11 ans à 17 ans dans la réalisation de projets passerelles

- Poursuivre la dynamique des actions existantes
 - Avec les élèves cycle 3 (CM2) des groupes scolaires de Merville réunis à la maison des jeunes 3 jours par semaine pendant la pause méridienne pour les intéresser à leur future intégration à la MDJ
 - Avec les Lycéens pour la formation des délégués
 - Avec des associations communales (projet solidaire Burkina Fasso avec l'Autan et l'Harmattan, Halloween avec Zébrule etc)
 - Avec des associations extra communales (coud'pouss qui vient en aide aux sans-abris) par le biais de collectes et sensibilisation auprès des Mervillois en partenariat avec l'Intermarché.
 - Avec d'autres structures jeunesse du territoire et d'ailleurs dans le cadre du réseau Jeunesse que nous avons créé
- Relancer le Conseil municipal des enfants et de jeunes

La MDJ propose tout au long de l'année des animations, des sorties et des séjours, dont les tarifs sont modulés en fonction des QF des familles.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Merville

Coût estimatif : Crédit alloué tous les ans en investissement

Calendrier prévisionnel :

- 2022-2028 : Définition et mise en œuvre d'une programmation annuelle

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAF, SDJES, Académie, PETR

Partenariat financier : CAF, CD31, Leader

La MDJ, qu'est-ce que c'est ?



Qu'est-ce que la MDJ et quel est son rôle ?
 La MDJ est une association loi 1901 qui a pour but de proposer des animations, des sorties et des séjours aux jeunes de 11 à 17 ans de la commune de Merville.

Est-elle accessible à tous les Mervillois ?
 Oui, la MDJ est ouverte à tous les jeunes de 11 à 17 ans de la commune de Merville, quel que soit leur statut (scolarisé ou non).

Qu'est-ce que la MDJ et quel est son rôle ?
 La MDJ est une association loi 1901 qui a pour but de proposer des animations, des sorties et des séjours aux jeunes de 11 à 17 ans de la commune de Merville.

Qu'est-ce que la MDJ et quel est son rôle ?
 La MDJ est une association loi 1901 qui a pour but de proposer des animations, des sorties et des séjours aux jeunes de 11 à 17 ans de la commune de Merville.

Comment fonctionne la MDJ ?
 La MDJ est gérée par un conseil d'administration composé de représentants des jeunes et des élus locaux.

Est-ce qu'il y a un nombre limité pour les activités ?
 Non, la MDJ propose une programmation annuelle variée et adaptée aux intérêts des jeunes.

Qu'est-ce que la MDJ et quel est son rôle ?
 La MDJ est une association loi 1901 qui a pour but de proposer des animations, des sorties et des séjours aux jeunes de 11 à 17 ans de la commune de Merville.

MAISON DES JEUNES

Un bel été pour les jeunes mervillois

Les jeunes mervillois ont passé un bel été à la MDJ, grâce à une programmation riche et variée. Ils ont pu profiter de nombreuses animations, de sorties et de séjours, dont certains ont été financés par la commune de Merville.

Les photos illustrent les différentes activités proposées : des ateliers créatifs, des sorties en groupe, des séjours en nature, et des moments de détente entre amis.

Projet 4.1.4 :**Titre :**

Contribution du CCAS au projet social

Descriptif :

Les missions traditionnelles du CCAS sont des composantes du projet social

- Organiser une mission d'accueil et d'écoute attentive.
- Assurer une attention particulière aux publics fragilisés.
- Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population.
- Organiser l'action pour développer la participation et la prise de responsabilité par tous les acteurs.
- Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs du projet social.

Le CCAS est un lieu de ressources pour :

- Accueillir, écouter, informer et orienter
- Inventorier les droits et les ouvrir

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Merville

Coût estimatif : Crédit alloué tous les ans en investissement

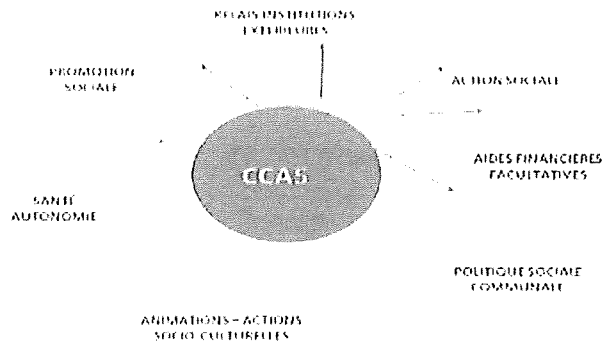
Calendrier prévisionnel :

- 2022-2028 : Définition et mise en œuvre d'une programmation annuelle

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAF, MSA, CD31, PETR

Partenariat financier : CAF, CD31, Leader



Projet 4.1.5 :

Titre :

Contribution de la vie associative au projet social

Descriptif :

Donner la vision politique et décliner le programme

Faire que chaque association s'engage à :

- Donner du temps pour des actions citoyennes
- Partager leur passion en formant des jeunes
- Accompagner des anciens isolés
- Animer des événements communaux
- Être ambassadeur du plaisir de partager

Réviser la convention Mairie / Associations pour y intégrer les nouvelles responsabilités qui leur incombent en termes de laïcité par exemple et rappeler leurs obligations :

- Droit à des subventions, des moyens,
- Devoir de contribuer au projet communal

Réfléchir à l'idée de créer un pass culturel et sportif basé sur les ressources financières des familles qui donnerait accès à de nombreux services.

Accompagner la dynamique associative existante et aider à son développement :

- Marché de Noël : 48 exposants, et plus de 600 visiteurs
- Repas de village : 400 participants
- Foire des métiers : 200 visiteurs
- Forum des associations : 30 stands
- Marché de plein vent : 20 exposants
- Fête foraine : 50 attractions
- Repas des aînés : 330 participants

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune de Merville

Coût estimatif : Crédit alloué tous les ans en investissement

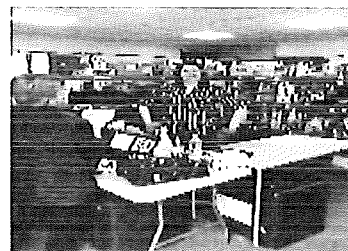
Calendrier prévisionnel :

- 2022-2028 : Définition et mise en œuvre d'une programmation annuelle
- 2024 : Mise en œuvre du projet de pass culturel

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, PETR

Partenariat financier : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, PETR

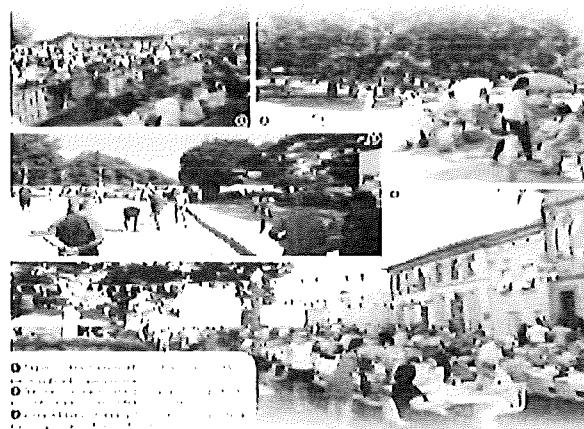


Panorama des associations



On étend le réseau en festivals

Le festival de la culture occitane est un événement annuel qui se déroule à Merville. Il est organisé par la commune de Merville et la communauté de communes des Hauts Tolosans. Le festival propose une programmation variée de spectacles, de concerts, de conférences et de ateliers. Il est ouvert à tous et constitue une occasion pour les habitants de découvrir la culture occitane et de se rencontrer.



Projet 4.1.6 :**Titre :**

Contribution du projet culturel Arts de la Scène au projet social

Descriptif :

Le projet culturel voté en 2021 comprend trois axes

- L'accès à la culture pour tous les publics
- La diversité de l'offre culturelle
- La cohésion sociale et territoriale

Faire rayonner notre commune grâce à la culture est un levier pour faire sortir les mervillois de chez eux afin de mieux vivre et partager ; pas simplement y habiter. A côté de spectacles locaux attirant les familles des acteurs, des événements ambitieux doivent permettre de trouver sur place ce que l'on va chercher ailleurs (...)

La participation de festival de grande envergure (exemple : Guitare en Save) affirmera la place de Merville sur son territoire et la diversité de l'offre doit attirer un public plus large que les adhérents aux associations et les personnes déjà intégrées aux activités de la commune

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune de Merville

Coût estimatif : Crédit alloué tous les ans en investissement

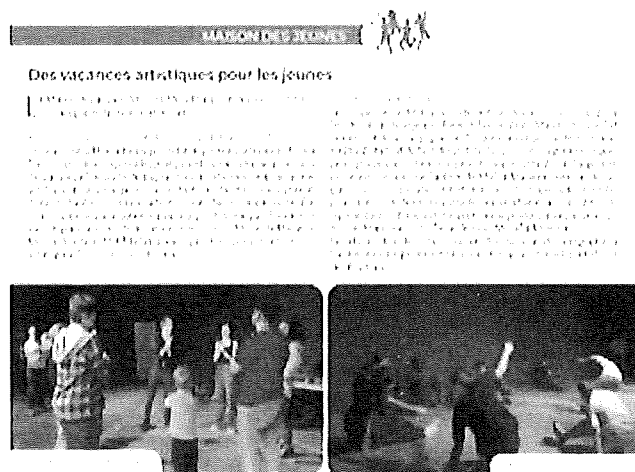
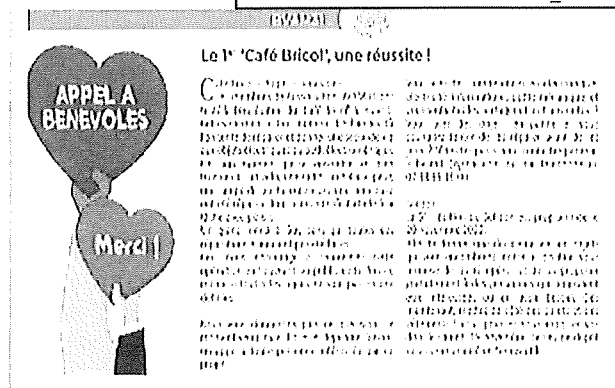
Calendrier prévisionnel :

- 2022-2028 : Définition et mise en œuvre d'une programmation annuelle

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, DRAC, PETR

Partenariat financier : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, DRAC, PETR



Les nouveaux arrivants, les personnes fragiles ou isolées et tous ceux habitent Merville sans y vivre vraiment doivent être séduits par les nouvelles initiatives

Le projet culturel est une composante du quatrième axe stratégique du plan de développement de Merville « Bourg Centre » : créer du lien social

Projet 4.1.7 :**Titre :**

Contribution du projet culturel Lecture Publique au projet social

Descriptif :

La commune souhaite mettre en œuvre le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social qui constitue un outil de gouvernance et de pilotage stratégique des établissements culturels et en premier lieu les bibliothèques. Il détermine les grands axes de fonctionnement d'un établissement pour une période d'au moins cinq ans. Il s'agit donc d'un document structurant qui participe à la définition d'une politique culturelle déclinée à l'échelon local. Le document a été approuvé en 2020.

Pour cela, elle s'appuie sur la médiathèque attractive, ergonomique et interactive qui a été inaugurée en 2022

- Des moyens renforcés
- Des plages horaires plus étendues
- Des services diversifiés

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune de Merville

Coût estimatif : Crédit alloué tous les ans en investissement

Calendrier prévisionnel :

- 2022-2028 : Définition mise en œuvre d'une programmation annuelle

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, DRAC, PETR

Partenariat financier : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, DRAC, PETR

Un nouvel écrin pour lire et découvrir

La commune de Merville a récemment inauguré sa nouvelle médiathèque, un véritable écrin pour lire et découvrir. Cette nouvelle structure, conçue pour offrir un espace accueillant et moderne, permet de répondre aux besoins de la population et de promouvoir la lecture et la culture.

La médiathèque de Merville est un lieu de rencontre et de partage. Elle propose une collection riche et variée, allant des ouvrages de référence aux livres de fiction, en passant par les documents numériques. Elle organise également des ateliers, des conférences et des événements culturels pour favoriser l'interaction et l'apprentissage.

Enfin, la médiathèque de Merville est un lieu de travail et de création. Elle dispose d'un espace dédié aux ateliers de lecture et de écriture, ainsi qu'à des projets artistiques et culturels. Elle encourage ainsi la participation citoyenne et le développement de la culture locale.

La médiathèque de Merville est un véritable lieu de vie et de culture. Elle offre un cadre idéal pour la lecture et la découverte, et contribue ainsi au bien-être et à la cohésion sociale de la commune. Elle est un véritable atout pour la commune de Merville et pour ses habitants.



Projet 4.1.8 :

Titre :

Contribution du comité citoyen au Projet Social

Descriptif :

Un comité citoyen a été créé en 2020 ; onze bénévoles participent activement à l'action municipale
Au-delà des propositions aux élus et du regard indépendant utile à l'évaluation de l'action, le comité peut tenter, grâce à son immersion au sein de la population, d'amplifier la participation des citoyens à la cohésion sociale en développant leur sens du service et le nombre de bénévoles

Actions du comité citoyen local :

- Prendre contact avec les nouveaux arrivants et les anciens isolés
- Aider à connaître l'environnement mervillois
- Trouver les relais pour résoudre des problèmes
- Animer gracieusement des thèmes de sa compétence
- Mettre en place des accompagnateurs pour les décrocheurs scolaires et les administrés qui rencontrent des difficultés dans la gestion de leur budget
- Répliquer les bonnes pratiques (CCAS / centre social) ou modèle opérationnel de la banque alimentaire
- Adapter les moyens de communication à chaque segment de la population de bénévoles très variée
- Actualiser le livre des propositions du comité citoyen de 2021

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune de Merville

Coût estimatif : Crédit alloué tous les ans en investissement

Calendrier prévisionnel :

- 2022-2028 : Définition et mise en œuvre d'une programmation annuelle

Partenaires potentiellement concernés :

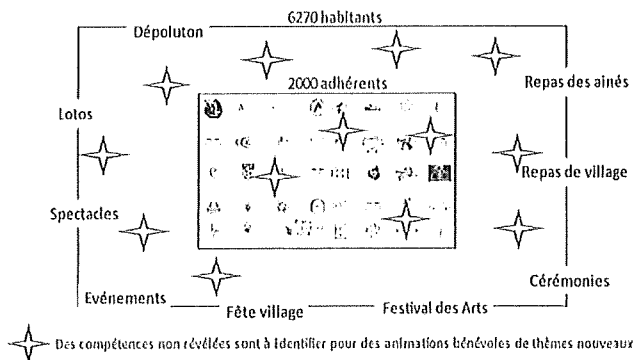
Partenariat technique : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, CAF

Partenariat financier : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, CAF

5. L

Les forces vives de la société civile œuvrent pour le lien social

Chaque association assure l'animation de ses membres et contribue à la cohésion sociale en décloisonnant



ACTION SOCIALE



Les bénévoles à l'honneur au CCAS

Rejoignez-nous !

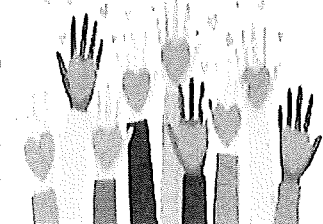
Le samedi 10 mars 2023 de 14h à 17h, l'honneur au Centre Social de Merville (CCAS) a été rendu à nos bénévoles. Ils ont été récompensés pour leur engagement et leur contribution à la vie du Centre Social. Les bénévoles ont été invités à partager leur expérience et leurs conseils. Les bénévoles ont été remerciés pour leur engagement et leur contribution à la vie du Centre Social.

Quelques photos des bénévoles à l'honneur au CCAS. Les bénévoles ont été récompensés pour leur engagement et leur contribution à la vie du Centre Social. Les bénévoles ont été invités à partager leur expérience et leurs conseils. Les bénévoles ont été remerciés pour leur engagement et leur contribution à la vie du Centre Social.

Plusieurs bénévoles ont été récompensés pour leur engagement et leur contribution à la vie du Centre Social. Les bénévoles ont été invités à partager leur expérience et leurs conseils. Les bénévoles ont été remerciés pour leur engagement et leur contribution à la vie du Centre Social.

Un bénévolat citoyen. Un bénévolat citoyen, c'est une forme de bénévolat qui consiste à participer à des activités bénévoles en tant que citoyen. Le bénévolat citoyen est une forme de bénévolat qui consiste à participer à des activités bénévoles en tant que citoyen.

LE CCAS A BESOIN DE BÉNÉVOLES.



ACTION SOCIALE



Nouvelle année, nouveau programme

Le centre social est ouvert pour tous

Travailler la formation, l'accompagnement, la médiation, la culture, la santé, la citoyenneté, la cohésion sociale, la lutte contre l'exclusion, la lutte contre le racisme, la lutte contre l'antisémitisme, la lutte contre l'homophobie et la lutte contre la transphobie.

Le centre social est ouvert pour tous. Le centre social est ouvert pour tous. Le centre social est ouvert pour tous. Le centre social est ouvert pour tous. Le centre social est ouvert pour tous.

Insistez-vous des institutions

Les institutions sont les institutions. Les institutions sont les institutions. Les institutions sont les institutions. Les institutions sont les institutions. Les institutions sont les institutions.

Projet 4.1.9 :

Titre :

Un CCAS "ouvert à tous" : le centre social.

Descriptif :

Le CCAS en tant qu'animateur de prévention et de développement local, est responsable et garant du projet social en fédérant toutes les compétences (internes et externes) sur ce thème.

- Ecrire et décliner le projet de cohésion sociale
- Faire vivre la cohésion sociale via son centre social
- Veiller à la réalisation des actions créant du lien social (du besoin physiologique au besoin d'appartenance)
- Proposer des actions correctives à la gouvernance
- Evaluer la mise en place via les indicateurs

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune de Merville

Coût estimatif : Crédit alloué tous les ans en investissement

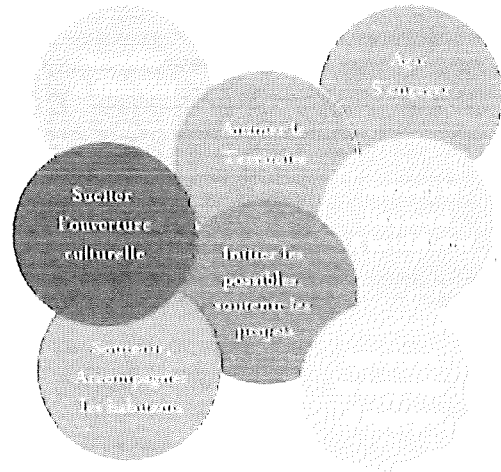
Calendrier prévisionnel :

- 2022-2028 : Définition et mise en œuvre d'une programmation annuelle

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, CAF

Partenariat financier : Communauté de communes des Hauts Tolosans, CD31, CAF



Axe 4

Créer le lien social et doter le bourg centre des équipements performants nécessaires

Fiche action

Passer en revue les besoins face aux transitions à venir et préparer la mise en œuvre des actions

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Depuis l'Agenda 21 lancé en 2011, la commune est sensibilisée à l'enjeu de la transition énergétique. Grâce à la communauté de communes, au SDEHG et à la labellisation TEPCV Hauts Tolosans, les audits énergétiques de tous les bâtiments sont faits et des travaux d'économie d'énergie engagés.

La première tranche de travaux suite aux audits énergétique a été réalisée notamment l'installation de pompes à chaleur sur l'ensemble de l'école maternelle en remplacement de chauffages électriques énergivores.

Une borne pour véhicule électrique a été installée dans le centre de la commune de Merville.

Fort de cette expérience, la requalification du groupe scolaire G Brassens (3000 m²) sera le prochain enjeu.

Les exigences de qualité environnementale et de performances énergétiques ont été inscrite dans le PLU approuvé en 2021 et la nouvelle compétence du SDEHG sur les réseaux de chaleur permettra d'étudier la faisabilité de « réseau de chaleur » sur les écoquartiers futurs et les zones existantes repérées dans le PCAET.

Une démarche sur l'éclairage public a été engagée avec le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute Garonne (SDEHG) comprenant l'extinction de nombreux secteurs en cœur de nuit et le relamping LED de l'ensemble des luminaires dans le cadre du contrat LED ++ 2026.

Objectifs stratégiques

Diminuer les consommations et réduire les coûts.
Réduire la production de gaz à effet de serre.

Projet 4.2.1 :**Titre :**

Lancer la deuxième phase des travaux après audit énergétique des bâtiments publics

Descriptif :

- Actualiser les audits énergétiques pour les bâtiments publics qui n'ont pas été encore rénovés à savoir le groupe scolaire Georges Brassens, la salle polyvalente, la salle Naudin et la Mairie.
- Lancer la deuxième tranche de travaux suite audit

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2 S'adapter à l'urgence climatique,

Maître d'ouvrage : Commune de Merville / SDEHG

Coûts estimatifs :

1^{ère} tranche 65 k€ concernant la rénovation du groupe scolaire Georges Brassens

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : Actualisation des audits et études GS G Brassens
- 2024 : Lancement tranche travaux hors G Brassens
- 2025 : Faisabilité ENR GS G Brassens et écoquartiers futurs
- 2026 : Requalification GS G Brassens
- 2027 – 2028 : Réalisation programme selon PPI

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SDEHG, CAUE, Soleval, PETR

Partenariat financier : Etat, Région, Europe, CD31, SDEHG

Première tranche des travaux d'économie d'énergie

Merville : renforcer la rénovation des bâtiments communaux

Audits

19-12-2023	Etat	CAUE
19-12-2023	CAUE	CAUE
19-12-2023	CAUE	CAUE

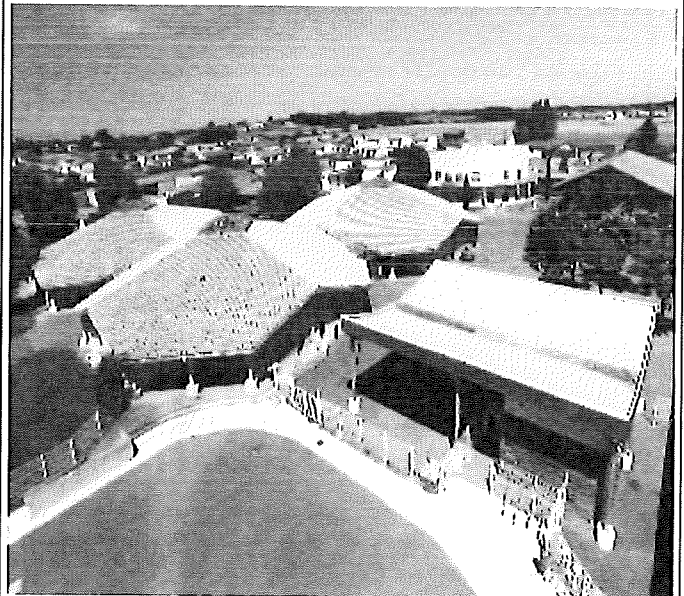
AMO

19-12-2023	CAUE	CAUE
19-12-2023	CAUE	CAUE

Travaux

2023	CAUE	CAUE
2024	CAUE	CAUE
2025	CAUE	CAUE
2026	CAUE	CAUE
2027	CAUE	CAUE

Travaux	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Travaux de rénovation énergétique	65 k€					
Travaux de rénovation énergétique						
Travaux de rénovation énergétique						
Travaux de rénovation énergétique						
Travaux de rénovation énergétique						
Travaux de rénovation énergétique						
Travaux de rénovation énergétique						
Travaux de rénovation énergétique						
Travaux de rénovation énergétique						
Travaux de rénovation énergétique						



Groupe scolaire G Brassens

Projet 4.2.2 :**Titre :**

Créer des écoquartiers économes en énergie et lancer le groupe scolaire secteur Lartigue

Descriptif :

Le programme de l'écoquartier de Lartigue comprend

- Une première tranche avec le groupe scolaire « Les Tournesols (10 classes) inauguré en novembre 2022
- Une deuxième tranche de 6 classes sera lancée selon l'augmentation des enfants à scolariser
- Un secteur dédié à 165 logements faisant l'objet d'une charte architecturale et environnementale

Une note d'opportunité réseaux de chaleur a été faite mais l'opération n'atteint pas la taille critique

Les autres écoquartiers seront déterminés par les besoins futurs identifiés (fiche 4.3.6) en veillant à limiter l'artificialisation des sols au strict minimum. Ces nouveaux pôles de développement seront implantés selon les critères définis à la fiche 4.2.3

Référentiel territorial du Pacte Vert :

1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de Merville

Coût estimatif : 4616 k€ TTC et honoraires compris pour la tranche 1 du groupe scolaire des Tournesols

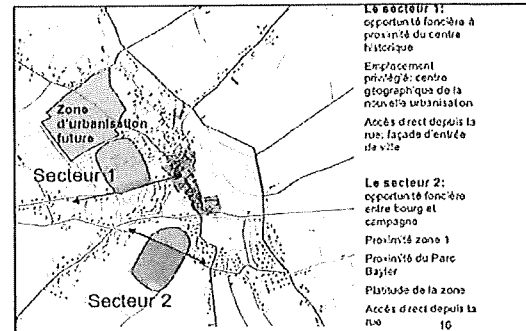
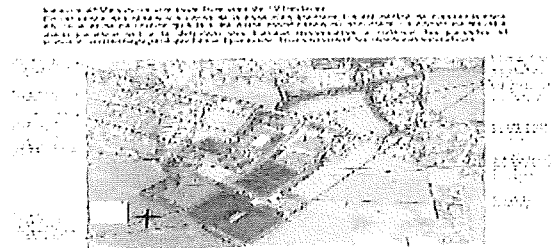
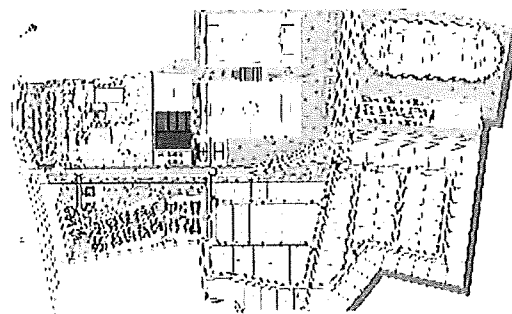
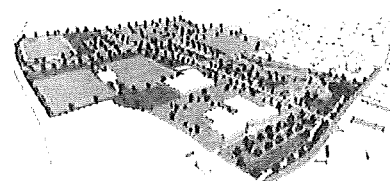
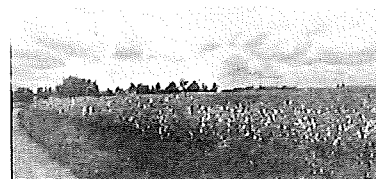
Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Ouverture Les Tournesols et début des travaux pour la construction des logements.
- 2026 - 2028 : Réalisation programme selon PPI

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, SDEHG, CCHT

Partenariat financier : Etat, CD31, Leader

**Un inventaire des besoins introduit au PADD dès 2010****2011 Réserve foncière (17 Ha) achevée en 2016 à 400 m du centre**

Projection éco quartier

Projet 4.2.3 :**Titre :**

Créer des réserves foncières au sein des futurs écoquartiers et réviser le schéma directeur d'assainissement

Descriptif

Budgéter les montants nécessaires aux acquisitions

Choisir les sites selon des critères objectifs :

- Dimensionnés pour les besoins publics futurs
- Adaptés à la croissance en logements à horizon 2030 2040
- Implantés à moins de 1000 m du centre pour les équipements communaux
- Tenant compte de la carte des nuisances sonores
- Attractifs pour un futur collège (accès sur une route départementale)
- Equilibrant le territoire en plusieurs pôles géographiques afin d'assurer une mixité sociale dans chaque quartier
- Economiques à l'achat/ budgétiser les montants nécessaires
- Permettant aux générations futures de rendre possible leurs projets

Lancer les négociations foncières

Mandater un urbaniste selon les conseils du CAUE pour :

- Evaluer les surfaces des pôles de développement
- Proposer les esquisses et la programmation

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de Merville

Coût estimatif : 900 k€

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Validation Plan Pluriannuel d'Investissement
- 2023 : Choix d'implantation des pôles
- 2024 : Négociations et demande de subventions
- 2025 : Début acquisition si accord subventions d'état
- 2026 - 2028 : Poursuite des acquisitions
-

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : Domaines, CAUE, AMO Urbaniste, EPFO

Partenariat financier : Etat

Pourquoi dès aujourd'hui ?

Brassens : 1990 => 2015 Lartigue : 2008 => 2025

2025

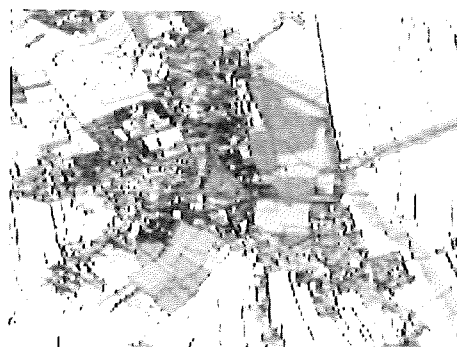
2025

2025 2025 2025 2025

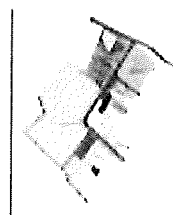
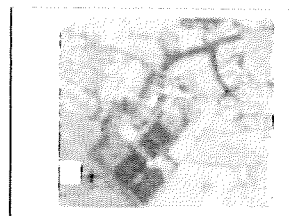
Futurs le : 2023 => 2040

PAUD approuvé le 10 décembre 2021

Règlement graphique PLU approuvé le 10 décembre 2021



Un investissement pour les générations futures



Acquisition

Densification

Cession partielle

Projet 4.2.4 :**Titre :**

Accélérer les économies sur l'éclairage public et réduire l'impact sur l'environnement

Descriptif :

• Economiser l'énergie et limiter la pollution lumineuse
Réduire de 10% les dépenses de fourniture d'électricité
déduction faite de l'annuité de contribution aux travaux .
Signer le contrat LED ++ 2026 avec le SDEHG

Les travaux sont financés par les économies d'énergie réalisées et le dispositif des CEE.

- Etendre la plage d'extinction nocturne du réseau secondaire (de minuit à 6 h au lieu de 1h à 5 h)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : SDEHG**Coût estimatif :**

Pas d'investissement communal

Gain en fonctionnement

Calendrier prévisionnel :

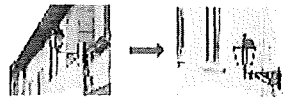
- 2022 : Présentation du contrat par le SDEHG
- 2023 : Janvier : Vote en conseil municipal du contrat SDEHG LED 2026++
- 2024 : Mise en service de 897 points lumineux LED

Partenaires potentiellement concernés :

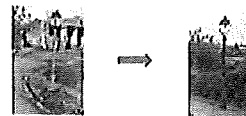
Partenariat technique : Commune, SDEHG

Partenariat financier : Commune

Programme LED 2026++ à MERVILLE – Projet Lanterne de Style

326 Luminaire

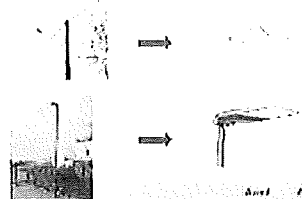
Luminaire 100W
Existant : 100W 50P
33 luminaires 20W 50P
275 luminaires 100W 50P
15 luminaires 150W 50P



remplacement + place pour place
⇒ 23W LED

Année	Avant	Après
Facture Electricité TTC	23 921 €	2 142 €
Total Electricité TTC	23 921 €	2 142 €

Programme LED 2026++ à MERVILLE – Projet Lanterne Routière

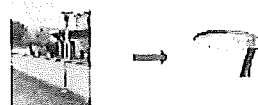
169 Luminaire

Luminaire Routier
Existant : 70W 50P
3 luminaires 30W 50P
136 luminaires 70W 50P
12 luminaires 150W 50P

remplacement + place pour place
⇒ 32W LED

Année	Avant	Après
Facture Electricité TTC	23 921 €	2 142 €
Total Electricité TTC	23 921 €	2 142 €

Programme LED 2026++ à MERVILLE – Projet Lanterne Décorative

402 Luminaire

Luminaire Décor
Existant : 150W 50P
33 luminaires 70W 50P
123 luminaires 100W 50P
20 luminaires 150W 50P
2 luminaires 250W 50P

remplacement + place pour place
⇒ 16W LED

Année	Avant	Après
Facture Electricité TTC	23 921 €	2 142 €
Total Electricité TTC	23 921 €	2 142 €

Axe 4

Créer le lien social et doter le bourg centre des équipements performants nécessaires

Fiche action 4.3

Créer le pôle multiservices pour animer la vie du centre et définir les équipements publics des écoquartiers

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Contexte

Merville, est une commune du nord de la Haute-Garonne, rattachée à la communauté de communes des Hauts Tolosans et plus largement au Pays Tolosan. Elle s'étend sur 3 068 hectares. Merville a vu sa population fortement augmenter ces dix dernières années (+70%) pour atteindre le nombre de 6500 habitants. Elle a été identifiée dans le SCoT Nord toulousain comme une polarité de son bassin de vie avec la ville de Grenade à l'échelle du Pays Tolosan.

Presque 50% des habitants sont mervillois depuis moins de quatre ans ; la cohésion sociale doit être renforcée. La commune a la volonté de s'appuyer pour cela sur une animation culturelle forte qui fait défaut aujourd'hui, hormis les initiatives des associations cependant très dynamiques.

Vu les besoins nouveaux, les équipements, les locaux d'activité pour les associations, l'enfance et jeunesse, l'animation sociale et culturelle ne sont plus suffisants en termes de capacité et de qualité.

L'acquisition et l'aménagement de 300 m² de locaux place de la République en plein centre a permis d'installer en 2018 le CCAS et le centre social, première phase de notre pôle multiservices.

La construction d'une salle culturelle et d'une médiathèque a constitué de 2019 à 2021 la phase 2 du projet en centre-bourg à côté de la mairie.

Le projet culturel de Merville, rayonnant sur l'ensemble du territoire, sera un outil de progrès du lien social

L'action des associations et du centre social est dynamique mais seulement 30 % de la population adhère à ces structures et donc, malgré ce dynamisme, 70% de la population ne profitent pas des opportunités proposées.

Les rencontres de tous autour de thèmes nouveaux, de la culture à l'animation participative citoyenne, seront des leviers pour l'augmentation du lien social

Ce pôle multiservices, créé au centre du village, préviendra la dévitalisation du centre-bourg et favorisera le dynamisme commercial de proximité grâce à l'attractivité du centre.

En complément, une halle couverte accueillera place de la République les manifestations communales, les événements et le marché (projet présenté précédemment).

Objectifs stratégiques

Favoriser l'accès de tous les publics à une offre artistique et culturelle de qualité.

S'inscrire dans la complémentarité et la coordination avec les réseaux culturels du territoire.

Offrir sur place les équipements de qualité et de taille adaptés à la population mervilloise.

Assurer la rencontre entre nouveaux arrivants et anciens habitants pour créer le lien et renforcer la cohésion sociale.

Inscrire dans la durée le « bien vivre à Merville » et son histoire.

Dynamiser le centre du village pour lui conserver son attractivité.

Projet 4.3.1 :**Titre :**

Mise en place d'un programme d'animations au sein du complexe ARPEGE

Descriptif :

La salle culturelle de 200 places assises ou 600 debout avec locaux annexes (régie, loges) et 100 m² de salle associative et annexes (office) a été livrée en 2020.

La commune souhaite désormais structurer l'action afin de mettre en place un programme d'animations annuel favorisant le lien social. Il s'agit donc de déployer le projet culturel arts de la scène.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune de Merville/associations

Coût estimatif :

30 k€/an pour fonctionnement culturel et crédit investissement alloué annuellement

Calendrier prévisionnel :

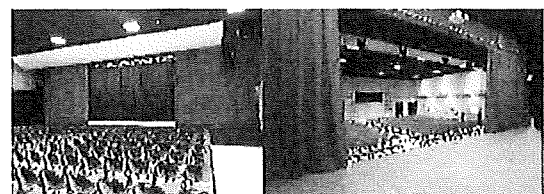
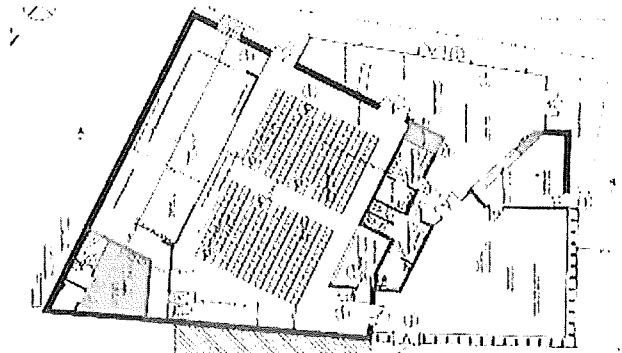
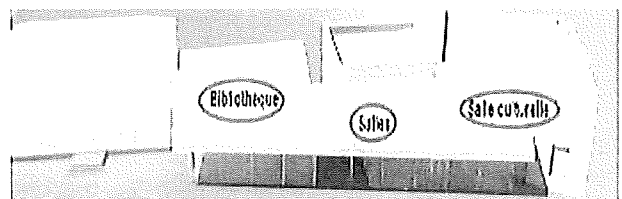
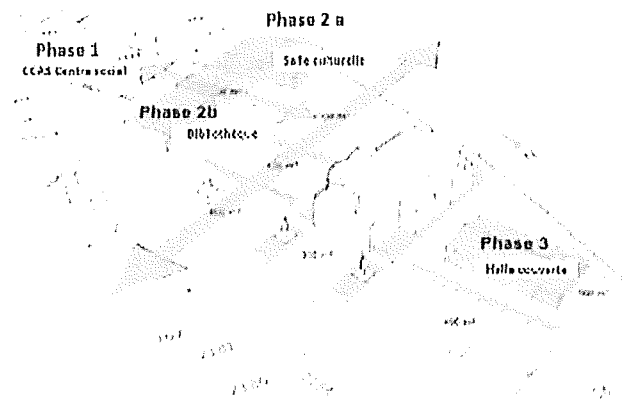
- 2021 : Ouverture du complexe ARPEGE
- 2022 : Projet Culturel/Règlement/Événements
- 2023 : Réunion publique sur la mise en œuvre du projet culturel et communication du programme
- 2024 - 2028 : Déployer les actions créatrices de lien social

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, PETR

Partenariat financier : Etat, Département, Leader

Phase 2 réa



Projet 4.3.2 :

Titre :

Mise en place d'un programme d'animations au sein de la médiathèque

Descriptif :

La bibliothèque médiathèque a été livrée en 2022 avec :

- Construction d'un bâtiment neuf de 300 m²
- Partage organisé de locaux d'activités dans un rayon moins de 200 m pour les expositions et autres manifestations :
 - Locaux activité du centre social (100 m²)
 - Espace Joseph Bon (100 m²)
 - Salle associative (100 m²) et salle culturelle adjacentes à la médiathèque

Les locaux de la bibliothèque seront destinés à l'accueil du public concernant le prêt d'ouvrages et autres supports culturels.

Les salles annexes seront dévolues aux expositions et autres manifestations culturelles.

L'utilisation de plusieurs salles permettra d'étendre l'offre culturelle.

La commune souhaite maintenant structurer l'action afin de mettre en place des animations au sein de la bibliothèque favorisant le lien social.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de Merville

Coût estimatif :

Fonctionnement estimé de 50 000 € par an et crédit alloué annuellement en investissement

Calendrier prévisionnel :

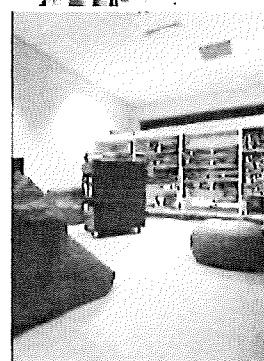
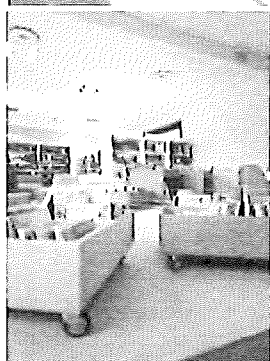
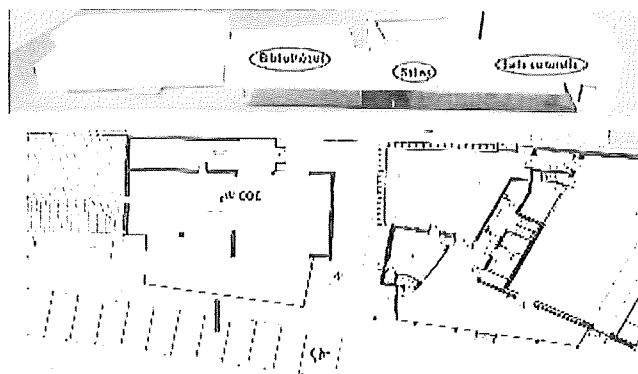
- 2022 : Ouverture de la médiathèque en 2022
- 2023 : Déploiement projet lecture publique et réunion publique sur la mise en œuvre du projet culturel
- 2024 – 2028 : Déployer les actions

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DRAC, CAUE, PETR

Partenariat financier : Etat, Département, Leader

Phase 3 réalisée entre 2021 et 2022



Projet 4.3.3 :

Titre :

Construire une halle couverte Place de la République

Descriptif :

Le projet consiste en la création d'un espace de vie de 740 m² au droit des auvents (520 m² entre poteaux) pour dynamiser le centre du village.

Cette halle doit permettre d'abriter le marché du mercredi, d'organiser des repas et fêtes de village, de permettre le stationnement en cas d'événements, d'accueillir des manifestations culturelles (concerts, spectacles, expositions, bal...).

Le déploiement habituel de la fête foraine y sera toujours assuré

Référentiel territorial du Pacte Vert :

5 Préserver et développer des emplois de qualité,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 450 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Appel d'offre concepteurs
- 2023 : Maîtrise d'œuvre de conception et réunion publique de présentation du projet
- 2024 : Réalisation, livraison, inauguration
- 2025 - 2028 : Mise en place d'animations créatrices de lien social

Partenaires potentiellement concernés :

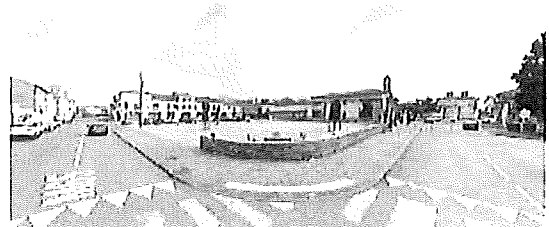
Partenaires techniques : CAUE

Partenaires financiers : Etat, Région, CD31, PETR, Europe

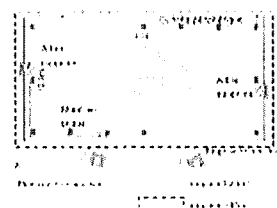
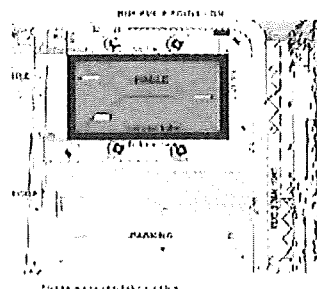
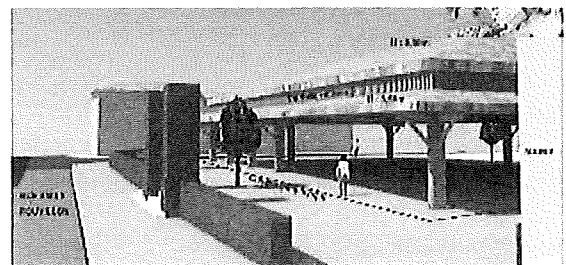
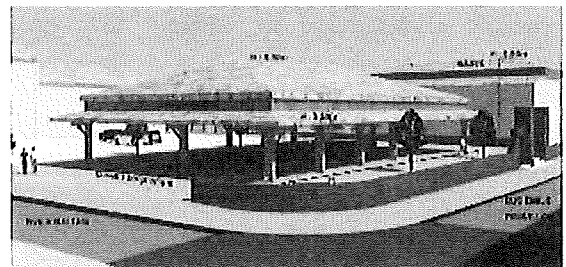
Document graphique

Estimatif des surfaces

ESPACE DISPONIBLE	3450 m ²
Plancher utile	1550 m ²
Cheminement périphérique	650 m ²
Zone de stationnement	1250 m ²



Esquisse

[illegible]

Projet 4.3.4 :**Titre**

Construire la salle omnisports et les salles associatives contiguës sur le site Lartigue

Descriptif

La commune souhaite construire un complexe sportif de 2300 m² comprenant :

- Une aire de jeu de 46x26m (terrain de handball) incluant des aires de dégagement
- Les locaux administratifs et annexes (infirmierie, vestiaires, techniques etc.)
- Deux salles associatives de 200 m² chacune avec rangements et bureaux

Le complexe sera implanté au plus près du groupe scolaire et devra prévoir une capacité d'extension adjacente

L'ambition environnementale est dans la lignée des objectifs communaux et prévoit une production d'électricité significative par le biais d'une installation photovoltaïque sur le toit du bâtiment

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune

Coût estimatif : 5 M€ TTC et honoraires compris

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Sélection maître d'œuvre
- 2023 : Conception, Début travaux et organisation d'une réunion publique sur le projet
- 2024 : Travaux et livraison en décembre
- 2025 - 2028 : Exploitation

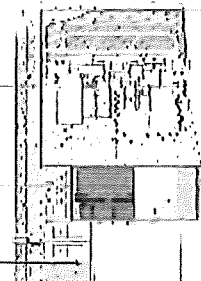
Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CAUE

Partenaires financiers : Etat, Région, CD 31, PETR, Europe

Equipements publics

- Groupe scolaire
 - Ouverture en septembre 2022
- Complexe sportif multisports
 - Ouverture en septembre 2024
- Autres installations sportives
 - Phase ultérieure

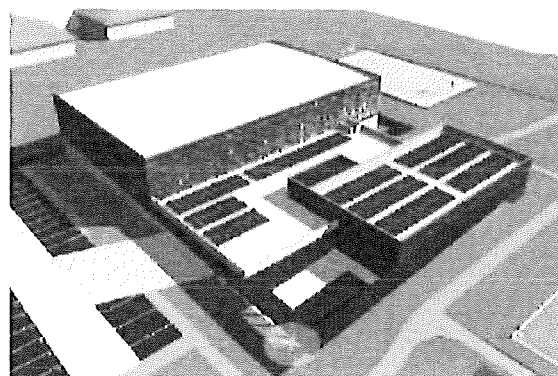


• **Installation sportive**
Le complexe sportif multisports est installé au plus près du groupe scolaire et devra prévoir une capacité d'extension adjacente

• **Installation sportive**
Le complexe sportif multisports est installé au plus près du groupe scolaire et devra prévoir une capacité d'extension adjacente

Projet retenu

Une centrale photovoltaïque sur le toit



Projet 4.3.5 :

Titre :

Plateaux sportifs extérieur Lartigue

Descriptif :

En complément de la salle omnisports, la commune souhaite aménager un plateau sportif extérieur. Le programme comprend :

- Deux terrains de tennis
- Un terrain de de basket
- Deux terrains de grand jeu avec maintien des deux terrains de Beaumont
- Tribunes pour 100 places en gradins
- Vestiaires et club house de 300 m²
- Un espace à usage multiple couvert de panneaux photovoltaïques et parking
- Un espace vert relié par cheminement doux aux autres équipements en lien avec l'écoquartier voisin

Référentiel territorial du Pacte Vert :

3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions.

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants.

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 3,5 M€ TTC et honoraires compris

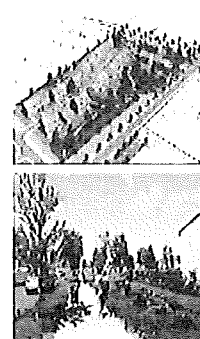
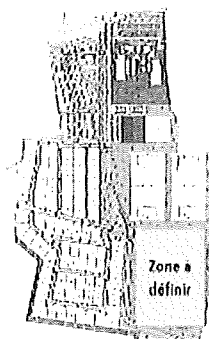
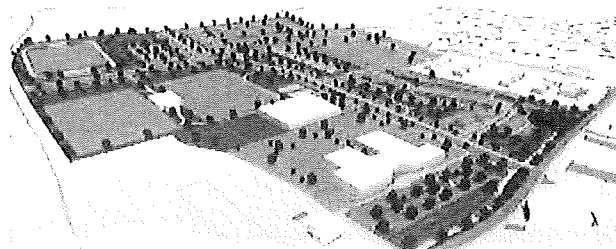
Calendrier prévisionnel :

- 2023 : Révision des esquisses AMO
- 2027 - 2028 : réalisation des travaux selon décision politique

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CAUE, Fédérations sportives

Partenaires financiers : Agence nationale du sport, Etat, Région, CD 31, PETR, Europe



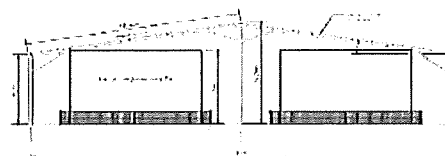
Réflexion sur espace couvert de panneaux photovoltaïques

Surfaces : 1576 m²

Puissance : 200 kWc



Données dimension tennis : 36 m x 36 m pour deux courts



Projet 4.3.6 :**Titre**

Anticiper l'extension urbaine de la commune : étudier les besoins en équipements et logements, prévoir les réserves foncières

Descriptif

La commune a besoin d'anticiper les prochaines installations sur la commune. Pour cela, elle doit lancer une étude prenant en compte les besoins en logements sur la période comprise entre 2030 et 2040.

Les futurs équipements publics :

- Extension du groupe scolaire Les Tournesols
- Déplacer les ateliers municipaux hors zone U
- Requalifier le secteur Laffage
- Désenclaver le groupe scolaire Georges Brassens
- Installer durablement le pôle Enfance Jeunesse et le pôle associatif Alouettes
- Etudier le potentiel de fermes à sauvegarder
- Satisfaire le besoin de garde d'enfants à Merville

La commune doit enfin prévoir les réserves foncières nécessaires à l'implantation des futures équipements publics dans l'optique de satisfaire les besoins des nouveaux habitants.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

5 Préserver et développer des emplois de qualité,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage :

Coût estimatif : 1 M€ TTC et honoraires compris

Calendrier prévisionnel :

- 2022 : Point sur les besoins exprimés
- 2024 : Esquisses pour demande subvention
- 2025 : Programmation des réponses aux besoins
- 2026 - 2028 : Réalisation progressive des aménagements et équipements

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaires techniques : CAUE, Communauté de communes des Hauts Tolosans, bureau d'études spécialisé en prospective urbaine

Partenaires financiers : Etat, Région, CD31, PETR, Europe, communauté de communes des Hauts Tolosans

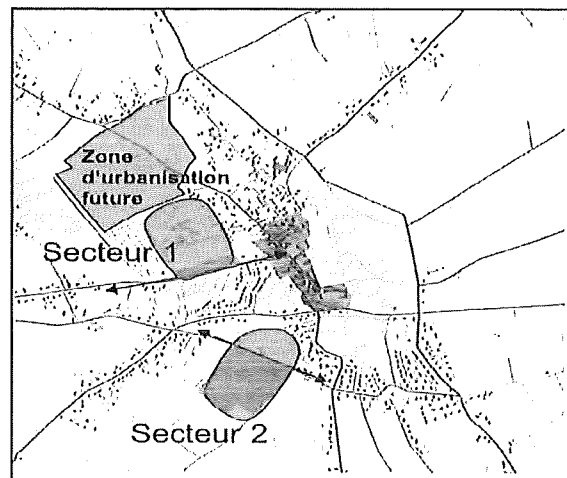
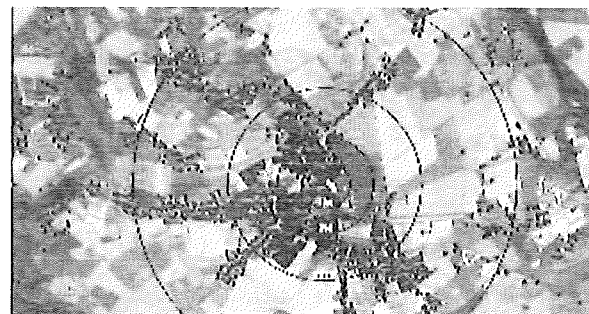
Reprendre les réflexions d'équipements

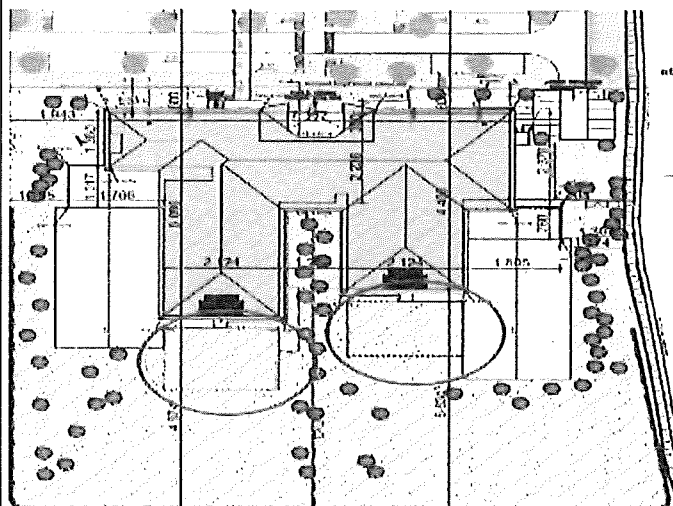
Image densité des logements : un point un logement



Possible transformation des ateliers en pôle pérenne
Enfance Jeunesse



Extension groupe scolaire Les Tournesols



Axe 4

Créer le lien social et doter le bourg centre des équipements performants nécessaires

Fiche action 4...

Adapter les espaces publics au développement démographique et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR)

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

Cette fiche action comprend deux volets complémentaires :

- ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) : les actions pour la mise aux normes du parc d'établissements recevant du public (ERP) doivent se déployer sur 6 ans. La stratégie retenue alliant mise aux normes, organisation des activités, optimisation du patrimoine par cession ou démolition de biens obsolètes et création du pôle multiservices permettra d'optimiser le budget. Les espaces publics de faible dimension en étage seront destinés à des locaux de travail. L'ensemble du patrimoine sera progressivement amélioré traitant ainsi tous les bâtiments communaux en modifiant leur destination pour certains. Avec cette stratégie, la mise en accessibilité est estimée à 800 k€ sera limité à 450 k€.
- PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics) : rendu obligatoire par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, une démarche communautaire et communale a été engagée en 2012. Prendre en compte l'accessibilité, dans le cadre plus général de l'amélioration de la qualité de vie de ses concitoyens, fait partie des enjeux fondamentaux de toute politique urbaine.

Le calendrier n'est pas imposé mais la volonté de progresser à l'occasion de chaque projet d'urbanisation est affirmée.

Objectifs stratégiques

Réduire les inégalités sur la mobilité.

Faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Projet 4.4.1 :

Titre :

Mettre en œuvre le programme ADAP

Descriptif :

L'ensemble des travaux nécessaire à la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée pour les bâtiments publics (validé en 2016 par la préfecture) sera terminé à la fin du mandat (initialement prévu en 2021 mais retardé à cause du covid).

Il reste à intervenir sur les bâtiments suivants :

- Mairie,
- Salle polyvalente,
- Salle NAUDIN,
- Vestiaires du stade,
- Local pétanque

La commune accompagne également les propriétaires privés d'établissements recevant du public

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de Merville

Coût estimatif : 250 k€ restant à réaliser

Calendrier prévisionnel :

- 2023 : Ascenseurs mairie et salle polyvalente
- Mai : faire une réunion publique ADAP PAVE
- 2024 -2025 : Suite des travaux en régie et avec des prestataires en fonction de la technicité (voir tableau ci-contre)

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : DDT, Communauté de communes des Hauts Tolosans, CAUE

Partenariat financier : Etat, Région, CD31



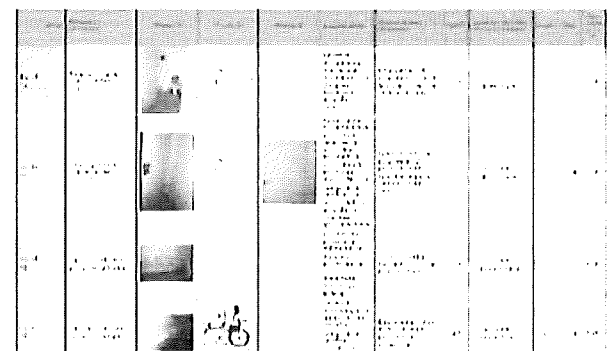
Plan de la mairie de Merville

Travaux	Quantité	Unité	Coût unitaire (€)	Coût total (€)
Ascenseur	1	lot	150 000	150 000
Travaux d'entretien	1	lot	100 000	100 000
Total				250 000

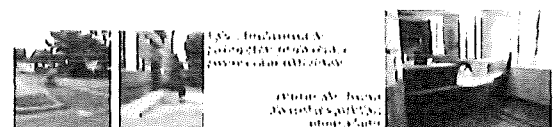
Diagnostic Bureau Veritas Extrait « Groupe scolaire »

Lot	Contenu des travaux	Estimation (€)
101	Travaux de peinture	20 000
102	Travaux de plomberie	4 000
103	Travaux d'électricité	1 000
Total		25 000

Activités de maintenance	Contenu des travaux	Estimation (€)
104	Travaux de peinture	1 000
105	Travaux de plomberie	2 000
106	Travaux d'électricité	2 000
107	Travaux de peinture	2 000
108	Travaux de plomberie	2 000
109	Travaux d'électricité	2 000
Total		12 000



Des exemples

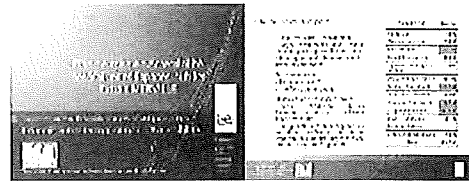


Exemple de travaux réalisés dans un groupe scolaire de Merville

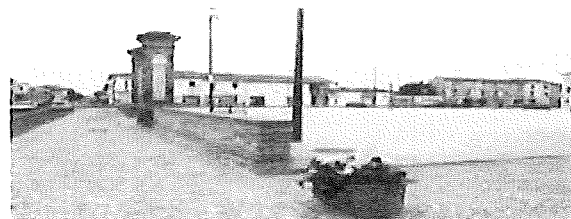
Ce qui reste à faire

Travaux	Déla sur les rapports des diagnostics
Remplacement de blocs portes 2 vantaux local pétanque	100%
Installation table accessible local pétanque	100%
Gratification d'une rampe d'accès salle polyvalente	100%
Gratification d'un ascenseur salle polyvalente	100%
Remplacement d'une porte salle polyvalente	100%
Remplacement de blocs portes 2 vantaux salle polyvalente	100%
Déplacement de cuvette WC salle polyvalente	100%
Aménagement de toilettes accessibles salle polyvalente	100%
Aménagement d'une douche accessible salle polyvalente	100%
Mise en place d'un siphon de sol salle polyvalente	100%
Installation d'une main courante NAUDIN	100%
Installation d'une bande de vigilance NAUDIN	100%
Mise en conformité cuvette WC + plus archi-teste NAUDIN	100%
Mise en place de contremarches NAUDIN	100%
Installation bande antidérapante nas de marche NAUDIN	100%
Remplacement d'une porte NAUDIN	100%
Aménagement d'un vestiaire + douche adaptés NAUDIN	100%
Cratation d'un ascenseur NAUDIN	100%
Reprise d'une rampe extérieure STADE	100%
Remplacement d'une porte STADE	100%
Réfection d'un cheminement existant STADE	100%
Réfection d'un cheminement existant STADE	100%
Réalisation d'une recharge en forme de pont STADE	100%
Aménagement d'une douche adaptée STADE	100%
Installation d'un siphon de douche adaptée	100%
Travaux d'accessibilité mairie	100%

PAVE

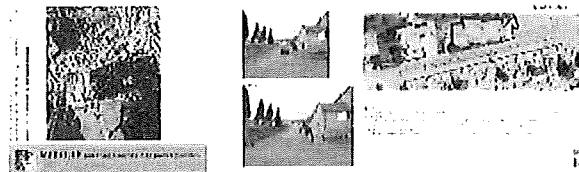


Réalisation : place de la République

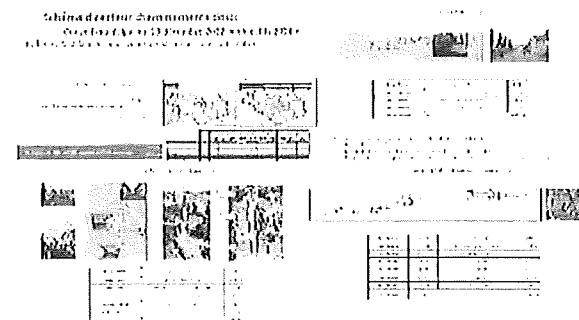


La toute nouvelle place de la République

Des projets sur esquisse CAUE puis BET



Cheminements doux



Projet 4.4.2 :

Titre :

Mettre en œuvre le programme PAVE

Descriptif :

La place de la République a été refaite entièrement et rendue accessible pour tous en 2017. Une zone à 30 km/h a été créée en centre-bourg.

La place du 11 novembre 1918 sera refaite entièrement en 2024 et communiquera via le passage Georges Brunet accessible PMR avec la place de la République (fiche 2.2.4).

Le schéma directeur cheminements doux intègre l'accessibilité PMR en déclinaison de l'OAP Mode doux approuvée le 10 décembre 2021 (PLU).

Les priorités concernent notamment le centre (rue des Pyrénées, route de Larra, et la rue E Pouvillon) et un ensemble de voies vertes en agglomération le long des routes dangereuses.

Matérialiser après inventaire les quelques places de parking adapté PMR manquant à moins de 200 m des équipements recevant du public

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : commune de Merville

Coût estimatif :

600 k€ TTC et honoraires compris mandat 2020 -2025

Pool routier en 2023 CCHT pour place du 11 novembre

Calendrier prévisionnel :

- 2019 : Trottoirs Brasserie -Grand Borde
- 2022 : Voie cyclable chemin de Lartigue
- 2023 – 2024 : Centre village
- 2025 – 2028 : voir projet 2.3.2

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : CAUE, CCHT(ITER), PETR

Partenariat financier : communauté de communes des Hauts Tolosans, Etat, CD31, Leader

Projet 4.4.3 :**Titre :**

Doubler la capacité du cimetière d'Embrusq

Descriptif

Le projet d'extension consiste en 335 emplacements pour 195 caveaux et 119 pierres tombales.

Il est prévu sur une parcelle jouxtant le cimetière actuel d'une superficie d'environ 4 000 m²

L'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera traitée (tri-couche sur le parking, couche de surface type castine en allée centrale et concassé ailleurs plutôt que du gravillon roulé)

51 concessions ont été vendues en deux ans ; le nombre d'inhumations a été de 45, soit une moyenne de 22 inhumations/an. Selon la réglementation, il faut un terrain disponible 5 fois supérieur au nombre d'inhumations : soit 110 emplacements.

Les tarifs pratiqués montrent la volonté de la commune de proposer des solutions accessibles à tous (450 € pour un caveau de 6 m², soit deux fois moins cher que la moyenne)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 506 k€ TTC et honoraires compris (compris drainage profond)

50 k€ TTC (accessibilité PMR)

Calendrier prévisionnel :

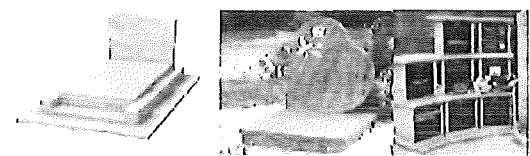
- 2023 : Définition du besoin
- 2024 : Etudes (plan, sol), acquisition foncière, Enquête publique, début des travaux
- 2025 : Travaux et livraison

Partenaires potentiellement concernés :

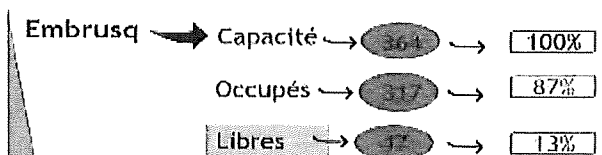
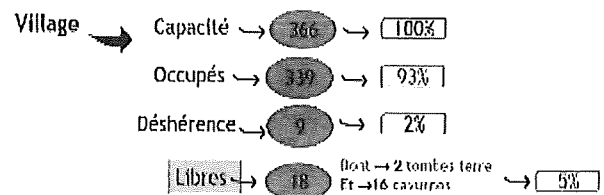
Partenariat technique : néant

Partenariat financier : Etat, CD31, PETR

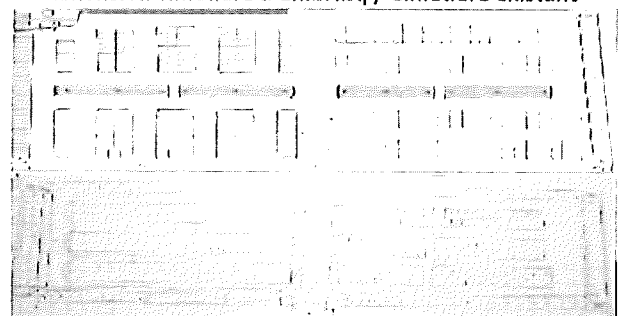
CENTRE DU VILLAGE

**Caveau****Cavule****Colombarium**

Le cimetière ancien village représente une superficie d'environ 2400m². Celui-ci contient 366 emplacements toutes concessions confondues. Le cimetière d'Embrusq représente une superficie d'environ 3900 m². Celui-ci a été créé en 1971, il contient 364 emplacements toutes concessions confondues.

**LES COLOMBARIUMS**

La capacité totale des colombariums sur les deux cimetières est de 41 cases soit 100%. L'occupation totale des colombariums sur les deux cimetières est de 28 cases soit 68%. Il reste donc 13 cases disponibles soit 32% sur les deux cimetières.

Document graphique**Extension cimetière d'Embrusq / Cimetière existant**

Projet 4.4.4 :

Titre :

Aménagement de l'aire d'accueil pour les gens du voyage

Descriptif :

Mise à disposition du terrain idoine à côté du cimetière d'Embrusq par la commune via le CCAS

Réalisation par la CCHT de l'aire d'accueil pour 20 emplacements.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes des Hauts Tolosans

Coût estimatif : terrain cédé à l'euro symbolique, budget de l'opération à déterminer par la communauté de communes

Calendrier prévisionnel :

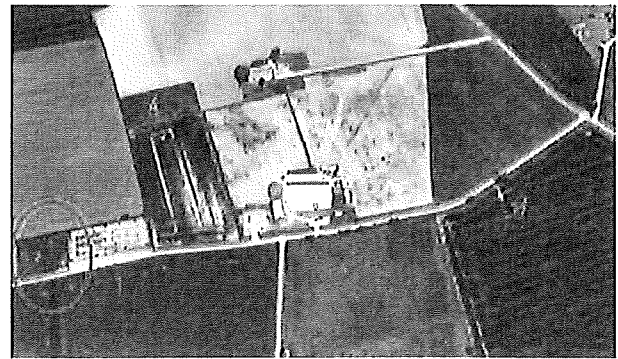
- 2023 : Cession du terrain
- 2024 : Conception
- 2025 : Réalisation
- 2026 : Mise à disposition

Partenaires potentiellement concernés :

Partenaire technique : Syndicat Manéo, CD31

Partenaire financier : Etat, CD31

Implantation de l'aire

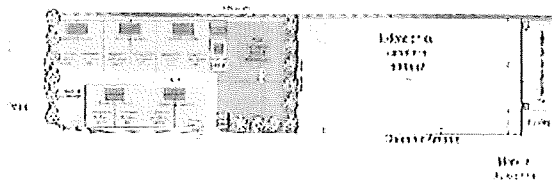


Communauté de communes
des Hauts Tolosans

SMAGV Manéo Occitanie

Projet de création d'une Aire permanente
d'Accueil des Gens du Voyage

Plan de masse



Projet de création d'une Aire permanente
d'Accueil des Gens du Voyage

Annexe 2 : LE PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS

Le programme Pluriannuel de Projets et d'Investissement (cf. article 4 du Contrat Bourg Centre) est une liste indicative de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour la période 2022-2028.

L'inscription d'un projet au sein du PPPI 22-28 n'engage pas les partenaires du BOURG CENTRE sur le portage et/ou l'accompagnement financier du projet.

Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :

- Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert
- Inscription dans un programme opérationnel annuel
- Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur

Bilan contrat BC 2018-2021		Contrat 1 ère génération		
		2018	2019	2021
AXE STRATEGIQUE 1 : Créer une zone économique de niveau régional et développer le commerce local				
ACTION 1.1	Attirer des entreprises à valeur ajoutée vers une zone de haute qualité environnementale			
	1.1.1 Requalifier le secteur Patte d'Oie et ses accès	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	1.1.3 Assurer la gouvernance avec CCHT au-delà de la fin de concession	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
ACTION 1.2	Relancer la filière maraîchage aux portes de la métropole			
	1.2.1 Créer la zone d'aménagement différé	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	1.2.2 Dynamiser le marché de plein vent sur les circuits courts	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
ACTION 1.3	Attirer les services, les commerces de proximité nécessaires à la zone, aux pôles voisins, au village et les rendre accessibles			
	1.3.1 Créer une aire de covoiturage	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	1.3.2 Faire une connexion mode doux avec le centre bourg	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	1.3.3 Faciliter l'installation d'hébergements	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
AXE STRATEGIQUE 2 : Mettre en place de nouvelles mobilités pour le Nord Toulousain				
ACTION 2.1	Disposer d'un réseau routier à la hauteur des ambitions régionales et locales			
	2.1.1 Anticiper les aménagements en vue des projets pont de Garonne/contournement de Seilh	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
ACTION 2.2	Disposer de transport en commun et de nouveaux modes alternatifs à la voiture			
	2.2.1 Desservir Merville en site propre cadencé	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	2.2.2 Poursuivre Trans Garona jusqu'au Mail Tolosan	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
ACTION 2.3	Mettre en œuvre un maillage de cheminement doux			
	2.3.1 Réviser le schéma des mobilités douces porté par la CC des Hauts-Tolosans et réaliser les aménagements prévus	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le 19/12/2023

ID : 031-213103419-20231215-D2023_050-DE

Bourg
Levillat

	2.3.2 Mailler les cheminements doux locaux selon les priorités du schéma directeur	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
AXE STRATEGIQUE 3 : Partager un bien naturel commun et un patrimoine aux portes de la métropole					
ACTION 3.1	Rendre visible nos atouts de niveau régional pour attirer				
	3.1.1 Promouvoir l'utilisation d'intramuros (territoire connecté)	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	3.1.2 Réhabiliter et promouvoir le Ramier de Bigorre et le corridor de bio diversité du Mail Tolosan et protéger les zones humides	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	3.1.3 Promouvoir les circuits Hauts Tolosans mis en place par l'office de tourisme ...	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
ACTION 3.2	Créer les poumons verts et valoriser le patrimoine, embellir le village, prévenir et réduire les pollutions				
	3.3.1 Rendre sa splendeur à l'église, à la mairie, aux bâtiments remarquables, aux façades et clôtures	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	3.3.2 Créer des parcs verts fleuris aux entrées bourg et embellir la commune	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	3.3.3 Faciliter et aider les initiatives privées pour valoriser le patrimoine et embellir le village	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
AXE STRATEGIQUE 4 : Créer le lien social et doter le bourg centre des équipements performants nécessaires					
ACTION 4.1	Etendre les politiques social				
	4.1.1 Faire vivre un projet social communal participatif	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
ACTION 4.2	Passer en revue les besoins face aux transitions à venir et préparer la mise en œuvre des actions				
	4.2.1 Lancer la 2 ^{ème} phase des travaux après audit énergétique des bâtiments publics	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	4.2.2 Créer des écoquartiers économes en énergie et lancer le groupe scolaire secteur Lartigue	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	4.2.3 Créer des réserves foncières au sein des futurs écoquartiers et réviser le schéma directeur d'assainissement	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
ACTION 4.3	Créer le pôle multiservices pour animer la vie du centre				
	4.3.1 Construire la salle culturelle et associative	☺ « réalisation »,	☺ « réalisation »,	☑ « achevées »	☺ « en cours »,
	4.3.2 Construire la bibliothèque/médiathèque	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	4.3.3 Construire une halle couverte ouverte	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
ACTION 4.4	Adapter les espaces publics au développement démographique et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite				
	4.4.1 Mettre en œuvre le programme ADAP (Agenda d'accessibilité programmée)	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,
	4.4.2 Mettre en œuvre le programmes PAVE (Plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics)	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,	☺ « en cours »,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 031-213103419-20231215-D2023_050-DE



Listing non exhaustif des projets issus des fiches-actions

Programme pluriannuel 2022-2024 du Contrat Bourg Centre		Phasage du projet		Objectifs
		2022	2023	2024
AXE STRATEGIQUE 1 : Créer une zone économique de niveau régional et développer le commerce local				
ACTION 1.3	Attirer les services, les commerces de proximité nécessaire à la zone, aux pôles voisins, au village et les rendre accessibles			
	1.3.2 Faire une connexion mode doux avec le centre bourg			1, 3, 6
	1.3.3 Faciliter l'installation d'hébergement et services proches du Mail Tolosan			5, 6
AXE STRATEGIQUE 2 : Mettre en place de nouvelles mobilités pour le Nord Toulousain				
ACTION 2.1	Disposer d'un réseau routier à la hauteur des ambitions régionales et locale			
	2.1.1 Anticiper les aménagements en vue des projets pont de Garonne/contournement de Seilh			6
ACTION 2.2	Disposer de transport en commun et de nouveaux modes alternatifs à la voiture			
	2.2.1 Desservir Merville avec un cadencement qualitatif			6
	2.2.2 Poursuivre Trans Garona jusqu'au Mail Tolosan			3, 4, 6
ACTION 2.3	Mettre en œuvre un maillage de cheminement doux			
	2.3.1 Réviser le schéma des mobilités douces porté par la communauté de communes des Hauts Tolosan et réaliser les aménagements prévus			4, 6
AXE STRATEGIQUE 3 : Partager un bien naturel commun et un patrimoine aux portes de la métropole				
ACTION 3.1	Rendre visible nos atouts de niveau régional pour attirer le tourisme			
	3.1.2 Réhabiliter et promouvoir le Ramier de Bigorre et protéger les zones humides selon les délégations de compétences			3, 4, 6
ACTION 3.2	Créer les poudrons verts et valoriser le patrimoine , embellir le village, prévenir et réduire les pollutions			
	3.2.1 Rendre sa splendeur à l'église, à la mairie et aux bâtiments remarquables, aux façades et clôtures			4, 6
	3.2.4 Anticiper les évolutions de collecte ordures ménagères, encombrants et des bio-déchets			3, 4
AXE STRATEGIQUE 4 : Créer le lien social et doter le bourg centre des équipements performants nécessaires				
ACTION 4.1	Etendre les politiques sociales			
ACTION 4.2	Passer en revue les besoins face aux transitions à venir et préparer la mise en œuvre des actions			
	4.2.1 Lancer la deuxième phase des travaux après audit énergétique des bâtiments publics			1, 2
ACTION 4.3	Créer le pôle multiservices pour animer la vie du centre et définir les équipements publics des écoquartiers			
	4.3.3 Construire une halle couverte ouverte Place de la république			
	4.3.4 Construire la salle omnisports et les salles associatives contiguës sur le site Lartigue			1, 4, 6
	4.3.5 Plateau sportifs extérieur Lartigue			3, 4
	4.3.6 Anticiper l'extension urbaine de la commune : étudier les besoins en équipements et logements, prévoir les réserves foncières			4, 5, 6
ACTION 4.4	Adapter les espaces publics au développement démographique et les rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite			
	4.4.1 Mettre en œuvre le programme ADAP (Agenda d'accessibilité programmée)			4, 6